

XII^e CONGRÈS INTERNATIONAL

DE STÉNOGRAPHIE

(STRASBOURG - 10-15 Août 1920)



Deutsche Bibliothek
für Kurzschrift und
Maschinenschr. Bth.
Inv. Nr. 8512411

La 5

Bücherei des
Deutschen Instituts für Kurzschrift
und Maschinenschriften, Bayreuth

Standort:

2412

Buchnummer:

4327

8 414

EN VENTE :

Union des Sociétés de Sténographie de France, 148, Avenue du Maine.
Institut Sténographique de France, 150, Boulevard Saint-Germain.
Association Sténographique Unitaire, 52, Rue Chabrol.

A TOUS MES COLLÈGUES

Les prix actuels de l'imprimerie sont tels que la présentation de ce volume est loin d'être ce que je l'aurais voulue.

*
*
*

Il est à peine besoin de dire combien j'ai été sensible aux trop bienveillantes félicitations des Congressistes. J'ai eu le très grand tort — il ne m'en coûte pas d'en faire l'aveu — de vouloir trop tout faire par moi-même. A vouloir ainsi tout surveiller, je n'ai pu m'occuper de mes Collègues, de tous mes Collègues, comme je me l'étais promis, ce qui sera pour moi un constant regret. Que tous trouvent ici mes excuses les plus sincères et les agréent ainsi que mes plus cordiaux remerciements.

G.-B.

STATISTIQUE

Le XII^e Congrès International a recueilli **446 adhésions**, chiffre n'ayant jamais été atteint dans les Congrès précédents.

Les **122 adhésions** de l'étranger se répartissent entre **14 nations, 33 villes**, dont **16 capitales**. (Anvers, Bâle, Barcelone, Berne, Bruxelles, Bucarest, Copenhague, Dublin, Edimbourg, Florence, Fribourg, Genève, La Haye, Lausanne, Lisbonne, Londres, Luxembourg, Madrid, Naples, New-York, Pavie, Prague, Rome, Stockholm, Trente, Trieste, Turin, Valence, Varsovie, Venise, Washington, Zaandam, Zurich.)

Les **324 adhésions** françaises comprennent des Sociétés de Sténographie appartenant à **34 villes**, et des Adhérents appartenant à **45 villes de 50 départements**, de deux départements de l'Algérie (Alger et Oran) et de deux colonies : **Inde Française** et **Guyane**.

Nations adhérentes : 15.

Etranger : Adhérents..... 122 Total 122

France : Ministres, Sénateurs et Députés 59

— Sociétés de Sténographie..... 61

— Sténographes Paris..... 74

— — Province..... 117

— Divers..... 13 Total 324

TOTAL GÉNÉRAL..... 446

Congressistes présents à Strasbourg : **126**. (Leurs noms figurent en GRANDES CAPITALES dans la liste ci-contre.)

Le montant de la cotisation étant de 12 francs, nous indiquons seulement les souscriptions supérieures à ce chiffre.

LISTE DES ADHÉRENTS AU CONGRÈS

BELGIQUE

Fr.

- Bruxelles.* — BAERDEMACKER, président de l'Institut sténographique de Belgique 20
 — DEHOUL, directeur adjoint du service sténographique du Sénat
 — GODET, premier sténographe de la Chambre des représentants
 — HUMBLET, sténographe-reviseur adjoint du Sénat
 — LINAER, sténographe de la Chambre des représentants, ...
 — MONTENEZ, sténographe-reviseur adjoint du Sénat
 — PANTENS, directeur du service sténographique du Sénat
 — THOMAS, premier sténographe du Sénat
 — VALLEY, directeur du service sténographique de la Chambre des représentants
Anvers. — VAN DEN BERGH
Bruxelles. — VUYLSTEKE, directeur du service sténographique de la Chambre des représentants

DANEMARK

- Copenhague.* — BAYER
 — BRENK, président de la Société du Système Worms
 — HJORT, sténographe du Parlement
 — JAHN, professeur de sténographie
 — JARRIS, sténographe du Parlement
 — JEPPESEN, professeur de sténographie

ESPAGNE

- Barcelone.* — ACADEMIA DE TAQUIGRAFIA
Madrid. — ALISEDO (José), sténographe de la Chambre des Députés
 — ARCONADA (Julio), sténographe de la Chambre des Députés
Barcelone. — BALAGUÉ MAS (Gregorio), Academia de Taquigrafia
Madrid. — BELLVER (Francisco), sténographe de la Chambre des Députés
 — CABALLERO (Ricardo), chef du service sténographique de la Chambre des Députés
 — CABALLERO Y PASCUAL (Ricardo), sténographe de la Chambre des Députés
 — CABESALI (Juan), sténographe de la Chambre des Députés.
Barcelone. — CARDONA (Rafael), Academia de Taquigrafia
 — CEBAMANOS MELUS (Juan), Academia de Taquigrafia
Madrid. — CONTRERAS (Andrés), sténographe de la Chambre des députés
 — CORNEJO (Juan)
Barcelone. — COSTA (Pelayo), Academia de Taquigrafia
Madrid. — ENTERRIO (Fernando), sténogr. de la Chambre des Députés
 — FERNANDEZ RAMOS (Luis), sténographe de la Chambre des Députés
 — FERNANDEZ VILLA DE REY (Ramon), sténographe de la Chambre des Députés

<i>Valence.</i> — FERRER LUESMA (Santiago)	
<i>Barcelone.</i> — GARCIA ANNE (Carlos), Academia de Taquigrafia	
<i>Madrid.</i> — GARCIA BOTE (Eduardo), sténographe de la Chambre des Députés	
— GARCIA MARTIN (Enrique), sténographe de la Chambre des Députés	
— GONZALEZ DE FONSDIEVELA (Fernando), sténographe de la Chambre des Députés	
<i>Valence.</i> — LLEÓ (Francisco de A.)	
<i>Madrid.</i> — LLOPIS (Salvador), sténographe de la Chambre des Députés	
— MARTINEZ NACARINO (Juan), sténogr. de la Ch. des Députés	
<i>Barcelone.</i> — MARGO JULIA (Pedro), Academia de Taquigrafia	
— OLLER (José), Academia de Taquigrafia	
— PALOU CAMPS (Manuel), Academia de Taquigrafia	
— PARDO FUENTES (José), Academia de Taquigrafia	
— PIGRAU (Juan), Academia de Taquigrafia	
— PUIGJANE (José), Academia de Taquigrafia	
— RAMIS (José), Academia de Taquigrafia	
<i>Madrid.</i> — REBOLLO (Federico), sténographe de la Chambre des Députés	
<i>Barcelone.</i> — RUIS SANUY (José), Academia de Taquigrafia	
<i>Madrid.</i> — ROCA (Rafael), sténographe de la Chambre des Députés	
<i>Barcelone.</i> — RODRIGUEZ (José), Academia de Taquigrafia	
<i>Madrid.</i> — SAN ROMAN (Rafael de), sténographe de la Chambre des Députés	
— SANZ (Santiago), sténographe de la Chambre des Députés	
<i>Barcelone.</i> — M ^{lle} SENSAT (Josefa), Academia de Taquigrafia	
— M ^{lle} SOLE (Maria), Academia de Taquigrafia	
— STIVI (Francisco), Academia de Taquigrafia	
<i>Madrid.</i> — SUAREZ (Octavio), sténographe de la Chambre des Députés	
<i>Barcelone.</i> — TEXIDO (Emilio), Academia de Taquigrafia	
<i>Madrid.</i> — TORRES (Narciso de), sténographe de la Chambre des Députés	
<i>Barcelone.</i> — M ^{me} VERDAGUER DE COTS (Carmen), Academia de Taquigrafia	
— VERDAGUER Y COLL (Eduardo), Academia de Taquigrafia	
— M ^{lle} VIDAL (Mercedes), Academia de Taquigrafia	

ETATS-UNIS

<i>New-York.</i> — M. CORNELL	
— M ^{me} CORNELL	
— Miss FLORENCE FISHER	
— GREGG, président of the Gregg publishing Company	
<i>Washington.</i> — NATIONAL SHORTHAND REPORTER'S ASSOCIATION	
<i>New-York.</i> — PREVIN	

FRANCE

RAYMOND POINCARÉ, Président de la République française	500
MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES	5,000
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR	500

Membres ou anciens membres du Gouvernement

BARTHOLO (Louis), député des Basses-Pyrénées, président du Conseil, de l'Académie française	50
BÉRARD (Léon), député des Basses-Pyrénées, ministre de l'Instruction publique	50

BORREL (Antoine), député de la Savoie, sous-secrétaire d'Etat des Mines.	20
BOURBOIS (Léon) (Marne), président du Sénat, ancien président du Conseil	50
CLÉMENTEL, sénateur du Puy-de-Dôme, ancien ministre.	100
DUMONT (Charles), député du Jura, ancien ministre.	20
FRANKLIN-BOUILLON, député de Seine-et-Oise, ancien ministre.	100
GUERNIER, député d'Ille-et-Vilaine, ancien ministre.	50
KLOTZ, député de la Somme, ministre des Finances.	100
LEFÈVRE (André), député des Bouches-du-Rhône, ministre de la Guerre.	20
LEYGUES (i) (Georges), député du Lot-et-Garonne, ministre de la Marine.	200
LOUCHEUR, ministre de la Reconstitution industrielle	100
MILLERAND (2), député de la Seine, président du Conseil.	100
MONESTIER, député de la Lozère, ancien ministre.	30
NOULENS, sénateur du Gers, ancien ministre, ancien ambassadeur en Russie.	50
PÉRET (Raoul) (Vienne), ancien ministre, président de la Chambre des Députés	50
RAYNAUD (Maurice), député de la Charente, ancien ministre.	20
REIBEL (Ch.), député de Seine-et-Oise, sous-secrétaire d'Etat de la présidence du Conseil	100
RIBOT, sénateur du Pas-de-Calais, ancien président du Conseil, de l'Académie française	25
STEGFRIED (Jules), député de la Seine-Inférieure, ancien ministre.	100
STEEG, sénateur de la Seine, ministre de l'Intérieur.	100
THOUMYRE (Robert), député de la Seine-Inférieure, sous-secrétaire d'Etat du Ravitaillement	20

Sénateurs

GROSDIDIER (Meuse)	100
MENIER (Gaston) (Seine-et-Marne)	50
MERLIN (Fernand) (Loire)	20
WEILLER (Lazare) (Bas-Rhin)	100

Députés

ANONYME (Ille-et-Vilaine)	20
ANONYME (Haute-Savoie)	20
BARRÈS (Maurice) (Seine), de l'Académie française.	100
BESSONNEAU (Maine-et-Loire)	50
BLUYSEN (Paul) (Inde française)	40
DE CHAPPEDELAINE (Côtes-du-Nord)	50
CORNUDET (Seine-et-Oise).	50
DIOR (Lucien) (Manche).	50
EYMOND (Gironde).	50
FLAYELLE (Vosges).	20
FORGEOT (Pierre) (Marne)	50
GAILHARD-BANCEL (de) (Ardèche)	50
GALMOT (Guyane)	20
GALPIN (Sarthe).	50
JUIGNÉ (marquis de) (Loire-Inférieure).	50

(1) Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères, au moment où paraîtra ce compte rendu

(2) Président de la République au moment où paraîtra ce compte rendu.

LA FERRONNAYS (marquis de) (Loire-Inférieure)	
LA TRÉMOILLE (duc de) (Gironde)	
LAURENT-EYNAC (Hte-Loire)	
LÉFAS (Ille-et-Vilaine)	
LUGOL (Seine-et-Marne)	
MARIN (Louis) (Meurthe-et-Moselle)	
MONTPLANET (de) (Vienne)	
MOUSTIER (marquis de) (Doubs)	
MURAT (prince Joachim) (Lot)	
PICARD (Camille) (Vosges)	
POMEREU (marquis de) (Seine-Inférieure)	
ROTHSCHILD (Maurice de) (Hautes-Pyrénées)	
ROULLEAUX-DUGAGE (Orne)	
SURCOUF (Robert) (Ille-et-Vilaine)	
THIERRY-DELANOUE (Aube)	

Divers

Banque des Pays du Nord (Paris)	
Comité des Forges (Paris)	
L'Exportateur Français (Paris)	
GAY (Pierre), entrepreneur de travaux publics (Alger)	
GREMET (Paris)	
JAEGER (Strasbourg)	
JOE KAHN, négociant (Marseille)	
KNODERER (Strasbourg)	
VAUDECRANE (directeur de l'Exportateur Français)	

ASSOCIATIONS DE STENOGRAPHES

Agen. — Union des sténographes agenais	
Alais. — Association des sténographes et dactylographes d'Alais	
Alger. — Institut français de sténographie Schvartz	
— Union des sténo-dactylographes de l'Afrique du Nord	
Amiens. — Association sténographique duployenne	
Arles-sur-Rhône. — Société sténographique et dactylographique de Provence	
Bordeaux. — Fédération des sociétés de sténographie du Sud-Ouest	
— Fédération sténographique française	
— Société de sténographie du Sud-Ouest	
Boulogne-sur-Mer. — Chambre syndicale des sténo-dactylographes boulonnais	
Brest. — Union sténographique bretonne	
Clermont-Ferrand. — Association sténographique duployenne	
Cognac. — Union cognacaise	
Elbeuf. — Cercle sténographique elbeuvien	
Lille. — Société des sténographes du Nord	
Limoges. — Association des sténo-dactylographes	
Lyon. — Union syndicale des sténographes et dactylographes	
Marseille. — Association amicale des jeunes files comptables et sténographes	
— Fédération des sociétés sténographiques du Sud-Est	
— Société de sténographie de Marseille	
Montauban. — Association des sténo-dactylographes de Tarn-et-Garonne	

Fr. Montpellier. — Association amicale des sténographes et dactylographes de l'Hérault	25
50 Mulhouse. — Union des employés	
20 Nancy. — Association des sténographes, dactylographes, comptables de l'Est	100
50 Nanterre. — Cercle sténographique duployen	
20 — Union sténographique	
20 Neufchâtel-en-Bray (S.-Inf.). — Cercle sténographique de Neufchâtel-en-Bray	
20 Nevers. — Association professionnelle des sténographes et dactylographes du Centre	
200 — Union des sténographes et dactylographes de Nevers et du Nivernnais	
20 Vimes. — Association amicale des sténographes et dactylographes du Gard	30
50 Orléans. — Union sténographique orléanaise	25
Paris. — Alliance sténographique	50
— Amicale de l'école professionnelle Nicault	
— Amicale des professeurs de sténographie	
50 — Association des sténographes polyglottes	100
50 — Association générale de la presse sténographique	
100 — Association professionnelle des sténographes français	100
100 — Association sténographique unitaire	200
— Fédération nationale des sténographes (système Georg.-Buisson)	
— Institut sténographique de France	100
200 — Société de sténographie Aimé-Paris	50
— Société d'études sténographiques	
100 — Société du Progrès sténographique	
— Société sténographique de l'Orillon	20
— Société sténographique parisienne	
— Syndicat des Dames sténo-dactylographes	
— Syndicat général des sténographes et des dactylographes	20
— Union des Sociétés de sténographie de France	200
Pau. — Société professionnelle des sténographes et dactylographes du Béarn	
20 —	
100 Périgueux. — Société Amicale des anciens élèves de l'école Besse	20
— Société philomatique et sténog. de la Dordogne	
Roanne. — Union des sténo-dactylographes de Roanne	20
30 Rouen. — Cercle sténographique rouennais	20
30 — Fédération des sociétés sténog. normandes et picardes	
50 Strasbourg. — Société de sténographie simplifiée	
50 Toulon. — Association sténographique du Var	50
50 Toulouse. — Alliance toulousaine des sténo-dactylographes comptables	20
— Association amicale interméthodique des sténo-dactylographes	
20 — Union amicale des sténographes duployens et dactylographes	
30 Troyes. — Ass. Amic. des anc. élèves de l'école sténographique	
50 Vienne. — Union syndic. des sténog. et dactyl.	

MACHINES A ECRIRE

Anonyme	100
20 Chambre Syndicale de la Mécanographie	100
100 Machine Japy	100
Machine Smith et Bros (Directeur : M. MAMET)	50

STENOGRAPHES

Anonyme (Seine)	
Anonyme (Seine)	
Agen. — M ^{lle} DELMOULY	
— ROUMEGOUX, sténographe du Conseil municipal	
— M ^{me} ROUMEGOUX	
— M ^{me} SEGAS, présidente de l'Union des sténographes agenais	
Alais. — M ^{me} DAUFES, président de l'Assoc. des Sténogr. et dactyl. d'Alais	
— DAUFES	
Alger. — BAUDART, directeur Agence Underwood	
— BENBACITE, professeur à l'Union des Sténo-dactylog. de l'Afrique du Nord	
— M ^{lle} Borrás, directrice d'école sténo-dactyl.	
— COUDERT, directeur des cours de l'Union	
— DELGUEIL, secrétaire général de l'Union	
— M ^{lle} BORRAS, directrice d'école sténo-dactyl.	
— DOMINIQUE, administrateur de l'Union	
— GEISSE, directeur de l'Ecole Pigier	
— M ^{lle} GOITRE, directrice d'école sténo-dactyl.	
— LACROUX, administrateur de l'Union	
— LANDES, directeur de l'Ecole Japy	
— LIBÉRATI, trésorier de l'Union	
— M ^{me} LONGIN, directrice d'école sténo-dactyl.	
— M ^{me} PAON, directrice des cours de l'Union	
— PATÉ, directeur de l'Agence Remington	
— PONNELLE, trésorier adjoint de l'Union	
— D ^r SALIÈGE, délégué financier, président de l'Union	
— M ^{lle} SCHEER, directrice d'école sténo-dactyl.	
— SCHVARTZ, président de l'Institut français de sténographie ..	
— VÉROLA, délégué financier, vice-président de l'Union	
— WILLOT, commandeur de la Légion d'honneur, président honoraire de l'Union	
Armée du Rhin. — MESPOULEDE, secrét. général de la Fédération des Sociétés du Sud-Ouest	
Asnières-sur-Oise. — VIOLETTE DE NOIRCARME, chef honoraire du service sténographique de la Chambre des Députés	
Bordeaux. — M. PAUL DOMY, directeur de l'Ecole Pigier	
— M ^{me} DOMY	
Boulogne-sur-Mer. — MOITHY, président du Cercle sténographique Boulonnais	
— M ^{me} MOITHY	
— MOITHY, fils	
Châlons-sur-Marne : M ^{me} FRANQUET	
— M ^{lle} FRANQUET, professeur de sténographie	
Clamart (Seine). — M ^{me} VINCENT	
Cognac. — MAIRE, trésorier de l'Institut sténographique	
Colombes. — SÉNÉCHAL, président de l'Alliance sténographique	
Elbeuf. — G. PAIN	
— VITTECOQ	
Issy-les-Moulineaux. — FLAGEUL, professeur de sténographie	
— M ^{me} FLAGEUL	
Jouarre (Seine-et-Marne). — CAMUS LUCIEN	

Lille. — BROYANT, sténographe en chef à la mairie	Fr. 50
Limoges. — M ^{me} BARRE-KLINGER, directrice de l'Ecole de sténo-dactylographie	20
— M ^{lle} MICHEL	
— M ^{lle} TRÉPART, Jeanne	
Lyon. — M ^{lle} TRIVIOT, présidente de l'Union syndicale des secrétaires sténo-dactyl.	
Marseille. — BOELL, président de la Société de Sténographie de Marseille	20
— M ^{me} BOELL, directrice des cours Boell	
— CHOUVET, sténog. du Conseil général des Bouches-du-Rhône	20
— CHOUVET, fils	
— M ^{lle} CONDUCHÉ, présidente de l'Association amicale des jeunes filles sténographes	20
— M ^{me} MANDOLONI PIZON	
Montauban. — MALBREIL, président de l'Ass. des Sténo-dactylographes de Tarn-et-Garonne	
Montpellier. — DUCLAUX, président de l'Ass. Amic. des sténog.-Duplicateurs et dactylographes	50
— M ^{me} DUCLAUX	
Montreuil-sous-Bois. — FLACHAT, sténog. des délégations financières algériennes	20
— FLACHAT fils, sténographe	
Mulhouse. — HOFFMANN H., sténographe	
— LENTZ C., sténographe	
— LEONHART C., sténographe	
— M ^{lle} RIEDWEG Hélène	
— STIHLE R., sténographe	
— WALTER E., sténographe	
Nancy. — OLRIAU, P. de l'Ass. des sténo-dac. comptables de l'Est	100
Neuilly-sur-Seine. — PATOIS Charles, membre du Conseil de l'Association unitaire	
Nevers. — M ^{lle} BOUDOU Marcelle	
— DOMINIQUE Gaston	
— DUBOIS-DURLOT, directeur de l'Ecole commerciale	
— JAY René	
— MOREAU, Pr. de l'Ass. prof. des sténog. et dactyl. du Centre ..	20
Nîmes. — HALBWACHS L., Pr. de l'Ass. Amic. des sténog. et dactylog. du Gard	20
— HALBWACHS S. Sténographe du Conseil général du Gard	
— M ^{lle} PHILIBERT Jeanne	
— M ^{lle} TREMOULET, professeur de sténographie	20
— M ^{lle} TREMOULET Henriette, sténographe	
Niort. — M ^{lle} FLAJOLLES	
Nogent-sur-Oise. — RENUCCI, ancien sténog. du Parlement d'Alsace et de Lorraine	
Oran. — ACKER, sténog. en chef des Délégations financières algériennes	50
— M ^{me} ACKER	
Orléans. — M ^{lle} BARATIN	
— POINTEAU, secrétaire de l'Union sténographique Orléanaise ..	20
— M ^{lle} POINTEAU Jeanne, sténographe du Conseil général du Loiret	
Paris. — M ^{lle} ABELARD, conseillère du Syndicat des Dames sténo-dactylog.	
— AMÉDÉ, sténographe auxiliaire de la Chambre des Députés ..	20

Paris. — ANONYME.....	
— ARSANDAUX, chef adjoint de la sténographie du Sénat.....	
— BAILLEUX René.....	
— M ^{me} BONNET Fanny, professeur.....	
— M ^{me} BOUTELLER, directrice du Panbiblion.....	
— CADEAU, sténographe-reviseur de la Chambre des députés.....	
— M ^{me} CHEVALIER Clotilde, du Comité de l'Association des sténographes-polyglottes.....	
— CLAVEL, sténographe-reviseur de la Chambre des députés ..	
— CLÉMENT, sténographe de la Ch. des députés.....	
— DELPY Georges (duplicateur rotatif Delpy).....	
— M ^{me} DELPY, professeur.....	
— DELPY Georgette, sténographe.....	
— DELPY Renée, sténographe.....	
— DEPOIN, Président de l'Institut sténographique de France ..	
— M ^{me} DESPAS.....	
— DETOT Georges, sténographe-reviseur de la Chambre des députés.....	
— DUCLOS, sténographe auxiliaire de la Ch. des députés.....	
— ESTOUP, Stén. de la Chambre des députés, Président de l'Union des Sociétés de Sténographie de France.....	
— M ^{me} ESTOUP, de l'Association professionnelle des sténographes français.....	
— M ^{me} ESTOUP Annette, sténographe.....	
— M ^{me} ESTOUP Marguerite, sténographe.....	
— FLEURY Paul, du Comité de l'Association sténographique unitaire.....	
— M ^{me} FURON Simone.....	
— GALLET, sténographe de la Ch. des députés.....	
— GALLIAND, sténographe de la Ch. des députés.....	
— GAILLOT, sténographe de la Ch. des députés.....	
— GAVELLE, sténographe de la Ch. des députés.....	
— GEORGES-BUISSON, chef adj. du Serv. Stén. de la Ch., Président du Comité international.....	
— M ^{me} GEORGES-BUISSON, Trésorière du XII ^e Congrès international.....	
— GRIFFON, secrétaire général de l'Ass. sténog. unitaire.....	
— GRIFFON fils, sténographe.....	
— GUÉRIN, sténographe-reviseur du Sénat.....	
— GUICHON, Président du Progrès sténographique.....	
— HAUTEFEUILLE, Président de l'Ass. sténographique unitaire.....	
— HAVETTE, Président de la Société d'études sténographiques.....	
— M ^{me} HAVETTE, professeur.....	
— M ^{me} HAVETTE Andrée, sténographe.....	
— IZARD, sténographe de la Ch. des députés.....	
— LABONNE, sténographe de la Ch. des députés.....	
— LAISSY, sténographe de la Ch. des députés.....	
— M ^{me} de LAMOTTE, Présidente du Syndicat des Dames sténodactylographes.....	
— LAMPOZ, ancien sténog. du Parlement d'Alsace et de Lorraine.....	
— LEFEBVRE Paul.....	
— LEFEBVRE Louis, sténographe du Sénat.....	
— M ^{me} LEFEBVRE Louis.....	
— LÉGRIS, Président de la Société de Sténographie Aimé, Paris.....	
— LELIOUX, sténographe du Conseil d'Etat.....	
— LENGLET, sténographe-reviseur de la Ch. des députés.....	

Fr. Paris. — LE SCIELLER, sténographe de la Ch. des députés.....	25
50 — MAUGEIS DE BOURGUESDON, sténographe du Sénat.....	25
20 — M ^{me} MAUGEIS DE BOURGUESDON, sténographe.....	
20 — MAYÉRAS, sténog.-rev. du Sénat, Prés. de l'Ass. prof. des sténographes français.....	40
20 — M ^{me} MONTHIEU Jeanne.....	20
50 — NAVARRE, directeur de la « Revue du Bureau ».....	20
— M ^{me} NAVARRE.....	
— NICAULT, Pr. de l'Ass. Amic. des professeurs de sténographie.....	20
— M ^{me} NICAULT, professeur de sténographie.....	
— NOVIANT Maurice.....	
100 — DE PEYRELONGUE, sténographe.....	40
60 — DE PUYTORAC, professeur.....	20
50 — POSTIF Louis, vice-président de l'Ass. des sténog.-polyglottes.....	20
— RACOT, sténog. des délégations financières algériennes.....	
100 — REY, professeur.....	50
— SARRADIN, sténographe-reviseur de la Ch. des députés.....	70
— THIEBAULT, Pr. de l'Ass. des sténog.-polyglottes.....	
— M ^{me} THIEBAULT.....	
100 — TRIOULEYRE.....	20
— VAUDEQUIN, sténographe du Sénat.....	
— M ^{me} VAUDEQUIN.....	20
— VERGNE Jules.....	20
— VINCENT Jules, sténogr. de la Ch. des députés.....	50
20 — VIOLETTE de NOIRCAME Albert, sténogr. de la Ch. des députés.....	
Pau. — HAURET, Présid. de la Sté prof. des sténog. et dactyl. du Béarn.....	
Périgueux. — Besse, Prés. de la Sté Amic. des anc. élèves de l'école Besse.....	
— BONNIN Louis, Prés. de la Fédérat. des Stés du Sud-Ouest.....	
20 Rennes. — ROUXEL, professeur de sténographie.....	
100 Rouen. — LEROY, secr. de la Fédération des Stés normandes et picardes.....	
50 — M ^{me} LEROY, professeur.....	
60 St-Germain-en-Laye. — HELLOUIN, sténog.-reviseur du Sénat.....	
200 St-Maurice (Seine). — FEUILLET, professeur de sténographie.....	20
— FEUILLET fils.....	
Soisy-sous-Montmorency. — JULIEN, sténographe.....	
Strasbourg. — M ^{me} BAUCHER.....	
— M ^{me} BUTTET Suzanne, sténographe à la Sous-Préfecture de Strasbourg-Campagne.....	20
— EBER Charles, Professeur à l'Ecole de Commerce.....	
— EBER CHARLES fils, ancien sténog., Juge de bailliage.....	
— EBER PAUL, sténographe.....	
— RAUNER, professeur.....	
— STOULS, sténographe.....	
— M ^{me} WANNER Germaine, sténographe.....	
— M ^{me} WANNER Yvonne, sténographe.....	
Toulon. — GRAGLIA.....	
— M ^{me} GRISONI Elisa.....	
Toulouse. — M ^{me} LACONDE Berthe.....	
— SIRVEN.....	
Troyes. — M ^{me} BLANDENET, présidente de l'Ass. Amic. des anc. élèves de l'Ecole sténog.....	
Vanves. — M ^{me} LAROSE.....	
Vergt. — M ^{me} ROULY Madeleine.....	22
Villeneuve-sur-Lot. — M ^{me} V ^{re} ROUX, professeur de sténographie.....	20
Yvetot. — Victor PAIN.....	

GRANDE-BRETAGNE

Londres. — BURROWS William John
 — CARLTON William
 — Institute of shorthand writers
 — MUNFORD James, directeur du « Kensington College »
 — WALPOLE GEO

ECOSSE

Edimbourg. — WARDEN John-Mabon

IRLANDE

Dublin. — MICHEL J.-O'MALLEY

HOLLANDE

La Haye. — FOLMER Antoine
 Zaandam. — GRASHUIS, directeur du « Groote »

ITALIE

Pavie. — ALIPRANDI
 Naples. — GRECO (Oscar)
 Florence. — GIULIETTI
 Trieste. — GUIDO DU BAN
 Rome. — Institut sténographique italien (système Meschini).....
 — MANCUSO (Emanuele), sténog. de la Chambre des députés....
 — MANZONI
 Trente. — MARCHETTI
 Rome. — MESCHINI
 Venise. — MOLINA (Enrico).....
 Turin. — MUSSA
 Rome. — VECCHIS (Beno de).....

GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG

Luxembourg. — BRUCK (Hubert), président du Cercle Sténographique.

POLOGNE

Varsovie. — M^{me} WANDA SUCHECKA, chef du service sténog. du Parlement

PORTUGAL

Lisbonne. — DA COSTA (Joaquim).....
 Lisbonne. — COIMBRA (Carlos).....

ROUMANIE

Bucarest. — Henri STAHL, chef adjoint du service sténog. de la Chambre des députés

SUEDE

Stockholm. — ELFNER ERIK
 — M^{me} SCHOTT
 — M. SCHOTT

Fr.

20

SUISSE

Fr.

Lausanne. — BLASER (Adolphe), D^r de l'Ecole supérieure de Commerce.
 — BRIOD (Ulysse), professeur
 Fribourg. — CHASSOT (Raymond), sténographe aux Chambres fédérales
 Genève. — CUCHET (Albert), sténographe aux Chambres fédérales.....
 Lausanne. — DENTAN, administrateur du *Signal sténographique*
 Berne. — FEIERABEND, de la Société Stolz-Schrey.....
 Genève. — KYBOURG, secrétaire général de l'Union sténographique
 suisse « Aimé Paris »
 Lausanne. — MOGEON (L.), sténographe aux Chambres fédérales,
 directeur du *Signal sténographique*
 — MOGEON fils, sténographe
 — MORF (Léon), D^r de l'Ecole des Hautes Etudes commerciales de l'Université
 Genève. — PERSIAUX, délégué de la Société sténographique de Genève
 (Duployé)
 — PUNTER, président du Comité central de la Société Stolz-Schrey
 Lausanne. — M^{me} RAIS SUZY
 Genève. — ROCHAT-BURDIN
 — M^{me} ROCHAT-BURDIN
 Lausanne. — RUCHONNET, président du Comité central de la Fédération
 sténographique suisse
 Zurich. — Société de sténographie Stolz-Schrey
 Lausanne. — Société lausannoise de sténographie (Duployé).....
 Genève. — Société sténographique de Genève (Duployé)
 Yverdon. — Société Yverdonnoise de sténographie (Duployé).....
 Bâle. — WIDEMANN (René), président du Comité intersystémal en
 Suisse
 Berne. — M^{me} ZIMMERMANN
 — ZIMMERMANN, chef du Service sténographique des Chambres
 fédérales

20

20

TCHÉCO-SLOVAQUIE

Prague. — DURICH, délégué de la Société sténographique tchèque.

Comité International de Sténographie
(COMITÉ DE JONCTION DES CONGRÈS INTERNATIONAUX DE STÉNOGRAPHIE)

Toutes les communications doivent être adressées au Président :

M. GEORGES-BUISSON

Officier de la Légion d'Honneur
Chef-Adjoint du Service Sténographique de la Chambre des Députés
123, Rue de l'Université (Palais-Bourbon) PARIS VII^e

Siège et date des Congrès :

I^{er} LONDRES 1887
II^e PARIS 1889
III^e MUNICH 1890

IV^e BERLIN 1891
V^e CHICAGO 1893
VI^e STOCKHOLM 1897

VII^e PARIS 1900
VIII^e BRUXELLES 1905
IX^e DARMSTADT 1908

X^e MADRID 1912
XI^e BUDAPEST 1913
XII^e STRASBOURG 1920

*Le Comité actuel a été élu en Hongrie,
au XI^e Congrès international réuni à Budapest, Août 1913*

XII^e CONGRÈS INTERNATIONAL
(STRASBOURG - 10-15 Août 1920)

Paris, 4 Mars 1920.

MONSIEUR ET CHER COLLÈGUE,

En août 1913, le XI^e Congrès international, réuni à Budapest, me fit le très grand honneur de m'élire, à l'unanimité, président du Comité international.

Sur ma proposition, il fut décidé que le prochain Congrès se réunirait trois ans plus tard, à Alger, en 1916.

La guerre a empêché le Congrès d'Alger. Aujourd'hui, j'estime préférable de le réunir à Strasbourg du 10 au 15 août prochain, idée qui a été accueillie avec l'enthousiasme que vous savez.

Tous les sténographes et toutes les Associations de sténographes des nations alliées ou neutres sont chaleureusement invités. Je suis persuadé, Monsieur et cher Collègue, que vous voudrez bien vous faire inscrire comme congressiste et me retourner le BULLETIN D'ADHÉSION ci-joint. — Vous recevrez ensuite tous les documents relatifs au Congrès.

Le Congrès aura à se prononcer sur de nouveaux statuts du Comité international et sur un règlement-type, applicable à tous les Congrès internationaux. La caractéristique du XII^e Congrès sera donc d'organiser sur de nouvelles bases et le Comité international et les Congrès.

Par conséquent, les communications que désirent présenter nos collègues doivent être très courtes. Sujets à traiter de préférence à ce Congrès : *Fonctionnement des services sténographiques pendant la guerre. — Des services rendus par la sténographie et la machine à écrire pendant la guerre.*

Nous espérons recevoir votre adhésion par retour du courrier. Soyez assuré que le Comité d'organisation fera tout ce qui dépendra de lui pour rendre votre séjour à Strasbourg aussi agréable que possible.

Veuillez croire, Monsieur et cher Collègue, à mes sentiments les plus dévoués.

Le Président :
GEORGES-BUISSON.

Le XII^e Congrès International de Sténographie est placé sous le haut patronage de .

M. Paul DESCHANEL, Président de la République

Président d'Honneur :

M. Raymond POINCARÉ, ancien Président de la République.

Vice-Présidents d'Honneur :

MM. LÉON BOURGEOIS, Président du Sénat.
 Raoul PÉRET, Président de la Chambre des Députés.
 MILLERAND, Président du Conseil des Ministres, Ministre des Affaires étrangères, ancien commissaire général de la République française à Strasbourg.

Membres d'Honneur :

MM. ALAPETITE, Commissaire général de la République française à Strasbourg.
 Louis BARTHOU, ancien président du Conseil des ministres, député, vice-président du Conseil supérieur d'Alsace et de Lorraine.
 Les SÉNATEURS ET LES DÉPUTÉS du Bas-Rhin.
 JUILLARD, Préfet du Bas-Rhin.
 CHARLETY, Recteur de l'Université de Strasbourg.
 RAYNAUD, Chevalier de la Légion d'honneur, Chef du service sténographique de la Chambre des Députés.

Et les Membres Français du Comité international :

MM. BOELL, Président de la Société de sténographie de Marseille. — 1913. (Duployé.)
 DEPOIN, Secrétaire général du Comité international, ancien sténographe de la Chambre et du Sénat, Président de l'Institut Sténographique. — 1900. (Duployé-Institut.)
 ESTOUP, Président de l'Union des Sociétés de Sténographie de France, sténographe de la Chambre des Députés. — 1910. (Duployé-Institut.)
 M^{me} ESTOUP, Sténographe-Rédacteur. — 1909.
 MM. GALLIAND, Sténographe suppléant de la Chambre des Députés, trésorier de l'Association Professionnelle des Sténographes Français. — 1909. (Prévost-Delaunay.)
 GEORGES-BUISSON, Officier de la Légion d'honneur, Président du Comité International, Chef adjoint du service sténographique de la Chambre des Députés. — 1900. (Duployé-Buisson.)
 GUÉRIN, Sténographe-reviseur du Sénat, vice-président de la Société de Sténographie Aimé-Paris. — 1900. (Aimé-Paris.)
 GUICHON, Président du Progrès Sténographique. — 1913. (Riom.)
 HAVETTE, Président de la Société d'Etudes et de Propagande Sténographique. — 1909. (Prévost-Havette.)
 NAVARRE, Trésorier du Comité international, auteur de l'Histoire de la Sténographie. — 1909. (Duployé-Institut.)

(Le millésime qui accompagne chaque nom indique l'entrée dans le Comité international ; le nom entre parenthèses indique le système employé.)

COMMISSION D'ORGANISATION :

Président : M. GEORGES-BUISSON, Officier de la Légion d'honneur, Chef-adjoint du service sténographique de la Chambre des Députés, ancien sténographe du Parlement d'Alsace-Lorraine. (1880-1881), Président du Comité international.

Vice-Présidents : MM. LAMPOZ, vice-président de l'Institut sténographique, RENUCCI, ancien sténographe du Parlement d'Alsace-Lorraine (1880-1882).

Secrétaires : BOELL, Président de la Société de Sténographie de Marseille, membre du Comité international.
 GALLIAND, sténographe auxiliaire de la Chambre des Députés, trésorier de l'Association Professionnelle des Sténographes Français.
 GUÉRIN, sténographe-reviseur du Sénat, vice-président de la Société de Sténographie Aimé-Paris.
 THIEBAULT (Ernest), Président de l'Association des Sténographes Polyglottes.

Trésorière : M^{me} GEORGES-BUISSON.

Délégué général : EBER, sténographe des Assemblées Alsaciennes, professeur à l'Ecole commerciale de Strasbourg.

Délégués adjoints : EBER (Charles fils), sténographe des Assemblées Alsaciennes, juge de bailliage.
 STOULS, sténographe, Strasbourg.

PROGRAMME PROVISOIRE

Mardi 10 août.

8 heures : Visite de la ville.

9 heures : Réunion du Comité international. (A l'Université. — Place de l'Université.)

11 heures : Réception par M. Peirot, Maire, de la Commission d'organisation et d'un certain nombre de congressistes étrangers. (Les personnes invitées à cette réception se réuniront, à 11 heures très précises, dans la cour de l'Hôtel de Ville. Entrée par la rue Brûlée.)

12 h. 30 : Déjeuner intime de 20 couverts offert à M. le Ministre du Travail au *Palace Hôtel Maison Rouge*, place Kléber.

14 h. 30 : Ouverture officielle du Congrès, sous la Présidence effective de M. Paul JOURDAIN, Ministre du Travail. (A l'Université.)
 M. Louis MARIN, député de Meurthe-et-Moselle, traitera ce sujet : « La guerre a permis à la sténographie et à la dactylographie de démontrer les services qu'elles doivent rendre en temps de paix. »

17 heures : Thé, par petites tables, offert par la Commission d'organisation à tous les congressistes pour leur permettre de faire connaissance. (Au restaurant Gruber : « le Baechehiesel », avenue de la Robertsau, en face l'entrée de l'Orangerie.) — Par tramways spéciaux.

Mercredi 11 août.

Excursion à Saverne, Haut-Barr et Stambach.

Jeuvi 12 août.

9 heures : 1^{re} Section : Histoire et Théorie. (A l'Université.)

10 h. 30 : 2^e Section : Enseignement. (A l'Université.)

12 h. 30 : Banquet officiel sous la Présidence de M. le Commissaire général de la République. (Au Palais des Fêtes, 44, rue des Vosges, au coin des rues Sellénick et de Phalsbourg.)

15 heures : Promenade au Rhin (Pont de Kehl). — Visite de Strasbourg. — Par tramways spéciaux.

Vendredi 13 août.

Excursion aux trois châteaux de Ribeauvillé.

Samedi 14 août.

9 heures : 3^e Section : Sténographie parlementaire et judiciaire. (A l'Université.)

10. h. 30 : 4^e Section : Sténographie commerciale et dactylographie. (A l'Université.)

14 h. 30 : Séance de clôture du Congrès. (Une partie de la séance sera consacrée à une très intéressante expérience : des sténographes espérantistes de nationalités différentes discuteront entre eux en se servant uniquement de l'Espéranto, afin de montrer à leurs autres collègues l'utilité de cette langue auxiliaire.)

Visite de la Ville.

RECOMMANDATIONS TRES IMPORTANTES

BUREAU DE RENSEIGNEMENTS. — Tout congressiste, aussitôt après son installation à l'hôtel, est invité à se présenter au Conservatoire de musique (anciennement Chambre des Députés), place de la République, où un bureau de renseignements sera ouvert les jeudi 5, vendredi 6, samedi 7 et lundi 9 août, de 5 heures à 17 heures, et le mardi 10 août, de 8 heures à 11 heures.

Il lui sera remis : un plan et un guide de Strasbourg, un album de 20 cartes postales, du papier à lettres et des enveloppes, ainsi qu'un porte-cartes renfermant le programme définitif du Congrès, des indications sur les tramways, restaurants, etc., l'horaire et l'itinéraire détaillé des excursions.

LOGEMENT. — En raison de l'affluence des touristes à Strasbourg, pendant l'été, il est prudent, pour ne pas dire indispensable, de retenir sa chambre. (Lire avec soin le Bulletin d'adhésion et se conformer strictement aux indications qu'il donne.)

TENUE. — Tenue de ville (redingote ou jaquette) pour les deux cérémonies officielles (ouverture du Congrès et banquet) qui auront lieu dans la journée.

DÉLÉGUÉS DES SOCIÉTÉS. — Toute société ayant souscrit au moins 12 francs (prix de la cotisation d'un congressiste) peut se faire représenter au Congrès par un délégué.

EXACTITUDE. — La plus grande exactitude est recommandée aux Congressistes, car chaque partie du programme commencera très exactement à l'heure indiquée.

INSCRIPTION DES CONGRESSISTES AVANT LE 10 JUILLET. — Pour la bonne organisation des différentes manifestations : banquet, thé, réceptions diverses, excursions, il est indispensable que nos collègues nous retournent leur Bulletin d'adhésion AVANT LE 10 JUILLET. La Commission d'organisation doit être fixée à cette date-là, et pour le choix des salles au point de vue de leurs dimensions (salles qu'il faut retenir à cause des nombreux Congrès qui se réuniront à Strasbourg), et aussi pour évaluer le plus exactement possible les dépenses auxquelles elle devra faire face, pour chaque partie du programme.

Les Congressistes, dont le Bulletin d'adhésion parviendra APRÈS LE 10 JUILLET, devront eux-mêmes s'occuper de leur installation et risqueront de ne pas participer à des manifestations ayant uniquement lieu sur invitations, les détails de ces manifestations devant nécessairement être réglés longtemps à l'avance.

Le 11 juillet 1920, nouvelle communication aux congressistes :

LIRE CETTE CIRCULAIRE ATTENTIVEMENT

S'Y CONFORMER EXACTEMENT

LA CONSERVER SOIGNEUSEMENT

A dater de ce jour — 12 juillet — nos collègues non inscrits et désirant prendre part au Congrès devront donc retenir directement leur chambre. (Ci-joint la liste des Hôtels. Se faire confirmer les prix.)

Mardi 10 août, 11 heures.

RÉCEPTION PAR M. PEIROT, MAIRE DE STRASBOURG. — Nos collègues invités à prendre part à cette réception à l'Hôtel-de-Ville seront avertis à l'avance.

Sachant que la Municipalité de Strasbourg offre une coupe de champagne aux délégués qu'elle reçoit, nous avons tenu, par une discrétion que tout le monde comprendra, à ne pas imposer une dépense exagérée à une Municipalité qui a souvent à recevoir des délégués, puisque beaucoup de Congrès se réunissent à Strasbourg. C'est pourquoi nous avons décidé que la délégation comprendrait seulement trente personnes et serait presque exclusivement composée de collègues étrangers.

Mardi 10 août, midi.

DÉJEUNER INTIME OFFERT A M. JOURDAIN, MINISTRE DU TRAVAIL. — Estimant que nos collègues ont le droit de connaître exactement tout ce que nous faisons, nous leur indiquons les noms des invités qui assisteront à ce déjeuner :

MM. le Secrétaire Général du Commissariat Général de la République; Louis Marin, député; le Préfet, le Sous-Préfet de Strasbourg-Campagne; le Maire, le Recteur, des Délégués étrangers (au moins un par nation); les représentants des journaux de Strasbourg; les Présidents des quatre grands groupements sténographiques; MM. Georges-Buisson, Estoup, Depoin et Hautefeuille.

Mardi 10 août, 17 heures.

THÉ. — Tous les Congressistes inscrits avant le 1^{er} août sont invités à ce thé.

Pendant le thé, il sera procédé à l'appel nominal des Congressistes. Chacun se lèvera à l'appel de son nom. Cette innovation nous paraît intéressante, car nous avons observé dans les Congrès précédents qu'on ne se connaissait pas assez de vue, soit même de nom.

Mercredi 11 et vendredi 13 août.

EXCURSIONS A SAVERNE ET A RIBEAUUVILLÉ. — Nos collègues étrangers sont invités à ces deux excursions.

Tous les Congressistes français pourront prendre part aux deux excursions, à la condition de nous adresser avant le 1^{er} août un mandat de 42 francs. (Nous les prions de nous excuser du petit dérangement que leur occasionnera l'envoi de ce mandat, mais cela facilitera grandement l'organisation... que nous voulons aussi parfaite que possible.)

Notre jeune camarade Paul Eber dirigera ces deux excursions qui ont été très minutieusement étudiées par lui et par notre second délégué à Strasbourg, M. Stouls, qui s'est plus spécialement occupé de la question des hôtels et des restaurants.

Le prix de chaque excursion est de 21 francs (chemin de fer, tramway de Ribeauvillé-gare à Ribeauvillé-ville, et déjeuner sans boisson). Il est difficile d'établir un prix avec boisson, certaines personnes buvant de la bière et d'autres du vin. Chaque convive règlera donc sa boisson au garçon dès qu'elle lui sera servie. Comme nous le disons à la suite de la liste des restaurants, le bon vin de table alsacien coûte partout 5 ou 6 francs le litre.

Les dessins schématiques de ces deux excursions ont été exécutés par notre collègue Paul Eber. Nous allons faire reproduire ces croquis afin que chaque Congressiste en reçoive un exemplaire, ainsi que l'itinéraire détaillé.

Jeu. 12 Août, 12 h. 15.

BANQUET OFFICIEL. — Nos collègues étrangers trouveront dans le portefeuille qui leur sera remis le Mardi 10 août, à 8 heures, au Bureau de Renseignements, une invitation au Banquet. — Il en sera de même pour tous nos collègues français inscrits avant le 10 Juillet.

Les Congressistes inscrits après le 10 Juillet, mais avant le 1^{er} Août, pourront également assister au Banquet, à la condition de nous adresser par mandat, avant le 1^{er} Août, le montant du Banquet, soit 33 francs.

COMMUNICATIONS DIVERSES

LISTE DES CONGRESSISTES. — La liste des Congressistes inscrits avant le 1^{er} Août sera remise à chaque membre du Congrès. — Les noms des Congressistes de la dernière heure seront affichés à la porte de la salle du Congrès.

NATIONS REPRÉSENTÉES AU CONGRÈS. — Nous avons déjà les adhésions de collègues appartenant à neuf nations : Angleterre, Belgique, Espagne, Etats-Unis, France, Grand-Duché de Luxembourg, Italie, Suède, Suisse.

Nous pensons recevoir d'ici le Congrès les adhésions de collègues appartenant aux nations suivantes : Danemark, Grèce, Norvège, Pologne, Portugal, Roumanie, Tchéco-Slovaquie.

TRAMWAYS SPÉCIAUX. — Il sera affiché, à l'entrée de la salle du Congrès, le lieu et l'heure du départ des tramways spéciaux : le Mardi 10 Août, vers 16 h. 45, pour se rendre au Thé ; le Jeudi 12 Août, vers 14 h. 30, pour la visite de la ville et pour se rendre au Rhin (Pont de Kehl).

Tous les frais de ces tramways étant assumés par la Commission d'organisation, les divers parcours seront donc gratuits. Mais pour prendre place dans les voitures, les Congressistes devront montrer leur Carte d'identité.

CARTE D'IDENTITÉ. — Chaque Congressiste recevra une Carte d'identité, absolument personnelle, qu'il devra soigneusement conserver. Cette Carte lui servira plusieurs fois, notamment pour prendre place dans les tramways spéciaux.

ADRESSES DU PRÉSIDENT DU COMITÉ INTERNATIONAL. — Jusqu'au 2 Août, lui écrire à son domicile, au Palais-Bourbon, 128, rue de l'Université, Paris.

A partir du 2 Août, lui écrire à Strasbourg : Hôtel Terminus (Gruber), Place de la Gare.

RESTAURANTS

(Nous jugeons inutile de reproduire dans ce compte rendu la liste des restaurants avec leurs adresses et les prix de leurs repas.)

PROGRAMME PROVISOIRE

(Inutile de reproduire le programme paru dans la circulaire précédente.)

COMMENT SE SERVIR DES TRAMWAYS

Voici un très utile renseignement que vous ne trouverez dans aucun Guide. Strasbourg est admirablement desservi par les tramways. Le ticket remis par le receveur de la voiture donne droit à la correspondance, à la condition d'indiquer en payant l'endroit où l'on se rend afin que le ticket soit pointé en conséquence. Dire au receveur : « Je vais à tel endroit. Dois-je changer de ligne ? Quelle ligne dois-je prendre et à quel endroit ? » Priez les receveurs, qui sont très complaisants, de vous avertir lorsque vous arrivez à l'endroit où vous devez descendre ou changer de ligne.

RÈGLEMENT DU CONGRÈS

ARTICLE PREMIER. — Le XII^e Congrès international de sténographie aura lieu à Strasbourg du 10 au 15 août 1920.

Il est préparé par les soins de la Commission d'organisation, agréée par les membres Français du Comité international.

ART. 2. — Le Congrès international se compose :

- 1^o D'un Comité d'honneur et de patronage ;
- 2^o De membres honoraires et de membres effectifs, appartenant aux nations alliées ou neutres.

ART. 3. — Le Comité d'honneur se compose de personnes désignées par la Commission d'organisation comme pouvant donner au Congrès l'appui de leur haute personnalité.

ART. 4. — Sont membres honoraires ceux qui, ne pratiquant pas la sténographie ni son enseignement, s'intéressent à l'art sténographique. Ils ont seulement voix consultative.

ART. 5. — Sont membres effectifs ceux qui pratiquent ou ont pratiqué la sténographie, s'en servent ou s'en sont servis, font ou ont fait des cours pour l'enseigner ; les délégués des administrations publiques françaises et des gouvernements étrangers.

ART. 6. — Le Congrès se divise en quatre sections :

- 1^o Histoire et Théorie ;
- 2^o Enseignement ;
- 3^o Sténographie parlementaire et judiciaire ;
- 4^o Sténographie commerciale et dactylographie.

ART. 7. — Les Sociétés sténographiques peuvent se faire inscrire comme membres du Congrès et désigner un délégué ayant voix délibérative.

ART. 8. — Les frais du Congrès sont couverts par les cotisations des membres et par des subventions ou souscriptions éventuelles.

Le minimum de la cotisation des membres honoraires est de 20 francs.

Le minimum de la cotisation des membres effectifs (donnant droit au compte-rendu du Congrès) est de 12 francs pour une personne, de 20 francs pour deux personnes d'une même famille (avec un seul exemplaire du compte-rendu).

ART. 9. — Les membres du Congrès ayant acquitté leur cotisation recevront une carte qui sera rigoureusement personnelle.

ART. 10. — La Commission d'organisation fera nommer, à la première séance, le Bureau du Congrès qui aura la direction des travaux. Ce Bureau se composera de :

- Un président ;
- 6 vice-présidents ;
- 1 secrétaire général ;
- 1 secrétaire général adjoint ;
- 6 secrétaires-sténographes ;
- 1 trésorier.

L'élection aura lieu à la majorité absolue, et au scrutin secret, s'il est réclamé. Au deuxième tour de scrutin, la majorité relative suffit.
Le Bureau définitif sera installé après le dernier scrutin.

ART. 11. — Le Président a la direction des débats et la police des séances ; il donne et retire la parole, vise les comptes du trésorier.

Le vote se fait à main levée, à moins que trois membres ne réclament le scrutin par appel nominal des nations représentées au Congrès. Dans ce cas, le vote a lieu sur la présentation de la carte.

La séance sera suspendue de fait durant quelques minutes pour permettre à chaque nation de désigner celui de ses membres qui devra voter pour elle.

Les nations comptant plus de 20 millions d'habitants auront droit à deux voix, les autres nations auront droit à une voix.

ART. 12. — Le secrétaire général est chargé de rédiger, avec la collaboration des autres secrétaires, les procès-verbaux des séances.

ART. 13. — Le trésorier encaisse toutes les recettes ; il effectue le paiement des dépenses après visa du président.

ART. 14. — Les membres du Congrès, et les délégués des administrations publiques et des gouvernements étrangers, peuvent seuls assister aux séances et aux visites ou excursions préparées par la Commission d'organisation, présenter des travaux et prendre part aux discussions.

ART. 15. — La Commission d'organisation arrête le programme des questions à soumettre au Congrès, reçoit les rapports et documents présentés par les membres et statue définitivement sur l'admission ou le rejet de ces communications.

ART. 16. — Aucun travail ne pourra être présenté en séance ni servir de point de départ à une discussion si, avant le 1^{er} juillet 1920, l'auteur n'en a communiqué le résumé ou les conclusions à la Commission d'organisation.

ART. 17. — La langue française est la langue officielle du Congrès. Néanmoins, chaque membre pourra s'exprimer dans sa langue nationale. En ce cas, un des membres du Bureau sera chargé de résumer ses explications en français.

ART. 18. — Les orateurs ne pourront parler plus de quinze minutes, ni parler plus de deux fois dans la même séance sur le même sujet, à moins que le Congrès n'en décide autrement.

ART. 19. — Les orateurs devront remettre au secrétaire général, dans les vingt-quatre heures, un résumé de leurs discours pour la rédaction des procès-verbaux, faute de quoi le texte rédigé par le secrétaire en tiendra lieu ou le titre seul sera mentionné.

ART. 20. — Un compte rendu des travaux du Congrès sera publié par les soins de la Commission d'organisation qui se réserve de fixer l'étendue des rapports ou communications à imprimer.

ART. 21. — Le Congrès, avant de se séparer, fixera la date et le lieu du XIII^e Congrès.

ART. 22. — Le Bureau du Congrès statue en dernier ressort sur tout incident non prévu au Règlement.

Observation sur l'article 11. — Ce Règlement est celui qui nous a servi dans tous nos Congrès depuis 1889. Nous avons cru utile de modifier l'article 11 qui est donc en grande partie un article nouveau.

Les sténographes de la nation où a lieu le Congrès sont toujours en écrasante majorité, ce qui est naturel puisqu'ils sont chez eux et n'ont pas à se déplacer. Au contraire, les sténographes des nations étrangères sont toujours une petite minorité. Pour prendre un exemple, dans un Congrès comptant 120 membres, il peut arriver qu'il y ait seulement 15 ou 20 sténographes de nations étrangères contre 100 sténographes nationaux.

Il serait donc souverainement injuste, dans un vote important, d'appeler à voter tous les membres du Congrès. La justice la plus élémentaire veut que les votes soient émis par appel nominal des nations représentées.

En prenant le chiffre de 20 millions d'habitants, qui divise les nations en grandes et petites, je n'ai fait que suivre les précédents.

Je crois savoir que cette modification réunira l'unanimité des suffrages.

G.-B.

COMITE INTERNATIONAL DE STENOGRAPHIE

Ne voulant pas, au Congrès, demander à nos collègues, comme cela se pratique trop souvent, de se prononcer sur des textes qui ne leur ont pas été communiqués à l'avance ou qui sont improvisés en séance, nous leur soumettons dès aujourd'hui les modifications suivantes qui leur seront proposées à Strasbourg.

*
**

L'ancien Comité de jonction des congrès internationaux de sténographie s'appellera désormais Comité international de sténographie.

Observation. — Ce titre moins long se comprend mieux.

*
**

Le siège du Comité international est en France, à l'adresse fixée par le Congrès.

Observation. — Si le Congrès en décide ainsi, la France considérera cette décision comme un grand honneur pour elle.

*
**

Le Président sera rééligible, qu'il appartienne ou non à la nation organisatrice du Congrès.

Les Congrès internationaux, qui auront lieu tous les trois ans, seront préparés par une Commission d'organisation prise dans la nation où se réunira le Congrès, et composée par les soins des membres du Comité international appartenant à cette nation.

Observation. — Prendre le Président du Comité international dans la nation où doit se réunir le Congrès est un mauvais système, puisqu'il consiste à changer de président après chaque Congrès. Avec ce système, il n'y a pas de suite dans les traditions entre deux congrès successifs. Il est à peine besoin de dire que je ne parle pas pour moi, par ambition, puisque je prendrai ma retraite dans un an et demi. C'est peut-être pour cela que je suis mieux placé que quiconque pour poser cette question de principe.

Un président qui restera dix ans en fonctions, je suppose, qui aura suivi de près pendant ce laps de temps trois ou quatre Congrès organisés par des *Commissions d'organisation* différentes aura plus d'expérience pour conseiller les organisateurs futurs que celui qui aura assisté une fois seulement à la préparation d'un Congrès. Je n'insiste pas. — Mon avis personnel est que le Président et le secrétaire général, peut-être même le trésorier, devraient toujours appartenir à la même nation.

Lorsqu'une nation a été désignée par le Congrès pour organiser le Congrès suivant, les membres du Comité international qui appartiennent à cette nation nomment la *Commission d'organisation* chargée de préparer le Congrès. Cette *Commission* est tout à fait autonome et complètement indépendante du Comité international. Le président de ce Comité, gardien fidèle des traditions, en ce qui concerne la préparation du Congrès est là simplement, je le répète, pour répondre aux questions que pourrait lui poser la *Commission d'organisation*.

Si, par la suite, il est nécessaire d'écrire à un ou plusieurs gouvernements pour transmettre un vœu du Congrès, il est de beaucoup préférable que les lettres soient signées à la fois et par le président de la *Commission d'organisation* (autorité nationale) et par le Président du *Comité international* (autorité internationale). La démarche serait peut-être mieux accueillie.

Chaque nation alliée ou neutre comptant plus de 20 millions d'habitants pourra avoir au maximum 10 membres dans le Comité international; les autres nations pourront avoir six membres.

Observation. — Il est bon de réglementer la composition du Comité international, afin que chaque nation n'y présente pas des membres en nombre illimité. Ce Comité étant une sorte d'Académie, chaque nation doit avoir pour premier devoir d'y faire entrer ses plus éminents représentants de la sténographie officielle ou non, sténographes parlementaires, judiciaires, commerciaux, sténographes femmes, pris dans les divers systèmes, ainsi que les délégués des Fédérations nationales interméthodiques qui groupent les sociétés propageant tous les systèmes.

A titre d'exemple, voici comment sont répartis les 10 membres français qui font actuellement partie du Comité international :

MM. BOELL, Président de la Fédération des sociétés sténographiques du Sud-Est, représente la province.

DEPOIN, Président de l'Institut sténographique, représente la Fédération des sociétés du système Duployé.

ESTOUP, Président de l'Union des sociétés de sténographie de France, représente la Fédération nationale interméthodique.

M^{me} ESTOUP, sténographe-rédacteur, représente l'élément féminin (Duployé-Institut).

MM. GALLIAND, représente les sténographes judiciaires (Prévost-Delaunay).

GEORGES-BUISSON, représente les sténographes de la Chambre des Députés (Duployé-Buisson).

GUÉRIN, représente les sténographes du Sénat (Aimé-Paris).

GUICHON, représente la sténographie commerciale et administrative (Riom).

HAVETTE, Président de la Société d'études et de propagande sténographique (Prévost-Havette).

NAVARRE, représente la presse sténographique, les professeurs et les auteurs.

On le voit, la composition de ce Comité est très éclectique. J'ai encore dans l'oreille les félicitations qui nous furent adressées, à mon ami Estoup et à moi, lorsque je proposai à Budapest l'admission dans le Comité international de M. Guichon, représentant un système peu répandu. Nos camarades de l'étranger voulurent bien nous dire que seuls les Français donnaient cet admirable exemple de confraternité et de justice. Je souhaite que nous ayons des imitateurs.

Le Bureau du Comité international comprendra : un président, quatre ou six vice-présidents (chiffre à déterminer au Congrès), un secrétaire général, un trésorier.

Délégués. — Un membre de chaque nation non représentée dans le Bureau portera le titre de *Délégué du Comité international*. Ce *délégué* sera désigné par les collègues de sa nation.

Observation. — Bien que le siège du Comité soit à Paris, le président peut cependant être pris dans une autre nation que la France. Or, avec un président *rééligible*, qui peut remplir longtemps ses fonctions, il est de toute nécessité, pour bien établir la liaison avec tous les collègues étrangers, qu'il y ait dans chaque nation non représentée dans le bureau un *délégué* du Comité, que le Comité consultera et avec lequel il correspondra, s'il y a lieu. Ce *délégué* représentera le Comité dans sa nation.

NOTE IMPORTANTE. — Nous venons d'indiquer très loyalement, cinq mois à l'avance, comment nous comprenons le fonctionnement du Comité international et la préparation des Congrès, après une expérience de 33 ans, puisque le premier Congrès international remonte à 1887.

Les renseignements qui nous sont parvenus nous portent à croire que les modifications que nous proposons seront ratifiées à une énorme majorité, sinon à l'unanimité. Quoi qu'il en soit, nous prions nos collègues de nous communiquer, en nous retournant leur *Bulletin d'adhésion*, les observations que peuvent leur suggérer ces modifications. Cela nous permettra d'indiquer, en août prochain, au Comité international d'abord, au Congrès ensuite, les approbations ou les critiques soulevées par notre projet.

Le Président du Comité International,

GEORGES-BUISSON,

Officier de la Légion d'Honneur,

Chef-adjoint du Service sténographique de la Chambre des Députés,
128, rue de l'Université (Palais-Bourbon), Paris VII^e

Nous croyons inutile de reproduire : — le bulletin d'adhésion avec questionnaire; la liste des congressistes inscrits au 15 juillet 1920 et adressée à chaque adhérent au Congrès; — les dessins schématiques des deux excursions indiquant, en dehors des horaires très détaillés, les chemins de fer, les tramways à vapeur, les chemins des touristes, les routes, les itinéraires facultatifs pour les touristes « enragés » avec le temps de marche à pied pour se rendre d'un endroit à un autre, etc. Notre président Georges-Buisson avait inséré dans les programmes de ces excursions quelques recommandations utiles. En voici une : « *Après votre dîner du jeudi 12, songez que vous devez, le lendemain, vous lever... de grand matin, et que le mécanicien... ne vous attendra pas.* »

RÉUNION DU COMITÉ INTERNATIONAL

(Au lieu de convoquer à cette réunion les seuls membres de l'ancien Comité de jonction, j'y avais invité tous les congressistes puisqu'il s'agissait de se prononcer sur l'organisation d'un Comité international constitué sur de nouvelles bases. Chacun reçut au *Bureau de renseignements* une enveloppe



Cliché Manuel

M. GEORGES-BUISSON

Président du Comité International

contenant : le guide Michelin de Strasbourg, un album de vues de Strasbourg, cinq feuilles de papier à lettres et cinq enveloppes du Congrès international, du papier buvard, un portefeuille-souvenir du Congrès, offert par les Magasins Modernes, renfermant une carte d'identité, des invitations à la séance d'ouverture, au thé, au banquet, au musée alsacien, le programme des excursions, etc... Les congressistes se rendirent ensuite à la séance du Comité international. — G.-B.)

COMITÉ INTERNATIONAL

(Salle des Fêtes de l'Université)

1^{re} séance. — Mardi, 10 août 1920

Présidence de M. Georges-Buisson

Secrétaire : M. Izard.

La séance est ouverte à 9 heures 10 minutes

M. GEORGES-BUISSON (France). — M. Paul Jourdain, ministre du Travail, qui présidera cet après-midi la séance d'ouverture du Congrès, ayant manifesté le désir de s'entretenir quelques instants avec moi à son arrivée à Strasbourg, je suis au regret de vous avoir fait attendre et de commencer l'exécution de notre programme assez chargé avec un retard de dix minutes. Tous mes efforts tendront à commencer exactement à l'heure chacune des autres parties de ce programme.

M. VUYLSTEKE (Belgique). — Vous êtes tout excusé. Ce que nous savons déjà de vos qualités d'organisateur nous donne la certitude que vous nous montrerez toujours l'exemple de l'exactitude. (*Vifs applaudissements.*)

M. GEORGES BUISSON. — Je vous remercie, mon cher collègue.

Voici maintenant quelques explications nécessaires sur l'exécution de chaque partie du programme.

(*Suivent des détails précis qu'il est inutile de rappeler.*)

Mesdames, mes chers collègues,

En ouvrant cette séance, je vous dois une courte déclaration. Il est en effet essentiel, dès le début de nos travaux, que je sache si je suis en communion d'idées avec nos camarades des nations étrangères. J'ai besoin de connaître s'ils m'approuvent d'avoir réuni ce Congrès à Strasbourg. (*Oui ! oui !*)

J'ai déjà reçu l'approbation de collègues appartenant à 17 nations. Devant notre collègue, M. Puigjané Pons, de Barcelone, je suis heureux d'indiquer que les vingt et un sténographes de la Chambre des députés d'Espagne m'ont envoyé leurs adhésions qui sont dans mon dossier à côté des vingt-deux autres adhésions de membres de l'Académie de Taquigraphie de Barcelone et trois adhésions de Valence. (*Vifs applaudissements.*)

Récemment, le *Korrespondenzblatt*, de Dresde, sous l'initiale F., initiale d'un nom bien connu dans la sténographie, a reproché brutalement à nos collègues suisses de venir au Congrès de Strasbourg, et il l'a fait dans des termes si malveillants pour nos amis, que notre collègue Mogeon a été obligé de les relever dans son journal le *Signal sténographique*. La Suisse ne serait plus la Suisse si elle reculait devant une menace injustifiée et injurieuse. (*Applaudissements unanimes et répétés.*)

Cette déclaration étant faite, il est bien entendu qu'aucune parole ne sera prononcée durant tout ce Congrès, faisant la moindre allusion aux événements qui se sont passés depuis 1914.

Le temps fera son œuvre. Nous verrons plus tard à reprendre des relations qu'il nous paraît impossible de renouer dès à présent. (*Très bien ! très bien !*)

Mais je ne me sentirai l'autorité nécessaire pour diriger vos travaux — en admettant que vous m'appeliez à les diriger — que si l'assemblée m'accorde sa confiance. Si, estimant que nous avons à mieux employer notre temps, elle croit pouvoir m'accorder cette confiance sans débat, je lui en serai très reconnaissant; si, au contraire, elle juge qu'une discussion doit s'engager sur cette question du choix de Strasbourg pour la tenue de ce Congrès, je suis prêt à y prendre part, étant de ceux qui ne fuient jamais les responsabilités. (*Vifs applaudissements.*)

Quelqu'un demande-t-il la parole sur cette question ?...

M. BRUCK (Luxembourg). — Au nom des délégués étrangers, je vous félicite d'avoir choisi Strasbourg et vous prie de croire que vous avez notre confiance la plus entière. (*Nouveaux applaudissements.*) Veuillez considérer nos applaudissements comme un vote unanime de notre part. (*Très bien ! très bien !*)

M. GEORGES-BUISSON. — Je vous remercie, mes chers collègues, de cette unanimité à me faire confiance.

En vous souhaitant la plus cordiale des bienvenues, je m'adresse plus spécialement à nos collègues des nations étrangères, que je remercie d'être venus si nombreux et de si loin.

Ceux qui ont déjà assisté à nos congrès internationaux savent quelle est la cordialité de nos relations. Ceux qui y viennent pour la première fois emportent toujours de nos réunions un tel souvenir qu'il leur reste le désir d'assister aux congrès qui suivront.

Des réunions de ce genre ont leur utilité. Tout d'abord, on s'y rend un peu en curieux ou en touriste, on y revient parce qu'on est certain d'y retrouver un certain nombre de collègues qu'on reverra avec plaisir; on y apprend réciproquement à s'estimer, les mains se tendent rapidement, ce qui veut dire que les cœurs ne sont pas longs à se donner. (*Applaudissements.*)

J'ai cherché à organiser ce XII^e Congrès du mieux que je l'ai pu. Je me suis efforcé de répondre par retour du courrier à ceux d'entre vous qui m'écrivaient pour me demander des renseignements. Dans la question du logement, j'ai essayé de donner satisfaction à tous nos collègues. En un mot, j'ai tout fait pour rendre votre séjour ici le plus agréable possible. Si je n'y ai pas complètement réussi...

PLUSIEURS DÉLÉGUÉS ÉTRANGERS. — Vous y avez merveilleusement réussi.

M. GEORGES-BUISSON. — ... veuillez vous rappeler que c'est la première fois qu'un congrès international a lieu dans une ville où n'existe aucune grande association de sténographes et que, du commencement à la fin, je l'ai organisé de Paris, c'est-à-dire me trouvant à plus de 500 kilomètres de distance. (*Vifs applaudissements.*)

Le fonctionnement d'un bureau de renseignements, la distribution de circulaires détaillées, l'impression de la liste des congressistes, l'itinéraire complet des excursions, la carte d'identité, toutes ces choses nouvelles dans nos congrès m'ont paru intéressantes à faire. A vous de dire si ces innovations vous paraissent heureuses. (*Nouveaux applaudissements.*)

Cette séance est la première. Nous avons six jours à rester ensemble. C'est seulement samedi que vous pourrez, en toute connaissance de cause, exprimer franchement votre avis, dire ce qui vous a paru bon ou mauvais dans cette organisation. Votre avis sur toutes ces questions sera très précieux pour les organisateurs des congrès futurs. (*Très bien ! très bien !*)

Et maintenant, travaillons.

Élection du bureau du Congrès

M. GEORGES-BUISSON. — Si vous le voulez bien, nous allons nommer le Bureau du Congrès qui, d'après le règlement, doit être composé de :

- Un président ;
- Six vice-présidents ;
- Un secrétaire général
- Un secrétaire général adjoint ;
- Six secrétaires sténographes ;
- Un trésorier.

Nous proposons d'élever de six à huit le nombre des vice-présidents.

M. HAUTEFEUILLE. — Les sténographes français seront unanimes à adopter l'intéressante proposition de M. Georges-Buisson puisqu'elle nous permettra de donner un vice-président à chacune des nations représentées au Congrès (*Très bien ! très bien !*)

M. WALPOLE (Grande-Bretagne). — Nous proposons M. Georges-Buisson comme président du Bureau du Congrès. (*Applaudissements.*)

M. GEORGES-BUISSON. — Pour aller vite et ne pas laisser s'égarer des voix, je sou mets à vos suffrages les candidatures suivantes :

Président : M. GEORGES-BUISSON.

Vice-présidents : MM. VUYLSTEKE (Belgique).
HJORT (Danemark).
PUIGJANÉ-PONS (Espagne).
WALPOLE GEO (Grande-Bretagne).
MOLINA (Italie).
BRUCK (Luxembourg).
SCHOTT (Suède).
MORF (Suisse).

Secrétaire général : M. DEPOIN.

Secrétaire général-adjoint : M. BOELL (Marseille).

Secrétaires : MM. DOMY (Bordeaux).

GRIFFON.

IZARD.

LOUIS LEFÈVRE.

LENGLET.

M^{lle} JEANNE POINTEAU (Orléans).

Trésorière : M^{lle} GEORGES-BUISSON.

Il va être procédé au vote.

(Ces 18 candidats sont tous élus à l'unanimité, moins une voix.)

M. GEORGES-BUISSON, président. — Le Bureau du Congrès est donc régulièrement et définitivement constitué.

Au nom de mes collègues du Bureau, je vous remercie très sincèrement du témoignage de sympathie que vous venez de nous donner.

Règlement du nouveau Comité international

M. GEORGES-BUISSON, président. — J'aborde immédiatement notre ordre du jour par la discussion du règlement du nouveau Comité international. Nous sommes, je le crois, tous d'accord pour adopter ce règlement. Pour faciliter la discussion — s'il doit s'en engager une — je vais lire tous les articles de ce règlement. Cette très courte lecture vous rappellera l'ensemble des articles. Je reprendrai ensuite chaque article et le soumettrai au vote de l'assemblée après discussion, s'il y a lieu.

Projet de nouveaux Statuts du Comité International
de Sténographie

ARTICLE PREMIER. — L'ancien « Comité de jonction des congrès internationaux de sténographie » prend désormais le titre de *Comité international de sténographie*.

ART. 2. — Le siège du Comité est à Paris.

ART. 3. — Chaque nation comptant plus de 20 millions d'habitants pourra avoir dix de ses membres dans le Comité international ; les autres nations pourront avoir six membres.

ART. 4. — Pour être élu membre du Comité international, le candidat doit être présenté par des membres de sa nation et réunir au moins les quatre cinquièmes des voix des membres présents.

ART. 5. — Les membres du Comité international doivent payer une cotisation de 20 francs par an.

Les ressources serviront à payer les dépenses de correspondance, de fournitures de bureau, d'impression et, s'il y a lieu, de loyer. Elles serviront également à payer tout ou partie des frais de voyage et de représentation du président qui, étant rééligible, pourra être obligé de se déplacer assez souvent.

ART. 6. — Le Bureau du Comité international comprendra : un président, six vice-présidents, un secrétaire général, un secrétaire général adjoint, un trésorier.

L'élection, qui se fera à chaque congrès, aura lieu à la majorité absolue et au scrutin secret, s'il est réclamé. Au deuxième tour de scrutin, la majorité relative suffira. Le Bureau, dont tous les membres sont rééligibles, sera installé après le dernier scrutin.

ART. 7. — Un membre du Comité international pris dans chaque nation non représentée dans le Bureau portera le titre de *Délégué du Comité international*.

Ce délégué sera désigné par les collègues de sa nation.

ART. 8. — Bien que le siège du Comité soit à Paris, le président peut cependant être pris dans une autre nation que la France.

ART. 9. — Le président est rééligible, qu'il appartienne ou non à la nation organisatrice du Congrès.

ART. 10. — Afin d'avoir des archives sérieusement constituées, le secrétaire général et le trésorier appartiendront toujours à la même nation.

ART. 11. — Le président dirige les débats et vise les comptes du trésorier. Le vote se fait à mains-levées, à moins que trois membres ne réclament le vote par appel nominal des nations représentées.

La séance sera suspendue de fait durant quelques minutes pour permettre à chaque nation de s'entendre avec celui de ses membres qui devra voter pour elle.

Les nations comptant plus de 20 millions d'habitants auront droit à deux voix, les autres nations auront droit à une voix.

ART. 12. — La langue française est la langue officielle du Comité. Néanmoins, chaque membre pourra s'exprimer dans sa langue nationale ou en

esperanto. En ce cas, un des membres du Bureau sera chargé de résumer ses explications en français.

ART. 13. — Chaque Congrès, avant de se séparer, fixera le lieu et la date de la réunion du prochain Congrès.

ART. 14. — Les Congrès internationaux, qui auront lieu tous les trois ans, seront préparés par une *Commission d'organisation* prise dans la nation où se réunira le Congrès et composée par les soins des membres du Comité international appartenant à cette nation.

Cette Commission d'organisation est tout à fait autonome et complètement indépendante du Comité international.

ART. 15. — Lorsque le président de la Commission d'organisation du Congrès ne sera pas membre du Comité international de sténographie, il aura cependant le droit d'assister aux séances de ce Comité et y sera régulièrement convoqué.

ART. 16. — En cas de nécessité, le Comité international pourra se réunir dans l'intervalle qui sépare deux Congrès.

M. MORF (Suisse). — La question est plus complexe qu'on ne le suppose. Il serait peut-être préférable de la renvoyer au prochain Congrès pour que nous puissions l'examiner en toute tranquillité, car, en somme, rien ne presse. (*Protestations*).

Je crois, monsieur le président, que votre idée de créer un Comité permanent est excellente et qu'elle doit être réalisée. Mais je voudrais avoir une précision. Le président du Congrès devra toujours, me semble-t-il, être choisi dans le pays où le Congrès aura lieu. Supposons que le prochain Congrès ait lieu en Suisse. Nous pourrions désigner comme président du Congrès soit un sténographe officiel, soit un homme d'Etat. Est-ce que cela est bien dans l'idée de M. le président ?

M. GEORGES-BUISSON, *président*. — Il y a une confusion. Je parle du président du Comité international ; vous parlez du président du Congrès. C'est autre chose.

L'assemblée vient de me nommer président du Congrès. Je ne présiderai cependant aucune séance, car je vais disparaître pour laisser la place aux vice-présidents afin d'obéir à une tradition à laquelle nous tenons beaucoup.

Le président du Congrès ne doit pas être forcément le président du Comité international. Le Comité international est l'organisme permanent qui sert de liaison entre les différents comités d'organisation. Le jour où nos collègues d'un pays quelconque seront chargés d'organiser le Congrès, le Comité international n'aura pas à intervenir dans cette organisation. Si la Suisse est désignée pour être le siège du prochain Congrès, nos collègues suisses feront ce qu'ils voudront. Celui qui aura l'honneur d'être à cette époque le président du Comité international présidera simplement la réunion du Comité international, mais nos collègues suisses désigneront le président du Congrès (*Très bien ! très bien !*).

L'organisation que je vous propose est analogue à celle que j'ai fait adopter en France quand j'ai créé notre grande Fédération nationale. L'*Union des sociétés de sténographie de France*, présidée par mon ami M. Estoup, organise chaque année son Congrès dans une ville différente. Chaque année, la ville ainsi désignée pour être le siège du Congrès constitue un Comité d'organisation. Il y a trois jours, ce Congrès a eu lieu à Nancy, et M. Olriau, a été le président du Comité d'organisation.

Il en sera de même pour notre organisation internationale. Il y aura un président du Comité international et un président de la Commission du Congrès,

M. DEPOIN. — Depuis 1887, nous avons vécu sous le régime du Comité de jonction des Congrès internationaux de sténographie, Comité n'ayant aucune espèce de pouvoir dans le pays qui organisait le Congrès. Les Congrès étaient donc absolument autonomes. Chaque Congrès désignait la nation où devait se tenir le Congrès suivant et, à partir de ce moment, les membres du Comité de jonction qui appartenaient à cette nation se trouvaient investis de l'autorité nécessaire pour organiser le Congrès. Ils constituaient une commission d'organisation, désignaient un président. C'est cette commission d'organisation qui était chargée de l'organisation du Congrès et sur laquelle, je le répète, le Comité de jonction n'avait aucun pouvoir.

Rien ne sera changé à cette façon de procéder en ce qui concerne l'organisation des Congrès.

En ce qui concerne le Comité de jonction, qui s'appellera désormais Comité international, notre président Georges-Buisson propose, avec juste raison d'ailleurs, d'avoir un président du Comité international qui sera rééligible, ce qui veut dire qu'il pourra être pris en dehors du pays qui organisera un Congrès, puisque les Congrès auront lieu tous les trois ans, et que le président du Comité pourra rester en fonctions plus de trois ans. (*Applaudissements*.)

M. WIDEMANN (Suisse). — Nous pouvons facilement nous mettre d'accord. Le Comité international sera en somme, une organisation générale pour toutes les manifestations internationales. Mais il me semble que la dénomination n'est pas heureuse. Au lieu de dire « Comité international », il serait préférable de dire « Comité permanent ». Le titre de « Comité international » conviendrait mieux, il me semble, à l'autre organisation, à la commission locale, qui changerait tous les trois ans.

M. GEORGES-BUISSON, *président*. — Mon cher collègue, nous appartenons, vous et moi, à des pays de langue française, et vous n'ignorez pas que les nations étrangères s'accordent à reconnaître à notre langue le mérite de la clarté.

La commission locale dont vous parlez — que je propose d'appeler *commission d'organisation* — ne sera pas internationale, puisque n'y seront représentés que les sténographes d'un seul pays.

PLUSIEURS MEMBRES. — C'est évident.

M. FEIERABEND (Suisse). — J'ai la conviction que la plupart d'entre nous ne connaissent pas le règlement qui nous est proposé. Nous sommes tout au plus une dizaine qui avons pu le lire. (*Vives protestations*). Vu l'heure avancée et la complexité de la question, je crois qu'il serait préférable de renvoyer cette discussion au prochain Congrès (*Nouvelles protestations*). Le futur Comité aurait la mission de se livrer à une étude plus approfondie de cette importante question. Il rédigerait un projet de règlement qui serait soumis à tous les collègues devant prendre part au Congrès.

Nous aurions, je crois, aujourd'hui, trop de peine à nous entendre. (*Non ! non !*).

M. SCHOTT (Suède). — L'accord est au contraire tout à fait facile.

M. GEORGES-BUISSON, *président*. — Vous commettez, mon cher collègue suisse, une singulière erreur. Cette salle contient plus de cent congressistes. Je prie ceux d'entre eux qui n'ont pas reçu, il y a cinq mois, la circulaire teintée que voici, qui donne le règlement du Congrès et le nouveau règlement du Comité international, de bien vouloir lever la main.

Personne ne lève la main. (*Vifs applaudissements*).

Comment pourrait-il en être autrement, puisque vous tous qui êtes ici vous m'avez envoyé un *Bulletin d'adhésion* renfermé dans la même enveloppe que la circulaire en question ? (*Applaudissements*). Dans ces conditions, comment notre collègue suisse peut-il parler de dix personnes ayant reçu cette circulaire ? (*Nouveaux applaudissements*).

M. MORF (Suisse). — Tout le monde a en effet reçu cette circulaire. (*Très bien ! très bien !*).

M. GEORGES-BUISSON, *président*. — Comment M. Feierabend peut-il dire que l'assemblée ne connaît pas le règlement sur lequel je vous appelle à discuter, puisque l'une des deux circulaires adressées le 4 mars 1920 — par conséquent il y a cinq mois, j'insiste sur cette date (*Vifs applaudissements*) — contient ce passage :

« Le Congrès aura à se prononcer sur de nouveaux statuts du Comité international et sur un règlement-type applicable à tous les Congrès internationaux. La caractéristique du XIII^e Congrès sera donc d'organiser sur de nouvelles bases et le Comité international et les Congrès. »

Était-ce assez clair ? (*Oui ! oui !*).

Dans l'autre circulaire de quatre pages, les deux premières sont prises par le règlement du Congrès. Les deux dernières pages, consacrées au règlement du Comité international, débutent ainsi :

« Comité international de sténographie

« Ne voulant pas, au Congrès, demander à nos collègues, comme cela se pratique trop souvent, de se prononcer sur des textes qui ne leur ont pas été communiqués à l'avance ou qui sont improvisés en séance, nous leur soumettons dès aujourd'hui les modifications suivantes qui leur seront proposées à Strasbourg. »

Était-ce assez clair encore ? (*Oui ! oui !*).

M. GODET (Belgique). — Parfaitement clair.

M. GEORGES-BUISSON, *président*. — Cette circulaire se terminait par la note suivante insérée au bas du règlement :

— Note importante. — « Nous venons d'indiquer très loyalement, cinq mois à l'avance, comment nous comprenons le fonctionnement du Comité international et la préparation des Congrès, après une expérience de 33 ans, puisque le premier Congrès international remonte à 1887.

« Les renseignements qui nous sont parvenus nous portent à croire que les modifications que nous proposons seront ratifiées à une énorme majorité, sinon à l'unanimité. Quoi qu'il en soit, nous prions nos collègues de nous communiquer, en nous retournant leur « bulletin d'adhésion », les observations que peuvent leur suggérer ces modifications. Cela nous permettra d'indiquer, en août prochain, au Comité international d'abord, au Congrès ensuite, les approbations ou les critiques soulevées par notre projet. »

Était-ce assez clair toujours ? (*Oui ! oui !*).

M. MOLINA (Italie). — Il était impossible d'agir avec plus de franchise et de loyauté. (*Applaudissements répétés*).

M. GEORGES-BUISSON, *président*. — J'avais raison d'écrire que tout me portait à croire que mes propositions seraient ratifiées à une énorme majorité, sinon à l'unanimité, puisque sur 33 nations différentes qui ont reçu les circu-

lares, un seul refus d'adhésion m'est parvenu. Il vient de la Suède, nation qui a cependant de vives sympathies pour la France (*Applaudissements*), comme nous le prouvent M^{me} et M. Schott et M. Elfner Erik, qui la représentent ici. (*Applaudissements répétés*).

Comme vous avez le droit de connaître tous mes actes pour les juger, voici les lettres échangées à ce sujet :

« Stockholm, le 19 juillet 1920,

« MONSIEUR ET CHER COLLÈGUE,

« En réponse à votre lettre, datée du 20 juin et adressée au Chef des sténographes du Rigsdag, à Stockholm, — lettre qui m'a été remise en ma qualité de secrétaire de la seconde Chambre du Rigsdag — je vous ai, il y a quelques jours, adressé mon adhésion au Congrès international de sténographie de Strasbourg.

« Après avoir expédié le Bulletin d'adhésion, j'ai appris que les deux grandes associations de sténographes suédois ont jugé opportun de ne pas prendre part au Congrès, puisqu'il n'est pas complètement international. Moi aussi, j'estime qu'il serait très désirable que le caractère international des Congrès puisse être tout à fait rétabli, et comme je ne veux pas faire ce qui pourrait paraître comme la démonstration d'une opinion contraire à celle des associations de sténographes suédois, j'ai l'honneur de vous prier de retrancher mon nom de la liste des membres du Congrès.

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

« PER CRONVALL ».

A cette lettre, qui m'est parvenue le 24 juillet, je répondis le jour même :

« Paris, le 24 juillet 1920,

« Monsieur Per Cronvall,
Chef du service sténographique de la
seconde Chambre du Rigsdag,
Stockholm.

« MONSIEUR ET CHER COLLÈGUE,

« Si vous n'écriviez pas aussi correctement que vous le faites la langue française, je pourrais croire que vous n'avez pas su comprendre les termes de ma lettre circulaire, après la lecture de laquelle vous m'avez adressé le Bulletin d'adhésion au XII^e Congrès international de sténographie. J'avais écrit ceci :

« Tous les sténographes et toutes les associations de sténographes des nations alliées ou neutres sont chaleureusement invités. »

« Comme en adhérant au Congrès vous compreniez ce que vous faisiez, il est évidemment certain que le retrait de votre adhésion ne peut-être dû qu'à une pression exercée sur vous.

« Je le constate. Je le déplore. Un point. C'est tout. » (*Vifs applaudissements*.)

« Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

« GEORGES-BUISSON. »

(*Rentrant à Paris, après le Congrès, je trouvai la lettre suivante du Colonel Olof Melin, arrivée à mon domicile après mon départ pour Strasbourg :*

« Uddevalla, le 25 juillet 1920.

« MONSIEUR ET CHER COLLÈGUE,

« En réponse à votre lettre du 4 juin 1920, nous avons l'honneur de vous informer que les Unions des sténographes suédois des systèmes Melin et Arends sont d'avis que toutes les nations doivent être invitées à un Congrès portant le nom d'*international*, et que cela est d'autant plus nécessaire, quand il s'agit d'un Congrès dont la caractéristique sera d'organiser sur de nouvelles bases les Congrès internationaux futurs. Nous regrettons donc vivement de n'être pas à même d'accepter votre très aimable invitation.

« Veuillez agréer, Monsieur et cher Collègue, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

« Pour l'Union des sténographes suédois du système Melin :

« OLOF MELIN.

« Pour l'Union des sténographes suédois du système Arends :

« VIKTOR KARLSON ».)

Comme M^{me} et M. Schott, de Stockholm, étaient déjà inscrits, je leur adressai immédiatement copie de la lettre de M. Per Cronvall et de ma réponse, en leur demandant de me dire très franchement s'ils entendaient se solidariser avec M. Per Cronvall. On ne pouvait, je crois, agir avec plus de loyauté. (*Applaudissements.*)

M. PUIGJANÉ (Espagne). — Vous êtes tout à fait digne d'être notre président. (*Nouveaux applaudissements.*)

M. GEORGES-BUISSON, *président*. — J'aperçois nos collègues suédois me faire un signe d'approbation indiquant que je rapporte fidèlement les faits.

J'ai eu la grande joie de recevoir hier, datée d'Arcachon, une lettre de M. Schott. Je lui demande la permission de la lire :

« MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

« Votre lettre du 26 juillet, adressée à Stockholm, m'arrive seulement aujourd'hui à Arcachon où je me trouve en ce moment. Je m'empresse d'y répondre pour vous confirmer ma participation au Congrès. » (*Applaudissements.*)

« Je vous sais gré de m'avoir fait part de la lettre de M. Cronvall et de votre réponse.

« Tout d'abord je tiens à vous faire savoir que je ne partage pas l'opinion de M. Cronvall. Il est vrai que les deux plus grandes associations de sténographes suédois — Arends et Melin — n'ont pas accepté de se faire représenter au Congrès, mais il faut ajouter qu'il y avait une minorité assez importante, dans chaque association, pour l'adhésion. M. Elfner Erik et moi nous faisons partie de cette minorité et c'est alors que nous décidâmes d'assister au Congrès en notre nom personnel. (*Vifs applaudissements.*)

« Mon opinion est toujours la même, et je ne trouve aucun motif de changer mes dispositions à cause de l'attitude de M. Cronvall que je n'approuve pas du reste. (*Nouveaux applaudissements.*)

« Agréer, etc...

« SCHOTT. »

Quant à M. Elfner Erik, il m'avait confirmé verbalement son adhésion lors de son passage à Paris. (*Applaudissements.*)

Voilà le seul refus d'adhésion qui m'est parvenu. Vous le voyez, il ne fait aucune allusion au nouveau règlement proposé, il porte uniquement sur le mot *international*.

Un très grand nombre de nos collègues pensaient que ce règlement serait adopté pour ainsi dire sans débat. Pour cette raison, je persiste à demander que cette question soit tranchée par le Congrès actuel. Pour ma part, je m'oppose formellement à l'ajournement à un prochain Congrès. (*Vifs applaudissements.*)

Puisque nos collègues suisses paraissent vouloir engager une discussion, je suis prêt à proposer le renvoi de cette affaire à une séance que nous pourrions tenir jeudi matin, par exemple. D'ici-là nos collègues suisses pourront se mettre d'accord. (*Très bien ! très bien !*)

Si on renvoyait cette question à un autre Congrès, le Président qui me succéderait ne vous donnerait pas d'autres arguments que les miens. Il vous les donnerait peut-être moins précis, n'ayant pas comme moi étudié cette question à fond.

PLUSIEURS MEMBRES. — C'est évident.

M. HAUTEFEUILLE. — Il y a intérêt à solutionner cette question sinon tout de suite, tout au moins dans une prochaine séance, comme le propose notre président. (*Marques d'assentiment.*)

M. WIDEMANN. — Je constate que nous sommes pour ainsi dire d'accord. Il ne s'agit plus que de trouver le titre du Comité. Nous pourrions l'appeler « Comité permanent des Congrès internationaux de sténographie ». Nous cherchions un autre titre pour le Comité du Congrès qui changera tous les trois ans. Nous pourrions renvoyer la décision à prendre à la séance plénière et, d'ici-là, nous nous mettrions d'accord dans nos conversations particulières.

M. GEORGES-BUISSON, *président*. — Non. La séance plénière a un ordre du jour. Il est indispensable que nous suivions notre programme à la lettre et, ainsi que je viens de vous le promettre au début de cette séance, minute par minute. (*Très bien ! très bien.*)

M. WUYLSTEKE (Belgique). — Cette discussion a lieu de m'étonner, car la question me paraît très simple à résoudre.

VOIX NOMBREUSES. — Très bien ! très bien !

M. GEORGES-BUISSON, *président*. — Je ne comprends pas pourquoi nos collègues suisses sont choqués par le mot « international ».

M. MORF (Suisse). — C'est l'idée de la permanence qui paraît être la plus importante.

M. GEORGES-BUISSON, *président*. — Vous venez vous-même de déclarer, il y a un instant, monsieur Morf, que l'idée de créer un comité permanent était excellente et qu'elle doit être réalisée.

M. MORF (Suisse). — Je le déclare à nouveau.

M. GEORGES-BUISSON, *président*. — Le mot « international » est nécessaire pour bien indiquer ce qu'est le Comité. Dans une organisation internationale, le

mot « permanent » ne pourrait se comprendre que si le Comité ne changeait pas. Pourquoi donc craignez-vous de mettre dans le titre le mot « international » ?

M. MORF (Suisse). — Nous insistons pour le mot « permanent ».

M. GEORGES-BUISSON, *président*. — Nous allons interrompre la discussion afin de nous trouver très exactement à l'heure à l'Hôtel de Ville où nous devons être reçus par la Municipalité.

M. ESTOUP. — Renvoyons la discussion à une autre séance. Si notre président peut nous réunir dans une salle moins grande que celle-ci, où l'acoustique sera meilleure, nous arriverons très facilement à nous mettre d'accord.

M. GEORGES-BUISSON, *président*. — L'ouverture officielle du Congrès aura lieu aujourd'hui dans cette magnifique salle des fêtes où nous nous trouvons. Ensuite toutes nos séances, y compris la séance plénière, auront lieu dans une salle du rez-de-chaussée, salle que j'ai déjà retenue pour la raison d'acoustique que signale mon ami Estoup.

Le renvoi de cette discussion à une autre séance paraît avoir l'assentiment de la majorité de nos collègues. (*Très bien ! très bien !*)

Je vous propose de nous réunir après demain jeudi 12 août, à 9 heures du matin. (*Assentiment.*)

La suite de la discussion est renvoyée à jeudi matin.

Désignation des présidents des sections

M. GEORGES-BUISSON, *président*. — Avant de lever la séance, je vous prie de désigner ceux de nos collègues qui présideront nos différentes sections. Sont désignés comme présidents :

1^{re} section (Histoire et Théorie) : M. Molina (Italie).

2^e section (Enseignement) : M. Bruck (Luxembourg).

3^e section (Sténographie parlementaire et judiciaire) : M. Vuylsteke (Belgique).

4^e section (Sténographie Commerciale et dactylographie) : M. Morf (Suisse).

La séance est levée à onze heures moins un quart.

Le secrétaire :

IZARD,

Sténographe de la Chambre des députés

RECEPTION A L'HOTEL DE VILLE

(Mardi, 10 août 1920. — 11 heures.)

Afin de réduire autant que possible les frais de réception que s'impose la municipalité de Strasbourg, le président du Congrès, M. Georges-Buisson, avant de lever la séance du Comité international, avait désigné les personnes qui seraient reçues à l'Hôtel de Ville, environ une quarantaine : en premier lieu tous les sténographes étrangers, ensuite les présidents de l'Association



M. NEUNREITER

Adjoint au Maire de Strasbourg

sténographique unitaire, de l'Institut sténographique, de l'Union des Sociétés de sténographie de France, nos collègues Eber et Stouls, de Strasbourg ; Lenglet et Thiébault, comme interprètes ; puis nos collègues les plus éloignés de Strasbourg : Delgueil, d'Alger ; M^{me} et M. Acker, d'Oran ; M^{me} et M. Boell, et M. Chouvet, de Marseille ; M^{me} et M. Domy, de Bordeaux, etc...

A 11 heures exactement, les congressistes furent introduits dans les jolis salons de l'Hôtel de Ville à l'entrée desquels les reçut — M. le maire étant absent de Strasbourg — M. l'adjoint Neunreiter, entouré de plusieurs membres de la municipalité.

Dans la salle des fêtes, où avait été installé un buffet dont les honneurs furent faits par les conseillers municipaux présents, M. Georges-Buisson, très ému par les si intéressants souvenirs personnels qu'il allait évoquer, prononça le discours suivant :

« MONSIEUR L'ADJOINT,

« Il y a un an, lorsque je suis venu pour la première fois voir M. le Maire et lui faire part de notre intention de tenir, en 1920, le Congrès international de sténographie à Strasbourg, M. le Maire me déclara : « D'ici-là, il y aura des élections municipales. Comme une élection est toujours une loterie, je ne sais si dans un an j'aurai encore l'honneur d'être le maire de Strasbourg, mais quelle que soit la municipalité vous pourrez compter sur son concours. »

« Je protestai, répliquant qu'il était un trop bon administrateur pour ne pas être renommé. Et j'avais raison puisque, en son absence, mais en son nom, vous nous recevez aujourd'hui à la mairie de votre belle ville de Strasbourg.

« Ah ! cet Hôtel de Ville, que de souvenirs il évoque en moi. (*Applaudissements.*) Je disais à M. Peirot, il y a un an, l'émotion que je ressentais en le voyant, dans son cabinet, assis à la place même où, en 1880, il y a quarante ans, je traduais mes notes sténographiques des discussions du Parlement d'Alsace et de Lorraine, du *Landesausschuss*, comme on l'appelait alors. (*Nouveaux applaudissements.*)

« Cette émotion, je la ressens peut-être plus fortement ce matin, dans cette pièce où nous sommes, dont vous avez fait votre salle des fêtes, qui était alors la salle des séances, et qui a vu mes débuts comme sténographe parlementaire. (*Vifs applaudissements répétés.*) Je faisais, à 18 ans, partie du service sténographique français du Parlement d'Alsace et de Lorraine, les députés alsaciens et lorrains ayant encore, à cette époque, le droit de parler la langue française.

« Je vous remercie, Monsieur l'Adjoint, d'avoir bien voulu recevoir un certain nombre de mes collègues. (*Applaudissements.*) Les congressistes des nations étrangères m'ont spécialement chargé de vous exprimer leur reconnaissance. J'ai le plaisir de vous les présenter. »

(*Le président du Congrès, M. Georges-Buisson, présente individuellement tous les congressistes étrangers.*)

L'« Union des sociétés de sténographie de France », la grande fédération française qui groupe toutes les sociétés de sténographie de tous les systèmes, m'a confié l'agréable mission de vous remettre sa plaquette, comme souvenir de cette réception dans votre Hôtel de Ville. (*Applaudissements prolongés.*)

M. Neunreiter, adjoint au maire, répondit dans ces termes :

« MESDAMES ET MESSIEURS,

« Ce m'est un agréable devoir de représenter aujourd'hui M. le Maire de Strasbourg qui, après un incessant labeur de près de deux ans, est allé jouir pendant quelques semaines d'un repos bien mérité.

« C'est en son nom que j'ai l'honneur de vous souhaiter une cordiale bienvenue à l'Hôtel de Ville et de vous remercier d'avoir choisi Strasbourg comme siège de votre XII^e Congrès.

« Je salue tout particulièrement nos hôtes étrangers et j'espère que, comme vous, ils remporteront un bon souvenir de notre vieille cité toujours restée

française et fidèle aux traditions républicaines, heureuse aujourd'hui surtout, de se voir réintégrée dans la grande famille à laquelle elle fut brutalement arrachée il y a cinquante ans. (*Vifs applaudissements.*)

« En organisant votre Congrès, Mesdames et Messieurs, le distingué président du Comité international de sténographie, M. Georges-Buisson, nous a apporté la preuve qu'il nous a conservé toute la sympathie qu'il professait à notre égard lors de son séjour dans notre ville en qualité de sténographe parlementaire.

« Je forme des vœux pour que vous nous conserviez la vôtre.

« J'espère que vos délibérations vous donneront toute la satisfaction que vous en attendez et c'est dans cette attente que je lève mon verre en l'honneur des membres de votre Congrès. (*Nouveaux applaudissements.*) »

DEJEUNER OFFERT AU MINISTRE DU TRAVAIL

Le président du Comité international, M. Georges-Buisson, avait organisé au *Palace Hôtel « Maison Rouge »*, un déjeuner intime en l'honneur de M. Paul Jourdain, ministre du Travail, venu à Strasbourg pour présider l'après-midi de ce même jour la séance d'ouverture du Congrès.

M^{me} Georges-Buisson, qui présidait la table, avait :

A sa droite : MM. Paul Jourdain, ministre du Travail; Louis Marin, député; Pfister, doyen de la Faculté des Lettres; Vuylsteke, directeur du Service sténographique de la Chambre des représentants de Belgique; Estoup, président de l'Union des sociétés de sténographie de France; Elfner Erik (Suède); Boell, président de la Fédération des sociétés de sténographie du Sud-Est (Marseille). A sa gauche : MM. Cacaud, secrétaire général du Commissariat général de la République; Walpole (Angleterre); Lenglet, sténographe-reviseur de la Chambre des députés; Brück, président du Cercle sténographique luxembourgeois; Hautefeuille, président de l'Association sténographique unitaire; Hjort, sténographe du Parlement de Danemark; Delgueil, secrétaire général de l'Union des sténographes de l'Afrique du Nord (Alger).

M. Georges-Buisson avait :

A sa droite : MM. Juillard, préfet du Bas-Rhin; Neunreiter, adjoint au maire de Strasbourg; Susini, directeur du cabinet du Commissaire général de la République; Molina (Italie); M^{me} Estoup, de l'Association professionnelle des sténographes français; MM. Eber père et Stouls, de Strasbourg. A sa gauche : MM. Le général Humbert, gouverneur militaire de Strasbourg; Blaisot, sous-préfet de Strasbourg-Campagne; Morf, directeur des Hautes Etudes commerciales de l'Université de Lausanne (Suisse); Rodier, chef adjoint du cabinet du ministre du Travail; Puigjané (Espagne); Depoin, président de l'Institut sténographique de France.

Un excellent orchestre se fit discrètement entendre durant le repas.

Salle magnifique, décoration de la table merveilleuse, menu et vins exquis : telles furent les déclarations unanimes des convives.

SEANCE D'OUVERTURE

La belle et vaste salle des Fêtes de l'Université était comble lorsque, à 14 h. 30, aux accents de la *Marseillaise*, exécutée par l'excellente musique militaire accordée par M. le Gouverneur militaire et écoutée debout par l'assemblée, M. Jourdain, ministre du Travail, fit son entrée accompagné de



M. Paul JOURDAIN
Ministre du travail

M. Georges-Buisson, président du Congrès, et des autorités civiles et militaires.

En très grand nombre les habitants de Strasbourg avaient répondu aux invitations lancées par le président du Congrès.

Discours de M. Georges-Buisson

MONSIEUR LE MINISTRE,

C'est parce que je sais quelles sont les absorbantes et multiples obligations de votre charge que je me demande en vérité ce qu'il faut admirer le plus ou de mon audace à vous proposer un pareil voyage ou de votre empressement à accepter ce déplacement pour nous être agréable. Mon hésitation

ne fut pas longue, je pensai que je pouvais oser puisque notre invitation vous permettrait de passer quelques heures dans votre chère Alsace. J'ai osé; vous êtes venu. C'est pourquoi mes premières paroles, au moment où je me lève devant vous, doivent être pour vous remercier bien sincèrement. (*Vifs applaudissements.*)

MESDAMES, MES CHÈRES COLLÈGUES,

Le 19 juillet, notre distingué collègue, M. Vuylsteke, directeur du service sténographique de la Chambre des représentants, m'écrivait :

« M. le Ministre de l'Industrie et du Travail de Belgique a bien voulu nous charger de lui faire, à notre retour, un rapport au sujet des travaux et des résultats de votre Congrès. » (*Applaudissements.*)

Déjà, le 28 mai, je recevais cette lettre de M. Welter, ministre de l'Instruction publique du Grand-Duché de Luxembourg :

« Monsieur le Président,

« J'ai l'honneur de vous informer que M. Hubert Brück, président du Cercle sténographique luxembourgeois, a été délégué par le Gouvernement du Grand-Duché pour assister à la réunion du Comité de jonction des Congrès internationaux de sténographie, qui se tiendra à Strasbourg, du 10 au 15 août prochain. »

Nous sommes très heureux de cette délégation donnée à M. Brück qui est un vieil habitué de nos réunions. (*Nouveaux applaudissements.*)

M. Morf a été délégué par le ministère de l'Instruction publique du canton de Vaud pour assister à ce Congrès. (*Applaudissements.*)

Rien ne pouvait nous être plus agréable que ces désignations officielles. Nos remerciements vont en même temps aux Gouvernements qui les ont faites et à nos collègues qui en ont été l'objet.

Beaucoup de nos collègues se sont excusés de ne pouvoir répondre à notre appel, pour des raisons diverses : engagements antérieurs, transports difficiles et coûteux, change onéreux. La place nous manque pour reproduire toutes ces lettres. En voici cependant quelques-unes :

Mon collègue et excellent ami Ricardo Caballero, de Madrid, qui m'a envoyé les adhésions des vingt et un sténographes qui composent le service de la Chambre des députés d'Espagne, a cru jusqu'à la dernière minute pouvoir être des nôtres.

M. le Président de la Chambre des députés d'Espagne m'avait fait l'honneur de m'écrire :

« Madrid, le 19 juin 1920.

« MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

« En réponse à votre lettre du 7 courant, je me fais un plaisir de vous annoncer que M. Ricardo Caballero, rédacteur 1° des *Diario de Sesiones del Congreso de los Diputados*, pourra concourir au XII° Congrès international de Sténographie qui doit avoir lieu à Strasbourg du 10 au 15 août prochain, et que, loin d'y avoir des difficultés, ce sera un honneur pour la Chambre espagnole de se voir dignement représentée par le chef adjoint de son service sténographique.

« Veuillez agréer, Monsieur le Président, etc... »

M. Cornell, de New-York, au moment de prendre à Paris le train pour venir à Strasbourg, a dû avant hier soir se rendre en Angleterre. Il m'a aussitôt adressé, avec tous ses regrets, cette lettre de M. Charles Weller, le distingué secrétaire de la *National Shorthand Reporter's Association des Etats-Unis* :

« Bureau du secrétaire de la *National Shorthand Reporter's Association des Etats-Unis*.

« La Porte (Indiana), 25 juillet 1920.

« Au président et aux membres du XII^e Congrès international de Sténographie, réunis à Strasbourg, salut !

« Comme secrétaire de la *National Shorthand Reporter's Association des Etats-Unis*, et au nom de cette Association, par l'intermédiaire de son représentant accrédité, M. Noyes B. Cornell, j'ai l'honneur et le plaisir d'envoyer aux membres du Congrès international de Sténographie notre salut le plus cordial et l'expression de notre sincère et chaleureux désir de coopérer avec ce distingué et honorable groupement dans toutes les décisions qu'il lui plaira de prendre pour servir utilement la cause de la fraternité sténographique à travers le monde civilisé. (*Applaudissements.*)

« Que vos délibérations se déroulent au milieu de cette amitié et de cet amour fraternel qui sont l'élément le plus nécessaire au succès et au progrès dans toutes les organisations de membres de notre noble profession. (*Vifs applaudissements.*) »

Du 19 avril, lettre de mon vieil ami, M. Gurney Salter, de Londres :

« CHER MONSIEUR GEORGES-BUISSON,

« Je vous remercie de votre gracieuse invitation au Congrès international. Malheureusement mon âge (82 ans) me défend d'en profiter. Vous excuserez mon absence, j'en suis sûr. Je me suis retiré des affaires officielles depuis quelques années. J'ai pris part aux Congrès de 1887 et de 1890. Je suis tout à fait persuadé que le Congrès prochain sera agréable et utile, alors surtout que c'est vous qui l'organisez.

« Je remettrai vos circulaires à mon successeur officiel dans le service parlementaire. » (*Applaudissements.*)

Autre lettre de Londres ; elle émane de M. Carlton :

« Londres, 2 août 1920.

« CHER COLLÈGUE,

« Jusqu'au dernier moment, je nourrissais l'espoir de faire le voyage de Strasbourg afin de participer pour la première fois à un Congrès international. d'y faire votre connaissance et en même temps celle de beaucoup de sténographes éminents dont les noms me sont déjà bien connus mais auxquels je n'ai jamais eu le plaisir de serrer la main. Hélas ! un surcroît de travail m'empêche de m'absenter de Londres en ce moment, même pendant quelques jours, et je suis désolé de me trouver ainsi dans l'impossibilité d'assister aux réunions. Par conséquent, je vous adresse toutes mes excuses avec l'expression de mon vif regret.

« En souhaitant au Congrès le plus éclatant succès, je vous pris d'agréer, cher Collègue, mes salutations les plus cordiales. » (*Applaudissements.*)

Toujours de Londres, voici une lettre de M. Munford, directeur du Kensington College, un ami qui nous est si fidèle depuis près de vingt ans :

Londres, 3 août 1920.

« MON CHER MONSIEUR GEORGES-BUISSON,

« C'est avec de nouveaux regrets que je suis obligé de décliner votre bonne invitation, car il me sera tout à fait impossible d'avoir l'honneur d'assister au Congrès international de Strasbourg.

« J'espère être plus heureux à l'avenir si ma santé se rétablit complètement.

« Veuillez, je vous pris, excuser mon absence auprès des membres du Comité et leur exprimer combien j'ai toujours été sensible à toutes les attentions dont j'ai été l'objet de votre part personnellement, mon cher monsieur Georges-Buisson, et de la part de mes amis et collègues français, depuis la première fête fédérale où j'ai été si bien reçu à Bordeaux. Je n'oublie pas que c'est vous qui m'avez remis à Londres un magnifique vase de Sèvres, offert par M. le Président de la République ; que c'est vous qui m'avez remis également la distinction qui m'a été accordée par la Société d'encouragement au bien, en juillet 1908 ; que c'est vous personnellement qui avez offert le splendide déjeuner donné en mon honneur, en 1916, pour me remettre les palmes académiques ; je n'oublie pas davantage toutes les invitations individuelles que j'ai reçues de mes amis et collègues.

« Cher monsieur Georges-Buisson, pour vous exprimer d'une façon tangible mes regrets et mon désappointement de ne pouvoir être des vôtres, voulez-vous me permettre d'inscrire au compte de votre Comité sur les registres du Collège la somme de 2.000 francs. (*Applaudissements.*)

« Cette somme serait affectée au payement d'une partie des frais d'études de jeunes Français (garçons ou filles) qui désireraient suivre au Collège les cours de commerce et de langue anglaise et trouver ensuite un emploi, ce qui aiderait de jeunes Français désireux d'avoir une situation en Angleterre.

« Si mon offre était acceptée, je vous enverrais des renseignements plus détaillées. (*Nouveaux applaudissements.*)

« Croyez, cher Monsieur..., etc... »

Nous remercions vivement M. Munford et faisons les vœux les plus sincères pour son prompt rétablissement. (*Vifs applaudissements.*)

A l'instant m'arrive ce télégramme :

« Les sténographes de Venise vous envoient leur plus cordial salut avec leurs meilleurs vœux de succès. » (*Applaudissements.*)

Notre collègue, M. Zimmermann, chef du bureau sténographique des Chambres fédérales suisses, se faisait une joie de venir à Strasbourg avec sa femme. Notre collègue a été malheureusement empêché de partir, une grave opération ayant été subie récemment par M^{me} Zimmermann. Dans une très chaude lettre, notre collègue nous exprime ses regrets et nous adresse ses meilleurs vœux pour la belle réussite du Congrès. (*Applaudissements.*)

L'espoir d'avoir à nos côté M. Henri Stahl m'a été enlevé à la réception de cette lettre de M. le Président de la Chambre des députés de Roumanie :

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

DE ROUMANIE

CABINET DU PRÉSIDENT

« MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

« C'est de tout cœur que la Chambre des députés de Roumanie consentirait à déléguer un de ses sténographes officiels au Congrès international de Sténographie de Strasbourg. Malheureusement, nous sommes en pleine session parlementaire et ne pouvons, à notre grand regret, nous dispenser des services de M. Henri Stahl, chef adjoint du service sténographique.

« Veuillez agréer..., etc... »

Quelques jours plus tard me parvenait cette lettre :

« « Bucarest, le 1^{er} août 1920.

« BIEN CHER MONSIEUR BUISSON,

« Il paraît que mes services sont indispensables aux débats du Parlement roumain qui, malgré la canicule, battent leur plein. C'est donc bien à regret que je ne pourrai participer au Congrès de Strasbourg.

« A votre demande, je vous adresse ma communication sur « un système interméthodique et international de numérotation sténographique » et vous remercie bien chaleureusement de la peine que vous voulez bien prendre de soutenir ma proposition au Congrès.

« Je vous épargne la seconde communication que j'avais l'intention de faire. Peut-être sera-t-elle encore d'actualité au prochain Congrès, où j'espère être des vôtres.

« Veuillez, je vous prie, accepter tous mes vœux de brillante réussite du Congrès et dire aux sténographes de l'Alsace, rendue à la France, que le nom de Strasbourg fait passer un frisson d'émotion profonde dans le cœur de tout Roumain. La Roumanie est fière d'avoir pu, par le sang de ses fils, prouver sa reconnaissance à sa grande sœur latine, la noble et généreuse France immortelle. (*Vifs applaudissements.*)

« Votre dévoué :

« Henri STAHL. »

Je passe les excuses de collègues portugais et polonais.

Enfin, notre collègue M. Dürich, qui m'avait d'abord adressé son adhésion, m'a malheureusement confirmé par la lettre suivante ce que m'avait déjà fait connaître M. le chargé d'affaires de la République Tchéco-Slovaque :

« Klaster (Bohême), le 29 juillet 1920.

« MONSIEUR ET CHER COLLÈGUE,

« Je suis désolé de me voir subitement en présence d'obstacles que je ne suis pas à même d'écartier et qui détruisent mon beau rêve de pouvoir saluer mes chers collègues à Strasbourg.

« Je suis donc contraint de vous prier de me pardonner de vous avoir dérangé. J'en suis vraiment désolé, car j'espérais, malgré une petite indisposition, fêter mon soixante-treizième anniversaire dans la belle France que je n'ai pas vue depuis mon séjour à Paris, en 1916, quand j'ai collaboré à la délivrance de ma patrie.

« C'est une déception de plus que j'ai essuyée, mais on ne peut faire autre chose que de se résigner.

« Agréez, Monsieur et cher Collègue, l'expression de ma plus haute considération et de ma sincère sympathie, ainsi que les meilleurs vœux pour un brillant succès du Congrès. (*Applaudissements.*)

« DÜRICH. »

A M. Neunreiter, adjoint au maire de Strasbourg, qui nous faisait ce matin l'honneur de nous recevoir, je disais l'émotion que je ressentais à me retrouver dans cet Hôtel de Ville où, en 1880, je sténographiais les débats du Parlement d'Alsace et de Lorraine (du *Landesausschuss*, comme on l'appelait à cette époque), qui occupait alors cet immeuble.

A cette date, les députés alsaciens et lorrains conservaient encore le droit de parler notre belle langue française, mais deux ans plus tard, en 1882, l'usage de cette langue leur étant interdit, les sept sténographes français du service sténographique furent remplacés par des sténographes allemands.

C'est une grande joie pour moi, qui suis le seul sténographe parlementaire ayant appartenu au service sténographique français du *Landesausschuss*, après avoir commencé ma carrière à Strasbourg, à 18 ans, au lendemain de mon baccalauréat, de la terminer à quarante ans de distance, presque à la veille de ma retraite comme président du Comité international de sténographie dans cette même ville redevenue enfin française... (*Vifs applaudissements*), la ville de la *Marseillaise*... (*Applaudissements vifs et répétés*) où l'on peut maintenant respirer librement. Quelle belle réalisation d'un rêve qui m'obsédait depuis quarante ans ! (*Nouveaux applaudissements.*)

J'ai dit mon émotion, j'ai fait connaître ma joie. Je ne dois pas oublier que ce Congrès est international et je m'excuse auprès de nos collègues des nations étrangères de m'être laissé aller à évoquer des souvenirs trop personnels (*Non ! non !*) et à faire d'un mot allusion au retour dans la mère patrie de deux chères provinces momentanément perdues. Mais tout cela est de la faute de mes camarades étrangers. Pourquoi me répètent-ils sans cesse, depuis leur arrivée dans cette ville, qu'ils sont heureux de se trouver à Strasbourg dont le nom — véritable symbole — tient une si grande place dans le monde ? (*Applaudissements.*)

Autrefois, dans nos Congrès, — le premier a été tenu à Londres en 1887 — nous indiquions le but que nous poursuivions et l'ordre du jour de nos travaux. Aujourd'hui, trente-trois ans plus tard, la sténographie a pris un tel développement que nous n'avons plus à définir notre but. Désormais le discours du président de nos Congrès doit se borner à être une sorte de palmarès.

Il me faut, en effet, remercier nos collègues de la Belgique, du Danemark, de l'Espagne, de la Grande-Bretagne, de l'Italie, du Luxembourg, de la Suède et de la Suisse qui, pour arriver ici, ont dû s'imposer un voyage long, fatigant et coûteux, et nos collègues français venus de tous les points du pays et même de l'Algérie, pour ne citer que nos amis Delguet (d'Alger) et Acker (d'Oran). (*Vifs applaudissements.*)

Tous ceux qui ont aidé à l'organisation de ce Congrès ont droit également à tous nos remerciements : les souscripteurs, le Président de la République, les membres ou anciens membres du Gouvernement, les sénateurs, députés, sténo-

graphes, présidents des associations de sténographie, en particulier l'Union des sociétés de sténographie de France qui, notamment, a mis à ma disposition un certain nombre des jolies plaquettes de la Fédération, en me confiant l'agréable mission de les décerner en son nom; M. Schweitzer, directeur des Magasins Modernes de Strasbourg, qui a fait exécuter et nous a offert les porte-cartes au nom et à la date du Congrès; la maison Michelin, qui nous a prêté ses clichés et nous a cédé à des conditions spéciales son joli guide de Strasbourg; M. Guy Ropartz, directeur du Conservatoire qui, si aimablement, a mis un bureau à notre disposition pour y installer un bureau de renseignements; M. Pfister, doyen de la Faculté des Lettres, qui a si largement offert à notre Congrès l'hospitalité dans cette belle Université; M. le général Humbert, gouverneur militaire de Strasbourg, à qui nous devons l'excellente musique que vous venez d'entendre, c'est-à-dire d'applaudir. (Applaudissements.)

Quant à M. Louis Marin, député de Meurthe-et-Moselle, il ne me permettrait pas de le remercier longuement. Il est un passionné de tout ce qui touche à la sténographie, il connaît à fond les questions qui nous intéressent, il les traite éloquemment et avec une volubilité qui atteint parfois deux cents mots à la minute, ce qui, comme toujours, mettra dans un instant à une rude épreuve ceux de mes confrères chargés de recueillir les discours prononcés à cette séance d'ouverture. (Rires et applaudissements.)

La sténographie et la machine à écrire ont rendu les plus grands services durant la guerre. M. le maréchal Foch m'a fait l'honneur de m'écrire ce qu'il en pensait. (Applaudissements répétés.) Voici les deux lettres que j'ai reçues :

« LE MARECHAL FOCH »

Paris, le 3 avril 1920.

« MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

« En réponse à votre lettre du 27 mars, le Maréchal me charge de vous transmettre ci-joint la phrase qu'il a écrite sur les services qu'ont rendus pendant la guerre la sténographie et la dactylographie et qui résume son opinion sur la question.

« Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération très distinguée.

« Capitaine Marcel TARDU,

Officier d'ordonnance du Maréchal Foch. »

« LE MARECHAL FOCH »

« Paris, le 3 avril 1920.

« Par la simplification qu'elles ont apportée dans la rédaction des ordres, par l'économie de temps et d'efforts qu'elles ont permis de réaliser, la sténographie et la dactylographie ont été durant cette dernière guerre d'un puissant secours pour la transmission et la diffusion rapides à tous les échelons de la pensée du chef. »

(Applaudissements vifs et répétés.)

Alors que quelques dames seulement assistaient au dernier Congrès international qui a eu lieu en France, en 1900, il y a vingt ans, nous sommes heureux de constater que les dames sont aujourd'hui venues nombreuses. En 1900, il y avait peu de dames sténo-dactylographes. C'est deux ou trois mots plus

tard, à la fin de cette même année 1900, que M. Millerand, alors ministre du Commerce et de l'Industrie, par une initiative très heureuse et très hardie, créa l'emploi de dame sténo-dactylographe dans un ministère.

Aujourd'hui, nos collègues du sexe féminin sont dans tous les ministères, dans toutes les administrations. Voilà pourquoi les dames sont ici dans la proportion d'un tiers, et le féministe endurci que j'ai toujours été s'en réjouit profondément. (Applaudissements.)

Ce XII^e Congrès travaillera peut-être un peu moins que les précédents. Je n'ai pas inscrit à son ordre du jour de nombreuses questions; je n'ai pas demandé à nos collègues étrangers ou français de nous adresser de nombreux rapports. Non, j'ai simplement estimé qu'il était urgent, après l'effroyable cataclysmisme que le monde vient de traverser, de convoquer ce Congrès sans plus attendre. J'y ai réussi, après avoir de ma propre autorité désigné Strasbourg pour ce Congrès qui devait être tenu en 1916 à Alger, et vous avez bien voulu ce matin en Comité international voter à l'unanimité un ordre du jour de confiance approuvant et mon initiative et mon organisation. (Applaudissements.)

Dans la circulaire que je vous adressais, il y a cinq mois, j'indiquais clairement que l'ancien Comité de jonction des Congrès internationaux n'existerait plus, qu'il serait désormais remplacé par un Comité international dont j'essais l'organisation sur des bases nouvelles.

Les dix sténographes français qui faisaient partie de l'ancien Comité de jonction considérèrent ce Comité comme dissous, leur mandat comme terminé, et le plus naturellement du monde, sans aucun accord préalable, ils me laissèrent la redoutable mission d'organiser à moi seul ce Congrès, afin de bien montrer que nous entendions faire quelque chose de nouveau.

Après avoir rappelé comment étaient répartis les dix membres français qui faisaient partie de l'ancien Comité, j'ajoutais dans cette circulaire :

« On le voit, la composition de ce Comité est très éclectique. J'ai encore dans l'oreille les félicitations qui nous furent adressées, à mon ami Estoup et à moi, lorsque je proposai à Budapest l'admission dans le Comité de M. Guichon, représentant un système peu répandu. Nos camarades de l'étranger voulurent bien nous dire que seuls les Français donnaient cet admirable exemple de confraternité et de justice. Je souhaite que nous ayons des imitateurs. »

Et la contagion de l'exemple est telle que les autres nations choisiront après demain leurs délégués au Comité international d'après nos principes. (Vifs applaudissements.)

Croyez-moi, il n'est pas de plus douce joie pour un homme qui a lancé une idée, qui a posé un principe, que de voir cette idée suivie, ce principe adopté. Déjà, nous avions eu des imitateurs. Nous disons en France assez de mal de nous-mêmes et de notre pays pour que nous puissions proclamer en passant — une fois n'est pas coutume — que quelques bonnes idées ont pris naissance sur notre sol. (Nouveaux applaudissements.)

Notre collègue Mogeon, de Lausanne, écrivait, il y a quelques jours à peine, dans son journal, le *Signal Sténographique* :

« Tâchons de faire mentir cette parole qu'à Berne quelqu'un nous disait dernièrement : « Il y a trois sortes de gens qui ne s'entendent jamais : les théologiens, les philologues et les sténographes, mais les plus pénibles de tous ce sont les sténographes. » (Rires.)

Ce n'est là qu'une boutade, amusante peut-être, mais assurément inexacte, car les sténographes s'entendent parfaitement. Jugez-en. Et c'est l'autre exemple que je veux citer.

Au Congrès international de Paris, dans la séance du 14 août 1900, je déposai et fis adopter, à l'unanimité moins une voix, le vœu suivant que quelques-uns de nos collègues des nations étrangères signèrent avec moi :

« Le Congrès émet le vœu qu'il soit créé dans chaque pays une Union ou Fédération des sociétés de sténographie. »

Peu de temps après, je fondai l'*Union des sociétés de sténographie de France* que préside maintenant mon distingué collègue à la Chambre, M. Estoup. Cette Union réunit toutes les sociétés de sténographie de France (plus de 100) et par conséquent tous les systèmes. Les présidents des deux grandes Fédérations du système Duployé et du système Prévost-Delaunay, MM. Depoin et Hautefeuille sont vice-présidents de l'Union. Les adeptes du système Aimé Paris et des autres systèmes font également partie du Comité. Et tout le monde s'entend très bien. (*Applaudissements.*)

Depuis, d'autres nations ont suivi notre exemple. Il y a quelques semaines, M. René Widemann, de Bâle, que nous avons le plaisir d'avoir parmi nous, a été élu président du Comité suisse inter-systémal de sténographie. C'est le premier pas vers une Fédération des sociétés suisses. (*Très bien ! très bien !*)

Ce n'est pas uniquement pour avoir l'occasion de rappeler ce que nous avons fait en France que j'ai cité cet exemple. Mais on a l'habitude de dire que les Congrès ne servent à rien, que les vœux sont des manifestations platoniques qui restent constamment à l'état de lettre morte. J'ai voulu montrer le contraire. Les administrations publiques ou privées nous ont toujours écouté avec la plus extrême bienveillance et ont presque toujours admis les vœux que nous leur soumettions. (*Applaudissements.*)

Je termine. Avant de laisser la parole à M. Louis Marin, je suis heureux, Monsieur le Ministre, d'avoir à vous remettre la plaquette de l'Union des sociétés de sténographie de France, qui compte près de 30.000 membres, afin de vous laisser un souvenir de votre présidence de ce Congrès. (*Vifs applaudissements.*)

Discours de M. Paul Jourdain

Ministre du Travail

Votre président vous a déjà — et fort justement — dit qu'il savait bien, en m'invitant à ouvrir votre Congrès, qu'il n'essuierait pas un refus de ma part : il était autorisé à connaître ma décision, parce que lui aussi éprouve à se retrouver à Strasbourg, où il a commencé sa carrière, les mêmes sentiments que ceux que je ressens, à venir dans un pays que j'aime parce qu'il a souffert et qu'il est celui de mon origine. (*Applaudissements.*)

Mais il est également une autre considération qui m'a fait répondre favorablement à son invitation : il m'est apparu qu'il n'était pas inutile qu'un membre du Gouvernement vint vous donner l'assurance du sympathique intérêt porté à votre XII^e Congrès international de Sténographie. (*Nouveaux applaudissements.*)

Quant à moi, j'ai depuis fort longtemps été amené à apprécier les services que rendent les sténographes : je serais certes mal venu à vous dire tous les avantages que votre collaboration apporte, puisque ce n'est que d'une main maladroite et peu entraînée que je trace les signes inventés par Duployé, mais vous me permettrez de vous exprimer les sentiments de gratitude de tous ceux qui ont recours à vous.

Dans le commerce, dans l'industrie, comme aussi dans les administrations peut être mis en pratique grâce à vous un axiome qui doit être la règle de tous ceux dont la préoccupation est « d'agir ».

S'il est bien vrai de dire que le temps constitue une précieuse fortune, il est juste de reconnaître que votre collaboration constitue, pour ceux qui y font appel, une inestimable économie.

Mais, et j'en appelle au témoignage de mon collègue et ami Louis Marin, que je suis heureux de retrouver sur la terre d'Alsace, il est d'autres services encore rendus par la sténographie, que j'ai été à même de constater plus directement depuis mon entrée au Parlement ; dans les débats parlementaires, vous faites terriblement mentir le proverbe qui prétend que si les écrits demeurent, les paroles s'envolent : photographes de la parole et des discours, vous enregistrez *tout* avec une indiscrète précision qui peut aller parfois jusqu'à désoler les orateurs. (*Rires.*)

N'est-ce pas d'ailleurs une semblable appréhension qui me fait lire, aujourd'hui, les éloges que je voudrais vous décerner.

C'est grâce à votre initiative et à vos persévérants efforts que l'enseignement de la sténographie a pris le développement qu'il a atteint ; des sociétés se sont formées grâce à vous sur tout le territoire, vous avez su les grouper en associations régionales d'abord, puis en une grande fédération nationale qui, en les englobant toutes, représente tous les systèmes de sténographie.

M. Georges-Buisson a pu dire tout à l'heure l'importance de vos Congrès : il m'a suffi de retenir de ses éloquentes paroles que la plupart des vœux émis par vous étaient adoptés par les Administrations : il en est un que pour ma part j'aurais plaisir à voir aboutir : c'est celui de voir les femmes sténographes admises toujours plus nombreuses dans les administrations de l'Etat. (*Applaudissements.*)

Et c'est pour toutes ces raisons, Messieurs, que j'ai accepté l'aimable invitation de M. Georges-Buisson : l'émotion qu'il ressent à se trouver parmi vous, dans cette ville où il a comme moi subi la présence d'étrangers temporairement les maîtres, parce qu'ils étaient les plus forts, je la ressens moi-même et c'est à vous le dire que je veux terminer. (*Vifs applaudissements.*)

J'aime à croire qu'elle fera plus grande encore votre joie d'être à Strasbourg redevenue française, car cette joie vous l'éprouvez sûrement tous, vous autres mes compatriotes, comme aussi vous tous qui appartenez à des nations étrangères, mais amies. (*Nouveaux applaudissements.*)

Si nos ennemis d'hier n'ont pu changer nos cœurs de place, nos armées victorieuses, parce qu'elles servaient la cause du droit et de la justice, ont pu, par leur héroïsme, remettre la frontière à la bonne place : cette place, elle ne la quittera plus jamais. (*Vifs applaudissements répétés.*)

Conférence de M. Louis Marin, député

MESDAMES, MESSIEURS, MONSIEUR LE MINISTRE.

Trois quarts d'heure me sont impartis par la volonté inflexible de M. Georges-Buisson, pour lesquels je vous demande votre bienveillance parce que, chaque fois que je parle devant des sténographes, j'éprouve la même impression : ils ont entendu tant de paroles ! M. Georges-Buisson vous disait tout à l'heure qu'il sténographiait déjà en 1880 ; songez au nombre de mauvais discours qu'il a dû écouter ; croyez-vous qu'il ait le désir d'en entendre encore d'autres ? (*Rires.*)

Cependant, lorsqu'on a l'heureuse fortune de pouvoir être l'écho de leurs meilleurs praticiens, de converser — comme je le fais à la Chambre — avec ceux que j'appelai avant-hier à Nancy les maréchaux de la sténographie, avec

tous ces apôtres qui, depuis trente ou quarante ans, ont donné la meilleure activité de leur vie au développement de leur art, lorsqu'on a suivi les progrès incessants de cet art et surtout lorsqu'on est profondément pénétré de cette idée que la sténographie doit jouer dans l'avenir, pour le bien des peuples civilisés, un rôle encore tout à fait méconnu, on ose tout de même parler avec l'espoir de ne pas trop ennuyer ses auditeurs.

Voici aujourd'hui la séance d'ouverture de votre Congrès international. Beaucoup peuvent se dire : à quoi servent tous ces palabres que suscitent les Congrès ? Tout le monde est las des mots ; on réclame des actes, des réalisations ; on pense même : « si seulement l'humanité pouvait se taire et agir en silence ! »

Pourtant, les Congrès deviennent, justement, une pratique de plus en plus régulière dans toutes les corporations.

C'est que, depuis une génération à peine que le droit d'association leur a rendu l'instrument nécessaire à cet effort, toutes les professions s'organisent de mieux en mieux. Les professionnels s'associent, ont des réunions ; leurs sociétés publient des livres et des revues, tiennent des Congrès qui émettent des vœux, prennent des décisions. Partout, — car l'éducation de l'opinion se fait en même temps que toutes ces Sociétés y font appel, — on prête attention à ces vœux, à ces décisions et on a raison.

Votre Congrès, par exemple, réunit des hommes de la même profession, mais venant de tous les points de l'horizon, soit de nations étrangères, soit de nos différentes provinces de France ; il en réunit aussi des différentes professions qui utilisent la sténographie ou la dactylographie. Chacun d'eux a médité, de son côté ou dans son métier, sur les difficultés spéciales qu'il a rencontrées, sur les défauts qu'il a constatés chez des voisins ou chez des élèves, sur les progrès que l'expérience lui a suggérés, sur les professions nouvelles dans lesquelles la sténographie pourrait entrer.

Il faut que toutes ces idées, mûries dans le silence et l'expérience individuelle, soient apportées à la lumière et à la critique variée d'un grand Congrès.

Que se passera-t-il dans ce Congrès ? Une libre discussion s'établira et c'est l'honneur des démocraties, c'est la raison de leur fécondité. Lorsqu'un citoyen a fait une découverte, une amélioration, il ne doit pas la considérer comme parfaite en se disant qu'il a la science infuse ; il doit la faire connaître au public, non pas seulement pour la propager, mais, d'abord, pour la livrer à la critique bienfaisante.

L'honneur des hommes politiques français, c'est de devoir être critiqués par leurs électeurs ; ils doivent réclamer leurs critiques comme une des conditions de la collaboration et c'est aussi leur honneur de discuter librement ces critiques à leur tour pour s'en inspirer en vue du seul bien du Pays.

Dans les Congrès professionnels, cette pratique est particulièrement féconde parce qu'elle y provoque des critiques venant de l'expérience profonde que chacun a tirée de sa vie même. Si, dans ce Congrès, quelqu'un venait dire : Voici une méthode nouvelle, un perfectionnement utile, voici une profession où la sténographie, qui n'y est pas encore employée, va pouvoir rendre de grands services, il se trouvera peut-être sur-le-champ un autre professionnel pour dire : J'ai sur ce point une expérience de vingt ans et, au nom de cette expérience, je vous signale tel danger.

Cette critique immédiate, spontanée, née d'une expérience vivante, est la base de la fécondité des Congrès professionnels.

D'autre part, c'est seulement dans quelques domaines peu nombreux, dans la philosophie, la religion, la métaphysique, qu'il y lieu de méditer pendant des heures, pendant des jours, pendant des mois même, avant que des critiques sûres ne se fassent jour dans la conscience.

Dans un Congrès, où il faut aboutir en quelques jours soit à des formules, soit à des vœux, soit à des décisions ; dans un Congrès où personne ne consent à s'être dérangé pour faire œuvre vaine, la multiplicité, la variété des critiques et des aperçus, comme celles des approbations, sont la meilleure garantie de succès que donne la collaboration rapide.

Faut-il ajouter devant vous que si les Congrès sont justement désirables, dans toutes les professions, ils sont particulièrement utiles à une corporation



M. Louis MARIN
Député de Meurthe-et-Moselle

qui doit d'autant plus asseoir ses intérêts et d'autant mieux organiser son avenir qu'elle est relativement neuve dans l'histoire de l'humanité ; s'il y a des milliers d'années qu'a été inventée l'écriture et si, — nous pouvons bien le dire à Strasbourg, près de la statue de Gutenberg, — il y a des siècles déjà qu'a été inventée l'écriture imprimée, à côté d'elle, la sténographie — ou l'écriture rapide comme la parole — est, en pratique, toute jeune.

Et, partout, vous avez tout de suite utilisé les Congrès *internationaux*.

Comme vous, j'entends international dans le meilleur sens du mot, bannissant en ce jour toute tendance internationaliste.

Non point que le rêve de la fraternité sincère et complète des hommes ne puisse être envisagé dans le lointain des âges, mais, surtout alors, avec le souci des réalités.

Ceux qui n'ont jamais réfléchi, en effet, à ce qu'est la patrie peuvent se demander pourquoi les hommes vivent dans des pays séparés par des frontières ; ceux-là n'ont pas compris que les progrès de l'humanité se font plus profondément et plus sûrement à l'abri des frontières, dans des nations où collaborent pour leur postérité, des hommes qui se sentent de même race.

Mais ces progrès faits, ces conceptions habituelles établies, voici que, rassemblés dans des Congrès internationaux, les hommes venant des différents pays, apportent au crible d'une discussion commune les progrès faits dans leurs nations respectives.

Ici encore, plus que pour les provinces des Nations, la diversité des milieux et des habitudes, les effets de l'histoire provoqueront des discussions que, quand elle sera vaincue, la divergence de vues primitives aura rendues plus fécondes.

Lorsqu'on comprend l'internationalisme, non pas comme la suppression des nations, mais comme des relations reposant, au contraire, sur les fortes bases que sont les Nations, sur leur idéal particulier, sur les sacrifices qu'elles demandent à leurs enfants, on est certain, en même temps que de bien servir sa patrie, d'assurer au mieux les progrès de l'humanité.

A ce point de vue, vous avez bien fait, monsieur Georges-Buisson, d'amener ce Congrès international à se tenir à Strasbourg ; nulle part ne peut mieux se voir l'influence profonde de la patrie.

De l'Alsace, dans le monde entier, beaucoup savent ce qu'a été son art illustre, sa belle nature et sa race magnifique, ses grandes qualités intellectuelles et morales ; mais c'est la fidélité à la patrie, dont l'Alsace a fait preuve pendant près d'un demi-siècle qui resplendit aujourd'hui dans la mémoire de toutes les nations. (*Vifs applaudissements.*)

C'est à ce même point de vue que, là encore, vous avez eu raison, dans ce Congrès international réapparaissant pour la première fois depuis la guerre, d'écarter nos ennemis, aux mains encore ensanglantées du sang de nos fils.

Vous avez réussi à réunir toutes les nations alliées et neutres pour faire de bonne besogne pendant les quatre ou cinq journées qui viennent.

Après le cataclysme que nous venons de traverser, tous les peuples civilisés vont avoir de rudes efforts à faire pour maintenir la civilisation, pour la défendre contre les dangers dont les plus graves ne sont pas seulement les dangers extérieurs, mais ceux inhérents aux éternelles faiblesses de la nature humaine : il leur faudra faire flèche de tout bois. Il faut que, dans la réorganisation professionnelle si nécessaire pour tous les métiers, nous sachions nous servir de tous les moyens utiles : ils ne manquent pas.

Vous l'avez compris : vous avez voulu, sans retard, faire faire à la fois ce double effort d'organisation d'une part de la corporation elle-même et d'autre part de la société apprenant à mieux utiliser un art encore mal pratiqué.

Et puisque vous m'avez demandé d'ouvrir vos travaux, j'ai pensé, pour me limiter parmi les questions si nombreuses à envisager dans votre Congrès, que nous devions nous pencher rapidement sur les quatre ou cinq années de cette guerre immense dont l'histoire n'a pas connu pareil autre exemple pour nous demander ce que la sténographie et la dactylographie avaient fait pendant cette tourmente, car mes fonctions publiques et mon travail personnel m'ont permis de constater toutes les ressources qu'on doit tirer de ces arts.

Certes, si la guerre a hâté nombre de progrès, déclarons, d'abord, que la sténographie et la dactylographie n'ont pas à leur actif que des progrès. Nous avons vu les papiers dactylographiés venir encombrer jusqu'aux tranchées et la dactylographie, source de progrès, par ailleurs, a augmenté encore la hideuse et stérilisante paperasserie.

Dans un Congrès où l'on pense à l'avenir, les défauts aussi sont à réfléchir, pour y parer.

D'ailleurs, si, dans quatre-vingt-dix-neuf Etats-Majors ou dans cinquante Sous-Préfectures, la dactylographie a rendu de mauvais services, du moment que, dans un de ces services, elle a montré ce que, bien utilisée, elle était capable de faire, c'est celui-là que nous examinerons.

Non seulement je voyais depuis longtemps le rôle fécond que sténographie et dactylographie pourraient jouer dans maintes professions mais, dans toutes, celles où la pensée joue un rôle vigilant et primordial, la sténographie et la dactylographie doivent avoir le rôle fécond dont je veux vous parler très franchement.

Vous êtes, vous, sténographes et dactylographes, — ou plutôt vous devez être, — les meilleurs collaborateurs de ceux qui pensent ; c'est vous qui extériorisez leur pensée. A ce titre, je l'ai dit fréquemment dans vos Congrès et Associations où j'ai eu souvent l'honneur de parler, vous devez jouer un rôle immense dans l'organisation nouvelle du travail intellectuel en France.

A l'heure actuelle, comment est organisé le travail intellectuel qui conduit l'administration publique comme les industries privées ?

D'un côté, des hommes qui pensent et décident ; leur honneur est de savoir juger et de savoir prendre des décisions. Lorsqu'on fera, par exemple, l'histoire de la guerre, on comprendra la charge inouïe des chefs qui ont eu à choisir les conceptions d'ensemble et à prendre ces décisions portant sur le sort des armées ; on admirera leur courage devant la tâche qui leur incombait, encore plus que leur intelligence. A chaque heure du jour et de la nuit, on pouvait demander à ces hommes — Ministres, Administrateurs ou Commandants d'armées — une décision qui pouvait engager tout le sort du pays.

Pendant que ces hommes pensent ou décident et avant que leur pensée ou leur volonté ne soient transmises aux exécutants, un collaborateur immédiat est à côté d'eux et il ne doit y en avoir qu'un : le sténo-dactylographe.

Il doit être là, guettant l'expression de la pensée, l'inscrivant immédiatement, clairement, facilitant sa mise au point immédiate, la multipliant s'il est nécessaire et cette pensée doit aller, sans autre échelon ni modification, à tous les exécutants.

Introduisons cette méthode dans toutes les administrations publiques et privées, dans tous nos bureaux sur lesquels pèse l'anathème en France. Sans doute, nos collègues de Suède, d'Angleterre, d'Espagne feraient les mêmes critiques des bureaux de leurs pays. Sans doute, il était bien pitoyable l'état où toutes les Administrations du monde civilisé étaient tombées avant 1914 ; mais il ne faut pas se désespérer, car il est merveilleux de voir quels efforts admirables elles ont réussi pendant la guerre.

Ainsi, pendant toute ma vie politique, j'avais maudit les compagnies de chemins de fer, et, particulièrement, la compagnie de l'Est à laquelle j'avais tant de réclamations — toujours justes et légitimes naturellement — à formuler. La guerre éclate et, sous l'influence du patriotisme, ces compagnies qui marchaient à peine, où régnait une indiscipline notoire, ces compagnies qui ne pouvaient transporter convenablement leurs voyageurs à la moindre presse, ont exécuté, pour l'armée et pour le ravitaillement un effort immense, méthodique, impeccable. Jamais on n'a vu dans le monde, même en Allemagne, une concentration effectuée comme le fut la nôtre. (*Vifs applaudissements.*)

Dans notre industrie, combien de fois avons-nous dit avant 1914 : Notre métallurgie sombre dans un malthusianisme égoïste. Aux premiers jours de la guerre nouvelle, le maréchal Joffre appelle les industriels qui croyaient que la France ne pourrait pas fabriquer quotidiennement plus de 3.000 ou 4.000 obus : « Il me faut 100.000 obus », et on fait les 100.000 obus. Nous n'avions plus alors les mines de l'Est, ni les usines métallurgiques des provinces envahies. Le maréchal Joffre dit bientôt : « Il m'en faut 180.000 » et on fait les 180.000 obus.

Nos laboratoires sont un des scandales de notre pays ; dans ce pays où naissent toutes les inventions, aucune organisation n'existait pour les soutenir. Pourtant, à l'apparition de chacune de ces inventions infernales qu'avait depuis longtemps préparées la férocité allemande, des esprits inventifs surgissaient de toutes parts, apportant le remède.

Aujourd'hui, dans les régions dévastées, regardez le spectacle auquel nous assistons. Sans être soutenues par aucune administration, les populations sont revenues à leurs terres ; elles ont vécu dans des abris, car, après une année et demie d'armistice, on n'a pas su reconstruire leurs habitations. Voici que presque toute la terre est cultivée, couverte de moissons qui vont nourrir la France et la défendre contre l'emprise étrangère. (*Applaudissements.*)

Cet effort admirable fait pendant la guerre peut bien être renouvelé pour cette paix qui n'en est pas une, hélas ! pour les travailleurs.

La France est la nation qui a fait le plus de sacrifices sur le champ de bataille. Si vous avez eu raison, monsieur Buisson, de demander que le Congrès international se tienne dans notre pays, c'est que tous nos hôtes venant collaborer à ce Congrès international pourront se rendre compte du devoir de reconnaissance qu'ils remplissent en travaillant pour le peuple le plus meurtri, le plus épuisé et qui, par conséquent, a le plus besoin de tous les progrès que les peuples civilisés doivent essayer de réaliser. (*Applaudissements.*)

Or, dans ces réformes qui intéressent le travail de la pensée, votre art doit servir toutes les professions libérales : il faut que l'avocat, le savant, le littérateur gagnent à votre collaboration. Il doit servir surtout à ces innombrables bureaux qui constituent l'administration publique ainsi que les administrations privées de l'industrie et du commerce.

Tous ces bureaux publics et privés n'ont pas, depuis un siècle, évolué comme ils auraient dû ; sous l'influence d'esprit ou de conditions nouvelles, ils ont perdu la plupart des traditions qui faisaient leur force et leur activité ; ils n'ont pas su s'adapter au monde moderne ni y puiser nombre de ressources.

Puisqu'ils n'ont pas fait au jour le jour les progrès incessants qu'ils auraient dû faire, insensiblement et sans trouble, il nous faut aujourd'hui les réformer profondément : sans doute, évitons toute résolution qui veut bâtir sur des conceptions entièrement nouvelles ; ne perdons rien ni des ressources, ni de l'expérience du passé ; mais la réforme doit être générale et profonde.

Générale, car tous nos bureaux sont également frappés ; autrefois, on disait d'une industrie : « elle marche comme une administration » ; puis on a dit des administrations « si elles marchaient seulement comme une industrie » ; aujourd'hui, l'insuffisance est partout.

Profonde, car la simplification des hiérarchies, la détermination des responsabilités, la spécialisation des tâches dont je vous parlais tout à l'heure touchent à tous les rouages des bureaux et, seules, leur permettront des progrès immédiats.

Parmi ces progrès, Monsieur le Ministre, vous avez dit que le temps était une chose précieuse.

Tous ceux qui ont voyagé à l'étranger, en Extrême-Orient, en Orient ou, même, dans des pays plus rapprochés, se sont aperçu que personne ne s'occupe du temps ; tout est remis à des dates indéterminées. La ponctualité, la régularité, les opérations faites à leur heure sont choses mal connues hors des pays occidentaux ; plus la civilisation s'accroît, plus le sens du temps devient nécessaire.

Malheureusement, dans nos administrations publiques ou privées, le moindre travail qui devrait demander cinq petites minutes demande généralement des heures, si ce n'est des jours ; tantôt, il faut se procurer des documents ; tantôt, il faut passer par des échelons successifs, des vérifications multipliées ; tantôt il faut mettre en jeu diverses administrations. etc...

Les administrations privées, comme les administrations publiques, disposent sans vergogne du temps des citoyens français qui est, à ce point de vue, molestable à merci.

Si cela n'occasionnait d'inconvénients que pour le citoyen français ! Mais les affaires elles-mêmes en souffrent. Il faut des semaines avant qu'elles soient résolues.

Le temps, c'est beaucoup plus que de l'argent ; c'est le travail et la vie des individus. La vie ne nous a pas été donnée pour que nos instants soient gaspillés, mais pour être utilisée au mieux des intérêts de notre famille et de notre pays ; elle ne nous a pas été donnée pour que nous épuisions nos efforts en démarches répétées et inutiles.

Non seulement, nous devons bien remplir notre temps, mais le sens du temps doit nous rendre des habitudes de régularité et de ponctualité. Il faut aboutir à temps. La guerre nous a montré des administrations qui s'endormaient pendant la paix arrivées à réaliser des merveilles de précision. Les transports de troupes, par exemple, les transports de ravitaillement que réclamaient l'Intendance ou l'armement pour la nourriture ou les munitions des troupes devaient arriver à l'heure dite : elles y sont toujours arrivées, dans les pires moments, preuve que nos administrations peuvent faire les choses à l'heure lorsqu'une nécessité l'exige impérieusement.

Or, pour bien remplir son temps, pour aller vite, pour arriver à l'heure, la guerre a montré qu'il faudrait employer dans l'avenir des méthodes nouvelles.

Dans l'armée, à tous les échelons, dans toutes les administrations, la guerre a développé la sténographie et la dactylographie, comme un des éléments de ce désir de gagner du temps.

C'est l'expérience qu'il faut étendre, car le respect du temps est une des premières réformes que nous pourrions réaliser dans tous nos services publics ou privés et l'un des meilleurs instruments pour y arriver est la sténographie.

Une seconde réforme est à introduire dans nos bureaux. Nous vivons toujours aujourd'hui sous la vieille administration napoléonienne. Il y a plus de cent ans, avant toutes les réformes politiques et toutes les transformations du monde moderne, cette administration était admirable ; elle émanait directement de l'esprit classique de l'ancienne monarchie et du caractère rationaliste et réaliste à la fois des encyclopédistes. On dit parfois qu'un grand nombre de nations civilisées qui ont copié les institutions napoléoniennes les ont transformées peu à peu. On a tort de ne pas dire toutes ; car l'administration moderne de tous les pays civilisés, même les plus lointains, dérive du caractère positif de notre vieille administration classique.

Or, cette administration ne marche plus et il faut l'améliorer profondément.

Ah ! certes, si nous ne voulons pas de révolution administrative, parce que, d'une part, nous ne voulons aucun saut dans l'inconnu et que, d'autre part, on voit parfaitement, dès aujourd'hui, un plan d'ensemble très sage de réformes, nous ne nous trouvons pas devant la possibilité de transformer lentement, d'adapter en attendant l'heure notre administration peu à peu aux besoins actuels. Aujourd'hui, les administrations sont dépassées de loin par les événements ; leur réforme doit être profonde.

Elle est cependant simple et un de ses principes est que nos bureaux ne comptent plus que deux catégories de travailleurs ; d'une part, ceux qui, par leur culture, leur expérience, leur caractère, pensent ou décident et, à côté d'eux, ceux qui extériorisent sur le papier conceptions et décisions et les transmettent aux exécutants.

Tant que nous garderons nos séries successives d'échelons par lesquels passe une même pièce, chefs de bureau, sous-chefs, rédacteurs, nous ferons très mauvaise besogne. Nous ne ferons jamais ainsi un travail vivant, car la besogne

n'est vivante que lorsque quelqu'un doit penser réellement ou prendre une responsabilité ; non seulement un seul suffit dans un domaine, mais un seul y fait mieux, s'intéresse et se passionne. Au lieu de multiples sous-ordres ou supérieurs qui complètent ou corrigent son travail, ce quelqu'un n'a besoin près de lui que des collaborateurs qui recueillent les pensées ou les ordres et les transmettent aux exécutants.

Le travail n'est clair et logique que si, au lieu de passer de mains en mains qui le retouchent, ajoutent, retranchent, la fermeté de la pensée première s'y retrouve et si le collaborateur n'a d'autre tâche que l'extériorisation, la vérification matérielle, le classement et la recherche.

Une troisième réforme qui s'impose se fera par vous aussi. Si nos bureaux ne gardent que deux échelons de travailleurs, il faut que ceux qui pensent ou commandent reprennent l'habitude ancienne de savoir fixer et préciser des directives.

Interrogez nos exécutants dans tous les services et, par exemple, nos diplomates. Jamais un d'eux, en France, depuis longtemps, ne reçoit, de ses chefs, une instruction ni générale, ni spéciale. Pourquoi ? Parce que ceux qui dirigent ne connaissent pas assez le domaine dans lequel ils commandent et où, cependant, ils ont la responsabilité de chefs. Parce qu'ils se contentent beaucoup trop de trôner, de parler, de représenter, sans se hausser à des conceptions ou à des décisions.

Pourtant, ceux qui ordonnent, comme nos chefs militaires pendant la guerre quand ils prenaient une décision, doivent voir ces décisions immédiatement transmises et exécutées.

Lorsqu'un homme dirige une grande industrie et qu'il est incapable de prendre les décisions qui donneront peut-être la fortune à son entreprise, il n'est pas digne d'être chef.

Dans nos administrations, il faut que nous retrouvions des chefs et si le rétablissement des qualités traditionnelles du personnel de nos administrations est œuvre gigantesque, la formation des chefs n'est pas moindre tâche.

Si la sténographie ne doit pas nous les donner directement elle y contribuera.

Quand dans un domaine bien défini, les chefs n'auront à côté d'eux qu'un seul collaborateur pour transcrire leur pensée et la transmettre, nous les verrons avoir des conceptions et prendre leurs responsabilités.

Quand les chefs se seront exercés à avoir l'esprit assez agile, assez délié, assez ferme pour penser et décider vite, ils gagneront immensément en expérience et en autorité.

Une réforme s'impose alors pour les sténographes s'ils veulent être les collaborateurs immédiats des chefs. Nous leur demandons d'avoir toutes les connaissances nécessaires. Vous ne vous attendez pas à ce que je ne dise pas la vérité tout entière. S'il est scandaleux de voir tant de chefs indignes de leur situation, les sténographes qu'on rencontre souvent dans l'administration ou le commerce ne sont pas toujours, non plus, dignes de ce nom et certains, aujourd'hui, sont la honte de votre corporation.

Dernièrement l'un d'entre vous que j'aperçois dans l'auditoire avait affaire à une grève de sténographes. Quatre jeunes filles avaient déclaré cette grève et venaient lui dire : « Nous sommes à la tête du mouvement ; comme vous dirigez une école de sténographie, nous comptons sur vous pour nous aider ».

Votre collègue leur répondit :

« Combien de mots faites-vous en sténographie ? »

— 80 à 100, répondirent-elles.

— « Essayons. »

Leur vitesse ne monta pas à plus de trente mots.

« Mais nous sommes très fortes en machine », se rattrapèrent-elles.

Nouvel essai : leur vitesse en machine se révèle aussi médiocre.

Cette petite leçon fit avorter la grève ; ces demoiselles sont parties songeant non plus à la grève mais à l'infériorité qu'elles représentaient. (*Applaudissements.*)

C'est que d'abord tout sténographe doit avoir une vraie valeur technique : ceci est indiscutable devant vous.

Seulement, ce n'est pas uniquement l'infériorité technique qui nous frappe chez tant de sténographes aujourd'hui : ils ne peuvent être de bons collaborateurs pour ceux qui agissent et décident s'ils n'ont pas eux-mêmes une instruction générale solide. Une instruction primaire ne suffit plus. On sait que les sténographes du Parlement ont une culture étendue de façon à suivre et même à corriger les discussions politiques ; ils ne doivent pas être les seuls à avoir cette culture. Aucun bon collaborateur pour un chef s'il n'a cette culture générale approfondie.

Tant de dactylographes cependant ne savent même pas leur orthographe. Autrefois, il aurait paru monstrueux que des jeunes filles fassent dix fautes par lignes et croient, par exemple, comme je l'ai vu hier, que le tonneau des Danaïdes est un tonneau fabriqué par le tonnelier du coin. Il faut que les sténographes se pénètrent bien de cette idée — et c'est ce que pensent tous ceux qui dirigent ce Congrès — qu'il faut certes être d'abord très capable au point de vue technique, mais aussi au point de vue de la culture générale.

Elle importe, d'ailleurs, pour une nouvelle réforme. En notre temps, rien n'est plus mauvais qu'une spécialisation qui a été poussée à outrance dans certaines industries. Certains bureaux ont des archivistes, des classeurs, des commis, des sténographes, des dactylographes ; leurs chefs ne veulent pas que les sténographes soient dactylographes ; que les archivistes soient classeurs, etc... S'il est lamentable pour elles-mêmes, au point de vue personnel, de voir de malheureuses jeunes filles condamnées exclusivement à taper sur leur machine du matin au soir, ce n'est pas meilleur pour la marche des affaires.

Si, au contraire, vous leur confiez une part de la besogne intellectuelle, si vous leur faites combiner la sténographie et la dactylographie, le classement, les archives, non seulement elles se fatigueront moins, mais elles s'attacheront à leur travail qui pour elles sera intéressant d'abord, et dans lequel, à chaque phase, elles retrouveront des données qu'elles connaîtront déjà.

Avec la variété de travail, que la spécialisation n'exclut pas du tout, mais appelle au contraire, il faut dans toutes les administrations publiques ou dans le commerce, introduire d'abord la responsabilité et, ensuite, le contrôle qui assure la responsabilité.

Quelle est, à l'heure actuelle, l'arme qui assure efficacement le contrôle et la responsabilité ? Les sténographes sont les garants de la responsabilité des autres ; c'est la sténographie introduite partout où il y a une décision à prendre et où cette décision engage l'avenir et par conséquent des responsabilités. D'autre part, la sauvegarde de la responsabilité des exécutants et la sécurité de leur action, ce sont les ordres dactylographiés, les copies conservées.

Dans aucune administration, un seul acte ne devrait pouvoir être effectué sans qu'une responsabilité nette, dont l'auteur ait à rendre compte, ne soit attachée à cet acte.

Nous en avons le moyen par votre art ; il faut l'introduire dans toutes les fonctions publiques ou privées.

Autre réforme encore. Si tout à l'heure je disais qu'il fallait introduire la variété dans la journée ou dans la semaine d'un être humain, à plus forte raison faut-il que tous les travailleurs trouvent un soutien dans l'idée qu'ils progresseront et avanceront. Il ne faut pas qu'un être humain soit condamné à faire toujours, jusqu'à la vieillesse et jusqu'au tombeau, le même acte

machinal. Si des jeunes filles entrent dans une administration comme dactylographes à l'âge de 15 ou 16 ans, et sont condamnées à taper sur leur machine toute leur vie, je songe qu'il est intolérable de vivre ainsi. Quel que soit le métier d'un homme dans une démocratie, dans un pays libre, il faut qu'un homme y soit soutenu, non seulement par un idéal, mais par une espérance et une espérance proche ou croissante.

Cet idéal, notre pays l'a toujours cherché. Au moyen âge, — choisissons cet exemple devant la magnifique cathédrale de Strasbourg, — le tailleur de pierre qui, enfant, commençait son apprentissage en taillant des pavés dans les rues de la ville se disait qu'il deviendrait un jour compagnon ; devenu compagnon, il admirait les statues des portails et des tours, appareillant partout vers l'aube sur leurs petites proues sculptées et se disait : « Si je continue à bien pratiquer mon métier, j'arriverai, moi aussi, à créer des merveilles de ce genre et, pendant des siècles, on admirera mes œuvres ». Cet homme vivait heureux avec ses espoirs et, ainsi stimulé, gravissait souvent les multiples échelons de sa corporation.

Sous Napoléon, le soldat se disait en voyant l'origine de ses généraux qu'il avait, lui aussi « son bâton de maréchal dans sa giberne ».

Que de grands savants, d'éminents professeurs, nous avons eu dans notre pays parce que, débutant sans ressources, ils se disaient cependant : « Avec mon seul travail, je monterai jusqu'aux plus hauts grades ».

Par une bonne organisation sociale, il faut qu'il en soit ainsi dans tous les métiers et cela sera particulièrement facile dans les professions où la sténographie joue un rôle.

Le collaborateur, en effet, de celui qui pense n'est jamais longtemps sans étendre le champ de sa collaboration ; la jeune dactylographe la plus inexpérimentée et la moins au courant des affaires excelle bientôt, dans la correspondance, à régler elle-même des réponses faciles ; dans combien d'administrations ou d'entreprises où un courrier en quelque sorte traditionnel prédomine, n'est-il pas possible à tout sténographe de répondre bientôt lui-même à tout ce courrier ?

C'est dans cet apprentissage, où se révèlent, sous la direction immédiate d'un maître, les qualités des collaborateurs, qu'est l'avenir des plus intelligents.

Messieurs, vous ne seriez pas contents de moi et vous ne me reconnaîtrez pas si vis-à-vis de vous je restais dans les amabilités jusqu'à la fin de cette causerie.

Je vous ai dit tout à l'heure qu'un des grands enseignements de cette guerre avait été de montrer, en même temps que la façon dont on pourrait les guérir, les défauts les plus graves de l'usage de la sténo-dactylographie.

Ces défauts, tout d'abord, visent ceux qui emploient les sténographes. Hier encore, à la suite d'un Congrès, je m'entretenais avec des administrateurs qui disaient : « Pourquoi nous servir de sténographes ? Nous aimons mieux conserver notre système qui consiste à écrire nous-même un premier brouillon ; puis nous nous levons pour fumer une cigarette en réfléchissant ; et nous recommençons à écrire quelques lignes, un moment après ». Au bout de la journée, ils ont ainsi traité avec fatigue une affaire : mauvaise méthode.

Un chef de service doit prendre connaissance de tous ses dossiers et, lorsqu'il a réfléchi leurs données, il doit, grâce à la sténographie, en régler cinquante dans une matinée.

Pour cela, il lui faut savoir se servir du sténographe. Pour si bon que soit celui-ci vous aurez beau être un grand industriel, riche à millions, ou un potentat administratif, il ne vous rendra pas les services qu'il est en mesure de vous rendre si vous ne savez pas dicter. Il faut se créer un mécanisme et

une activité intellectuelle spéciale, qui permettent de dicter presque à jet continu pendant des heures entières.

Il y a aussi vos propres défauts. En premier lieu, la paperasserie a été augmentée par la machine à écrire. Si nous ne prenions, dans les progrès de l'expérience humaine, que les progrès parfaits, nous n'en trouverions pas beaucoup. Il y a toujours, à l'apparition de la meilleure invention, le revers de la médaille. Si la machine permet de reproduire les travaux à un grand nombre d'exemplaires, on en emplit les bureaux ; personne ne les lit ; on entasse de monceaux de papier où, bientôt, personne ne reconnaît plus rien. La paperasserie est très commode ; elle flatte la paresse et, surtout, la crainte des responsabilités.

Que faire contre cet abus ? Remarquez que ce ne sont pas ceux qui dirigent qui en sont cause ; ce sont les subalternes et les échelons intermédiaires. Le meilleur remède contre la paperasserie engendrée par la machine à écrire est la sténographie employée directement par les chefs.

Autre danger dans l'indiscrétion. Pendant la guerre, nous avons eu des cas graves touchant à l'espionnage, qui n'ont été possibles que par la multiplicité des copies faites à la machine et disséminées imprudemment.

Un bon remède est que les dactylographes connaissent parfaitement le classement. Cela éviterait bien des indiscrétions qui, moins graves qu'un espionnage criminel et voulu, peuvent avoir dans l'industrie ou dans la vie, les plus mauvais effets par leurs contre-coups.

A quoi, d'ailleurs, le meilleur remède est encore dans les qualités personnelles des sténo-dactylographes. Un homme, quelle que soit sa profession, ne vaut pas par la mécanique de la vie et par les méthodes extérieures de son travail ; il vaut surtout par ses qualités personnelles de conscience.

La sténodactylographie, par l'intimité qu'elle crée entre ceux qui dirigent un commerce ou une administration et ceux qu'ils utilisent, offre des dangers très graves si ces derniers n'ont pas un honneur professionnel très élevé qui les empêche de se laisser aller à des indiscrétions ou, même, à de véritables trahisons.

Vous avez eu raison, vous sténographes, de donner dans votre Congrès la première place à l'honneur professionnel. Pour les sténographes, l'honneur professionnel est quelque chose de bien plus important que pour tant d'autres, un architecte ou un maçon par exemple, qui ont surtout à éviter le vol, à échapper aux grosses tentations de la conscience humaine. Lorsqu'un homme est à côté d'un chef d'industrie, pouvant entrevoir ses desseins, apprenant les secrets de ses intérêts, quelles tentations ne rencontre-t-il pas de recueillir des bénéfices considérables, non pas en trahissant nettement mais par un peu de condescendance ou de savoir faire.

Je ne peux pas être suspect d'antiféminisme, car il y a plus de vingt ans que je polémique et que je confère en faveur du vote des femmes et de l'égalité des salaires. La guerre nous a cependant montré que le recrutement du personnel féminin n'était pas toujours heureux. La tenue des femmes employées dans les services publics a été parfois un véritable scandale.

A cela, il n'y a aussi qu'un vrai remède : la dignité personnelle. Lorsque, dans vos écoles, vous formez des sténo-dactylographes, donnez aux jeunes filles et aux jeunes femmes le conseil d'avoir de la tenue, d'être vraiment des modèles, même extérieurement, de femmes françaises.

La guerre a montré que, au fond, tous les progrès matériels que peuvent faire les hommes ne sont rien s'il n'y a pas à côté les progrès parallèles de la conscience morale. Durant toute la guerre, on a fait appel au moral des hommes. Personne ne me démentira si je dis que, dans toute la bataille de la Marne, le moment solennel a été celui où, tout à coup, l'on a dit : « Nous nous arrêtons là, et, s'il le faut, nous nous ferons tuer. » Nos hommes se

sont arrêtés; ils se sont fait tuer et le sort du monde a été décidé. (*Applaudissements.*)

Il en a été de même à Verdun; on s'est arrêté là où le général de Castelnau a tout à coup décidé qu'on s'arrêterait.

Il en a été de même sur la Somme, après le recul des troupes anglaises, quand le généralissime a dit aux troupes françaises : « On s'arrêtera là. »

Nos collègues d'Italie peuvent nous dire que, après un grand désastre, on a dit de même tout à coup : « Nous nous arrêterons là, sur la Piave, » et le sort de la bataille a changé.

Le jour où on ira en Pologne, peut-être aujourd'hui, peut-être demain, ce sera toujours grâce au moral des armées qu'on s'arrêtera là où il le faudra et là où on le voudra. La conscience morale des hommes est la force la plus impérieuse qu'il y ait; elle peut briser les plus grandes puissances matérielles. Et la victoire des alliés comme la victoire de la France, est due à cette puissance morale que nos troupes ont possédée.

Vous avez ici des collègues belges. Nous savons tous les sacrifices que nos amis belges ont fait, le nombre d'hommes qu'ils ont perdu, le nombre de leurs villages ravagés. Mais la grande page de gloire de la Belgique dans l'histoire est la décision qu'elle a prise le 2 août de ne pas laisser passer l'ennemi sous le canon de Liège. (*Applaudissements.*)

Vous avez ici des collègues anglais. L'Angleterre a perdu des centaines de mille hommes; elle a accepté la conscription, qui lui paraissait effrayante; elle a dépensé des sommes énormes. L'histoire retiendra surtout qu'elle est entrée dans la guerre sans avoir été directement menacée; elle retiendra la réponse qu'à Bethmann-Holweg lui disant le 2 août : « C'est une question de vie ou de mort pour l'Allemagne que de passer par la Belgique » faisait le représentant de la vieille Angleterre : « C'est aussi une question de vie ou de mort pour l'honneur de la Grande-Bretagne que de l'empêcher. » (*Applaudissements.*)

Vous avez des collègues luxembourgeois. Par quel merveilleux héroïsme plus de 3.000 d'entre eux sont-ils venus mourir sous nos drapeaux en défendant notre terre ? (*Applaudissements.*) Voilà des hommes qui étaient enfermés, dès la veille de la déclaration, dans les lignes ennemies; ils auraient pu maudire l'Allemagne et ne rien faire. Ils ont voulu risquer la mort. Ce qui fait la grandeur du soldat, ce n'est pas, comme l'a dit un écrivain anglais, de savoir donner la mort, c'est de savoir s'y exposer. Trois mille Luxembourgeois sont morts sous nos drapeaux. Lorsqu'on parlera de l'histoire du Luxembourg pendant la guerre, personne ne pourra oublier ces preuves d'héroïsme moral. (*Applaudissements.*)

Vos collègues d'Amérique n'ont pas pu venir. Sans doute l'histoire rappellera le courage de leurs compatriotes sur les champs de bataille; leur effort d'hommes et de matériel la dernière année de la guerre; mais l'histoire se rappellera surtout la reconnaissance merveilleuse qu'à travers les temps ce grand peuple a porté à la France : « La Fayette, nous voici. » Elle se rappellera le grand nombre de volontaires qui se sont levés pour le triomphe du droit.

Quand l'histoire parlera des centaines de milliers d'hommes perdus par la Roumanie et par l'Italie, des efforts intenses faits par ces deux pays, ce qui apparaîtra comme cause de leur grandeur, c'est la valeur morale de leurs nations en guerre et de leurs sacrifices, alors que leurs pays n'étaient pas, dès le début, directement menacés; c'est leur courage moral au moment de l'invasion et du malheur.

Nos collègues venus d'Espagne savent bien que leur pays est connu, associé au nôtre, comme la patrie du Cid, le pays de l'honneur !

Nos collègues de Suède n'ignorent pas que ce qui nous intéresse chez eux ce n'est pas que le téléphone y marche admirablement. Le monde entier cherche

dans leur littérature l'exaltation de la conscience morale et, dans leurs institutions, la lutte victorieuse contre l'alcoolisme et tant de tares de la nature humaine.

Nos collègues de Suisse, très nombreux ici, savent bien que leur merveilleux pays, ses sites pittoresques, ses institutions démocratiques attirent moins l'admiration que l'ambition de cette nation d'être une des consciences morales du monde.

C'est toujours par les qualités morales qu'on finit par triompher et, dans votre profession, il est plus nécessaire de s'en convaincre que dans beaucoup d'autres.

Dans vos Congrès, mettez donc en valeur l'importance des qualités de conscience et de l'honneur professionnel. On a coutume de dire en Alsace que « plus un criminel est intelligent, plus il est dangereux ». Proverbe très sûr. Nous venons de le voir durant ces cinq années de guerre où la barbarie scientifique que l'Allemagne a mise en jeu, a montré que rien n'était plus terrible que des barbares ayant en main les moyens de la civilisation. Nous le revoyons aujourd'hui de nouveau quand le bolchevisme ne représente que les instincts sauvages ayant mis en œuvre les moyens les plus scientifiques de destruction de leur pays et de la civilisation.

L'histoire est là pour démontrer que les hommes ne valent que par la conscience morale. Dans vos Congrès, nationaux ou internationaux, auxquels j'ai assisté, — je puis parler comme un des vôtres, — ce qui m'a toujours séduit, c'est que, au-dessus de la défense de vos intérêts personnels, vous mettiez les progrès de votre art et le souci de la société.

Dans ce Congrès, vous continuerez la même œuvre. Vous apporterez ainsi une pierre de plus à l'édifice de la civilisation.

Regardez d'ici la cathédrale de Strasbourg : depuis des siècles, elle est battue par la tempête et les ouragans, elle résiste; elle a été construite par des générations d'ouvriers obscurs, d'hommes qui s'étaient dévoués à un même idéal, à une même grande œuvre.

Vous faites de même, chacun apportant chaque jour sa pierre à l'entreprise commune.

Sans prédire ce qui sortira de votre Congrès, je sais, parce que je connais l'esprit de tous ceux qui y assistent, qu'il fera œuvre utile pour votre corporation, pour toutes les professions auxquelles vous devez rendre service, pour tous les pays qui représentent ici la civilisation et, surtout, pour notre chère patrie, la plus meurtrie par cette terrible guerre. (*Applaudissements.*)

(Cette séance d'ouverture a été sténographiée par M^{me} Marguerite Estoup, sténographe professionnelle à Paris, et M. Roumégoux, sténographe du Conseil municipal d'Agen.)

THE

En sortant de la séance d'ouverture, les congressistes se rendirent par tramways spéciaux au *Baeckehiesel*, en face l'entrée de l'Orangerie.

Les rames des tramways spéciaux, devant circuler entre deux passages réguliers à deux minutes d'intervalle des tramways ordinaires, il était de toute nécessité, pour ne pas gêner la marche de ces derniers, que l'arrêt des tramways spéciaux, leur stationnement et leur départ prennent une minute à une minute et demie. La Compagnie des tramways considérait cela comme irréalisable, prétendant que dans les voyages en groupes il y a toujours des retardataires, que souvent le gros du groupe est lui-même en retard. Le pré-



LE CAMARADE DELGUEIL
(Alger)

sident Georges-Buisson se porta garant de notre exactitude et il eut raison de le faire, puisque tout le monde était là à l'arrivée des tramways qui repartaient moins d'une minute après leur arrêt.

Dans la vaste salle des Fêtes du *Baeckehiesel*, un thé, par petites tables, était offert à tous les congressistes « pour leur permettre de faire connaissance », disait l'invitation. Les tables, joliment décorées, étaient abondamment pourvues de pâtisseries, de fruits et de friandises. M^{me} et M. Georges-Buisson allaient d'une table à l'autre pour faire les présentations.

Quant au camarade Delgueil, installé avec Paul Eber à une table au milieu de la salle, il appelait chaque congressiste à voix haute et intelligible afin de lui remettre le billet de chemin de fer pour l'excursion du lendemain à Saverne. Pendant que le congressiste ainsi appelé se rendait auprès de M. Delgueil et retournait à sa place, ses autres collègues avaient largement le temps de bien le considérer pour le reconnaître ensuite facilement. De toutes les innovations introduites par M. Georges-Buisson dans le programme habituel des Congrès, celle-ci n'a pas été la moins heureuse.

EXCURSION A SAVERNE, HAUT-BARR ET STAMBACH

Malgré le formidable programme de la première journée de Congrès, dès sept heures du matin, tous les congressistes étaient réunis en gare le lendemain pour une première excursion.

Trois quarts d'heure d'express, et nous voici à Saverne où, dès l'arrivée, chacun évoque les événements historiques qui précédèrent la déclaration de guerre.

Sans halte aucune, on se met en marche par un délicieux chemin boisé. La gaieté est dans tous les cœurs; mais il y a aussi une sorte de respect religieux : la plupart d'entre nous foulons pour la première fois le sol de l'Alsace, de l'Alsace française !...

Le temps est superbe, et le dessin des montagnes sur le ciel justifie bien l'expression de « ligne bleue des Vosges ».

On rit, on chante !...

Tout à coup, on fait silence !... on fait silence !... Ah ! que se passe-t-il ?...

Mais ce n'est pas Escamillo aux prises avec le taureau furieux dans le cirque : c'est Persiaux qui, dans un arbre, poursuit de branche en branche un agile écureuil. Le vêtement blanc de celui-ci, la robe brune de celui-là, font un curieux contraste. Le quadrupède fait des bonds gigantesques, le bipède le serre de près; l'un et l'autre vont dans la ramure de droite à gauche, de haut en bas; la poursuite est émouvante !...

Mais brusquement, d'un formidable coup de queue, le rongeur prend son élan et gagne l'arbre voisin !...

Et l'on repart.

A mi-chemin, on se divise en deux groupes : les « pépères » suivent la route, les « bleuets » et surtout les « bleuettes » prennent les sentiers de chèvres; et à midi tout le monde est réuni à l'Hôtel du Haut-Barr.

Notre président, dont chacun connaît l'admirable tenue à table, avait éprouvé un sentiment de stupeur véritable, un mois auparavant, en organisant ce déjeuner, à ne s'entendre indiquer pour tout menu que des « hors-d'œuvre » et un « rosbif ». Le brave hôtelier alsacien affirmait que c'était là l'ordinaire habituel de ses clients et que tous les touristes en avaient toujours été parfaitement satisfaits. A force d'insistance, il consentit à ajouter une omelette au programme.

Quand nous fûmes en présence des « hors-d'œuvre » et du « rosbif », nous comprîmes, en effet, que chacun s'en contentait habituellement. Pour les qualifier, il nous faudrait emprunter à Emile Bergerat quelques-uns de ses sonores adjectifs : les « hors-d'œuvre » étaient innombrables et surabondants, le « rosbif » pantagruelique !... Et tout cela arrosé d'une délicieuse bière dont on vida tant de chopes qu'on en perdit vite le nombre.

Notre bon camarade Ebert fils avait offert à ceux qui n'avaient pu voir le matin le grand et le petit Geroldseck de s'y rendre l'après-midi : après cet abondant repas, il ne trouva plus aucun amateur de marche. Du haut du « Pont du Diable », au-dessus même de l'Hôtel du Haut-Barr, on se contenta d'admirer un superbe panorama, puis, après le café, offert aimablement par notre président, au pas de promenade, ce fut la descente sur Stambach.

Nous y étions à quatre heures et demie, et, tout de suite, de nouveau attablés. Au-dessus de la porte d'entrée du jardin de l'hôtel où les tables étaient dressées, se lisaient ces mots :

« Congrès international de sténographie. Vive notre président Georges-Buisson ! Honneur aux sténographes !... »

Un rapide coup d'œil nous permit de constater que M. Eber père, avait eu grandement raison d'inscrire : « Vive notre Président ! » sur la pancarte dont il nous avait réservé la surprise, car décidément notre président avait pensé à tout.

Il y avait là des montagnes de pain beurré, des marmelades, des confitures, des pâtisseries, et des bolées de café au lait versées à jatte-que-veux-tu !...

On s'y oublia au moins une grande heure. On s'y serait même facilement oublié plus longtemps ; mais le programme était là, et le président inflexible sur son exécution : le lendemain il y avait travail dans toutes les sections du Congrès, puis banquet officiel...

On partit donc, et vers sept heures nous retrouvions Strasbourg.

L.-L. BOELL.

COMITÉ INTERNATIONAL

Deuxième séance. — Jeudi 12 août 1920

Présidence de M. Georges-Buisson. — Secrétaire : M. Lenglet.

La séance est ouverte à 9 heures

Statuts du Comité International

M. LE PRÉSIDENT. — Nous reprenons la discussion du projet de nouveaux statuts du Comité international de sténographie.

L'article premier est ainsi conçu :

ARTICLE PREMIER. — « L'ancien Comité de jonction des Congrès internationaux de sténographie prend désormais le titre de Comité international de sténographie. » — (Adopté.)

ARTICLE 2

« Art. 2. — Le siège du Comité est à Paris. »

M. DEPOIN (France). — Au domicile du président, régulièrement.

M. LE PRÉSIDENT. — Cependant il faut essayer de nous mettre dans nos meubles, d'avoir un siège social indépendant.

M. WIDEMANN (Suisse). — Disons « dans la ville du domicile du président ».

M. DEPOIN (France). — Il ne faut pas que le siège social puisse varier.

M. LE PRÉSIDENT. — Je ne suis pas disposé à faire l'effort de nous mettre dans nos meubles s'il n'est pas précisé dans les statuts que le siège social est à Paris, et, d'autre part, il ne faut pas qu'il puisse être transféré dans une ville où, peut-être, cet effort serait impossible.

M. WIDEMANN (Suisse). — D'accord. Mais nous faisons une distinction...

M. LE PRÉSIDENT. — Je crains que vous ne confondiez le Comité international et la Commission d'organisation du Congrès international. Il est bien entendu que le président de la Commission d'organisation d'un congrès aura l'autonomie la plus complète.

M. DEPOIN (France) appuie l'observation de M. le Président.

M. WIDEMANN (Suisse). — Nous sommes complètement d'accord.

M. MORF (Suisse). — Au siège social, il y aura les archives permanentes, le bureau de renseignements, etc. Tout cela est entièrement distinct de la Commission d'organisation des congrès. Il est évident que Paris est tout désigné pour le siège social.

M. LE PRÉSIDENT. — Mais nous reconnaissons à nos camarades le droit de faire une autre proposition.

M. MORF (Suisse). — L'organisation du siège social ne paraît pas possible ailleurs qu'à Paris.

M. LE PRÉSIDENT. — Je propose, pour l'article 2, la rédaction suivante :

« Art. 2. — Le siège du Comité est à Paris, provisoirement à l'adresse de son président. »

L'article 2, ainsi modifié, est adopté.

ARTICLE 3

M. LE PRÉSIDENT. — « Art. 3. — Chaque nation comptant plus de vingt millions d'habitants pourra avoir dix de ses membres dans le Comité international; les autres nations pourront avoir six membres. »

M. MORF (Suisse). — Peut-être conviendrait-il d'attendre les résultats de l'expérience avant d'adopter des dispositions définitives.

M. LE PRÉSIDENT. — Il faut avoir dès maintenant une base commune et le nombre des représentants de chaque nation ne peut être indéterminé. Les congrès ultérieurs pourront toujours modifier telle disposition des statuts qui leur paraîtrait défectueuse.

L'article 3 est adopté.

ARTICLE 4

« Art. 4. — Pour être élu membre du Comité international, le candidat doit être présenté par des membres de sa nation et réunir au moins les quatre cinquièmes des voix des membres présents. »

Adopté.

ARTICLE 5

M. LE PRÉSIDENT. — « Art. 5. — Les membres du Comité international doivent payer une cotisation de 20 francs par an.

« Les ressources de la Société serviront à payer les dépenses de correspondance, de fournitures de bureau, d'impression, et, s'il y a lieu, de loyer. Elles serviront également à payer tout ou partie des frais de voyage et de représentation du président qui, étant rééligible, pourra être obligé de se déplacer assez souvent. »

Cette cotisation de 20 francs par membre du Comité paraît indispensable.

M. DEPOIN (France). — Nous désirons vivement que nos collègues étrangers expriment leur opinion à ce sujet.

M. MORF (Suisse). — J'appuie l'idée d'une cotisation obligatoire. Le chiffre de 20 francs me paraît même faible.

M. ESTOUP (France). — Quelle sera la sanction en cas de non-paiement ?

M. LE PRÉSIDENT. — N'envisageons pas une pareille hypothèse. (*On rit.*) S'il y a lieu, plus tard, nous corserons le règlement.

L'article 5 est adopté.

ARTICLE 6

M. LE PRÉSIDENT. — « Art. 6. — Le Bureau du Comité international comprendra : un président, six vice-présidents, un secrétaire général, un secrétaire général adjoint, un trésorier.

« L'élection, qui se fera à chaque Congrès, aura lieu à la majorité absolue et au scrutin secret, s'il est réclamé. Au deuxième tour de scrutin, la majorité relative suffira. Le bureau, dont tous les membres sont rééligibles, sera installé après le dernier scrutin. »

Je crois répondre au désir du Congrès en proposant de porter à huit le nombre des vice-présidents.

M. MORF (Suisse). — On pourrait avoir un vice-président par nationalité représentée et payant la cotisation de 20 francs.

M. DEPOIN (France). — On pourrait avoir un secrétaire par nationalité représentée.

M. MORF (Suisse). — C'est beaucoup, au début. Laissons cela à l'avenir, s'il y a lieu.

M. LE PRÉSIDENT. — J'ai réfléchi à cette question. Si une nationalité n'est représentée que par un seul membre, doit-on le nommer vice-président ? L'article 7 vous donne d'ailleurs satisfaction.

M. HJORT (Danemark). — Nous pourrions laisser au président le soin de fixer le nombre des vice-présidents.

M. LE PRÉSIDENT. — Je propose huit. (*Approbation.*)

L'article 6 est adopté, avec le chiffre de 8 vice-présidents.

ARTICLE 7

M. LE PRÉSIDENT. — « Art. 7. — Un membre du Comité international, pris dans chaque nation non représentée dans le Bureau, portera le titre de *délégué du Comité international*. Ce délégué sera désigné par les collègues de sa nation. »

Ce délégué serait chargé d'assurer la liaison entre le Comité international et les collègues de sa nation.

M. MORF (Suisse). — L'expérience nous montrera si cette disposition est heureuse.

L'article 7 est adopté.

ARTICLE 8

M. LE PRÉSIDENT. — « Art. 8. — Bien que le siège du Comité soit à Paris, le président peut cependant être pris dans une autre nation que la France. »

Le secrétaire général et le trésorier étant en France, la possibilité de désigner le président dans une autre nation que la France sera une sauvegarde pour les autres nations.

L'article 8 est adopté.

ARTICLE 9

« Art. 9. — Le président est rééligible, qu'il appartienne ou non à la nation organisatrice du Congrès. »

Adopté.

ARTICLE 10

M. LE PRÉSIDENT. — « Art. 10. — Afin d'avoir des archives sérieusement constituées, le secrétaire général et le trésorier appartiendront toujours à la même nation. »

M. GRIFFON (France). — Le local contenant les archives sera à Paris. Il faudrait donc que le secrétaire général fût à Paris, ainsi que le trésorier.

M. MORF (Suisse). — Il faut que les archives soient au siège social, lequel doit être permanent.

M. DEPOIN (France). — Disons : à la nation où sera le siège permanent du Comité ».

M. NAVARRE (France) appuie la proposition de M. Depoin.

M. LE PRÉSIDENT. — L'article 10 serait donc ainsi rédigé :

Art. 10. — Afin d'avoir des archives sérieusement constituées, le secrétaire général et le trésorier appartiendront toujours à la nation où sera le siège permanent du Comité. »

L'article 10, ainsi modifié, est adopté.

ARTICLE 11

« Art. 11. — Le président dirige les débats et vise les comptes du trésorier. Le vote se fait à main levée, à moins que trois membres ne réclament le vote par appel nominal des nations représentées.

« La séance sera suspendue de fait durant quelques minutes pour permettre à chaque nation de s'entendre avec celui de ses membres qui devra voter pour elle.

« Les nations comptant plus de 20 millions d'habitants auront droit à deux voix, les autres nations auront droit à une voix. »

Adopté.

ARTICLE 12

M. LE PRÉSIDENT. — « Art. 12. — La langue française est la langue officielle du Comité. Néanmoins, chaque membre pourra s'exprimer dans sa langue nationale ou en esperanto. En ce cas, un des membres du Bureau sera chargé de résumer ses explications en français. »

Ce n'est pas sans quelque hésitation que j'ai proposé cet article. Finalement, je le crois utile.

M. HUBERT BRUCK (Luxembourg). — Le français est la langue diplomatique.

M. WALPOLE (Grande-Bretagne). — J'approuve l'article 12. Il faut une seule langue.

L'article 12 est adopté.

ARTICLE 13

« Art. 13. — Chaque Congrès, avant de se séparer, fixera le lieu et la date de la réunion du prochain Congrès. »

Adopté.

ARTICLE 14

M. LE PRÉSIDENT. — « Art. 14. — Les Congrès internationaux, qui auront lieu tous les trois ans, seront préparés par une *Commission d'organisation* prise dans la nation où se réunira le Congrès et composée par les soins des membres du Comité international appartenant à cette nation.

« Cette Commission d'organisation est tout à fait autonome et complètement indépendante du Comité international. »

M. WIDEMANN (Suisse). — Pourquoi pas « Comité d'organisation », comme « Comité international » ?

M. LE PRÉSIDENT. — Pour éviter des confusions.

M. DEPOIN (France). — « Commission d'organisation » est en effet recommandable dans un intérêt de clarté.

M. LE PRÉSIDENT. — Il y aura un Comité national, composé des six ou des dix membres de cette nation, faisant partie du Comité international. La Commission d'organisation peut fort bien n'être pas composée des mêmes membres que le Comité national. Il faut donc que la distinction soit nette et, pour cela, il semble qu'il y ait intérêt à adopter deux dénominations qui ne puissent pas être confondues l'une avec l'autre.

M. WIDEMANN (Suisse). — A la tête de ce que vous proposez d'appeler « Commission d'organisation », il faut une personnalité représentative. Or, dans notre pays, une « Commission » correspond à ce que vous appellerez une « sous-commission », et la présidence d'une « Commission » n'aurait rien d'honorifique. Je propose « Comité du Congrès ».

M. BOELL (France). — On pourra toujours, à côté de la Commission d'organisation, constituer un Comité d'honneur.

M. LE PRÉSIDENT. — La correspondance et toutes les communications de la Commission d'organisation peuvent d'ailleurs être envoyées sous le timbre du Comité international, avec au-dessous, l'indication « Commission d'organisation ».

M. WIDEMANN (Suisse) déclare, dans ces conditions, avoir satisfaction.

L'article 14 est adopté.

ARTICLE 15

« Art. 15. — Lorsque le président de la Commission d'organisation du Congrès ne sera pas membre du Comité international de sténographie, il aura cependant le droit d'assister aux séances de ce Comité et y sera régulièrement convoqué. »

L'article 15 est adopté.

ARTICLE 16

« Art. 16. — En cas de nécessité, le Comité international pourra se réunir dans l'intervalle qui sépare deux Congrès. »

Adopté.

M. HUBERT BRUCK (Luxembourg). — Quelle sera la durée du mandat ?

M. LE PRÉSIDENT. — Trois ans, l'intervalle d'un Congrès à l'autre.

M. BOELL (France). — S'il y a renouvellement triennal, la continuité ne sera pas réalisée.

M. LE PRÉSIDENT. — Si, grâce à la rééligibilité. Mais il faut que les membres du Congrès puissent manifester leur opinion.

L'ensemble des statuts, mis aux voix, est adopté.

M. LE PRÉSIDENT. — Le nouveau règlement est donc ainsi conçu :

Nouveau règlement du Comité international de Sténographie

ARTICLE PREMIER. — L'ancien « Comité de jonction des Congrès internationaux de Sténographie » prend désormais le titre de *Comité international de Sténographie*.

ART. 2. — Le siège du Comité est à Paris, provisoirement à l'adresse de son président.

ART. 3. — Chaque nation comptant plus de vingt millions d'habitants pourra avoir dix de ses membres dans le Comité international; les autres nations pourront avoir six membres.

ART. 4. — Pour être élu membre du Comité international, le candidat doit être présenté par des membres de sa nation et réunir au moins les quatre cinquièmes des voix des membres présents.

ART. 5. — Les membres du Comité international doivent payer une cotisation de 20 francs par an.

Les ressources serviront à payer les dépenses de correspondance, de fournitures de bureau, d'impression, et, s'il y a lieu, de loyer. Elles serviront également à payer tout ou partie des frais de voyage et de représentation du président qui, étant rééligible, pourra être obligé de se déplacer assez souvent.

ART. 6. — Le bureau du Comité international comprendra : un président, huit vice-présidents, un secrétaire général, un secrétaire général adjoint, un trésorier.

L'élection, qui se fera à chaque Congrès, aura lieu à la majorité absolue et au scrutin secret, s'il est réclamé. Au deuxième tour de scrutin la majorité relative suffira. Le bureau, dont tous les membres sont rééligibles, sera installé après le dernier scrutin.

ART. 7. — Un membre du Comité international, pris dans chaque nation non représentée dans le bureau, portera le titre de *délégué du Comité international*. Ce délégué sera désigné par les collègues de sa nation.

ART. 8. — Bien que le siège du Comité soit à Paris, le président peut cependant être pris dans une autre nation que la France.

ART. 9. — Le président est rééligible, qu'il appartienne ou non à la nation organisatrice du Congrès.

ART. 10. — Afin d'avoir des archives sérieusement constituées, le secrétaire et le trésorier appartiendront toujours à la nation où sera le siège permanent du Comité.

ART. 11. — Le président dirige les débats et vise les comptes du trésorier. Le vote se fait à main levée, à moins que trois membres ne réclament le vote par appel nominal des nations représentées.

La séance sera suspendue de fait durant quelques minutes pour permettre à chaque nation de s'entendre avec celui de ses membres qui devra voter pour elle.

Les nations comptant plus de vingt millions d'habitants auront droit à deux voix, les autres nations auront droit à une voix.

ART. 12. — La langue française est la langue officielle du Comité. Néanmoins, chaque membre pourra s'exprimer dans sa langue nationale ou en esperanto. En ce cas, un des membres du bureau sera chargé de résumer ses explications en français.

ART. 13. — Chaque Congrès, avant de se séparer fixera le lieu et la date de la réunion du prochain Congrès.

ART. 14. — Les Congrès internationaux, qui auront lieu tous les trois ans, seront préparés par une *Commission d'organisation* prise dans la nation où se réunira le Congrès et composée par les soins des membres du Comité international appartenant à cette nation.

Cette Commission d'organisation est tout à fait autonome et complètement indépendante du Comité international.

ART. 15. — Lorsque le président de la Commission d'organisation du Congrès ne sera pas membre du Comité international de sténographie, il aura cependant le droit d'assister aux séances de ce Comité et y sera régulièrement convoqué.

ART. 16. — En cas de nécessité, le Comité international pourra se réunir dans l'intervalle qui sépare deux Congrès.

M. LE PRÉSIDENT. — Le nouveau règlement étant adopté, je vous propose de procéder immédiatement à la nomination du Bureau du Comité international et à la nomination des membres de ce Comité.

Je prie les nations qui sont prêtes à nous indiquer les noms des dix membres ou des six membres auxquels elles ont droit, suivant les cas, de me communiquer ces noms pour que je puisse consulter le Comité.

Les nations qui ne peuvent dès maintenant donner la liste complète de leurs candidats parce qu'elles ont besoin de se concerter avec leurs sténographes ou leurs associations, nous feront plus tard connaître les noms des collègues qui les représenteront dans le Comité.

M. HAUTEFEUILLE (France). — Puisque nous sommes maintenant invités à constituer le Comité international, et persuadé d'être l'interprète de l'unanimité des congressistes, car nos collègues étrangers m'ont également prié de parler en leur nom, je propose de désigner comme président M. Georges-Buisson. (*Vifs applaudissements.*)

(M. Georges-Buisson est élu, à l'unanimité, président du Comité international de sténographie. L'assemblée procède ensuite aux désignations suivantes.)

Comité international

BUREAU

Président : GEORGES-BUISSON, chef adjoint du service sténographique de la Chambre des députés.

Vice-présidents : VUYLSTEKE, directeur du service sténographique de la Chambre des représentants (Belgique).

HJORT, sténographe du Parlement (Danemark).

CABALLERO, chef-adjoint du service sténographique de la Chambre des députés (Espagne).

GEO WALPOLE, sténographe (Grande-Bretagne).

MOLINA, directeur du *Bulletino sténogr. italiano* (Italie).

HUBERT BRUCK, inspecteur des cours de sténographie (Luxembourg).

SCHOTT, sténographe (Suède).

ZIMMERMANN, chef du service sténographique des Chambres fédérales (Suisse).

Secrétaire général : DEPOIN, président de l'Institut sténographique de France.

Secrétaire général adjoint : NAVARRE, directeur de la *Revue du Bureau*.

Trésorier : GALLIAND, trésorier de l'Association professionnelle des sténographes français.

MEMBRES

BELGIQUE

VUYLSTEKE, directeur du Service sténographique de la Chambre des représentants.

MONTENER (A.), sténographe-reviseur du Sénat.

THOMAS (E.), premier sténographe du Sénat.

GODET (A.), premier sténographe de la Chambre des représentants.

LINAER (J.), sténographe de la Chambre des représentants.

DE BAERDEMACKER, directeur de la *Revue sténographique belge*.

DANEMARK

BAYER, chef de service, traducteur juré, Copenhague.

CARL HJORT, sténographe du Parlement et du Conseil municipal, Copenhague.

CHORUP, sténographe du Parlement et du Conseil municipal, Copenhague.

JORGENSEN, professeur de Lycée, Aarhus.

STARCKE, professeur à l'Université, Copenhague.

WORMS, sténographe du Parlement, Copenhague.

ESPAGNE

RICARDO CABALLERO, chef adjoint du serv. sténog. de la Ch. des députés.

LUIS FERNANDEZ RAMOS, sténog. de la Ch. des députés.

JOSÉ ALISEDO, président de la *Fédération taquigrafica española*.



PIGRAU, de l'Académie de Taquigraphie de Barcelone.
 PUIGJANÉ PONS, de l'Académie de Taquigraphie de Barcelone.
 (Les autres représentants seront désignés ultérieurement.)

ETATS-UNS

Miss FLORENCE FISHER.
 GREGG, président of the Gregg publishing Company.
 Le Président de la National Shorthand Reporter's Association.
 (Les autres représentants seront désignés ultérieurement.)

FRANCE

BOELL, Président de la Fédération des sociétés sténog. du Sud-Est, Marseille (représente la province).
 DEPOIN, Pr. de l'Institut sténographique (représente la Fédération des sociétés du système Duployé).
 ESTROUP, Pr. de l'Union des soc. de sténog. de France (représente la Fédération nationale interméthodique).
 M^{me} ESTROUP, sténographe-rédacteur, représente l'élément féminin (Duployé-Institut).
 GALLIAND, représente les sténographes judiciaires (Prévost-Delaunay).
 GEORGES-BUISSON, représente les sténog. de la Ch. des députés (Georges-Buisson).
 GUÉRIN, représente les sténographes du Sénat (Aimé-Paris).
 HAUTEFEUILLE, Pr. de l'Ass. sténog. unitaire (représente la Fédération des sociétés du système Prévost-Delaunay).
 HAVETTE, Pr. de la Soc. d'études et de propagande sténographique (Prévost-Havette).
 NAVARRE, représente la presse sténographique, les professeurs et les auteurs.

GRANDE-BRETAGNE

Le Président of the Institute of shorthand writers.
 JAMES MUNFORD, directeur du Kensington College, Londres.
 WALPOLE GEO, Londres.
 (Les autres représentants seront désignés ultérieurement.)

HOLLANDE

FOLMER Antoine.
 GRASHUIS, directeur du « Groote ».
 (Les autres représentants seront désignés ultérieurement.)

ITALIE

GUIDO DU BAN (Trieste), Système Gabelsberger-Noë.
 FRANCESCO GIULIETTI (Florence), Système Gabelsberger-Noë.
 OSCAR GRECO (Naples), Système Gabelsberger-Noë.
 DOMENICO MANZONI (Rome), Système Gabelsberger-Noë.
 ANDREA MARCHIORI (Milan), Système Gabelsberger-Noë.
 ENRICO MOLINA (Venise), Système Gabelsberger-Noë.
 ENRICO MUSSA (Turin), Système Gabelsberger-Noë.

EMANUELE MANCUSO (Rome), Système Pitman.
 BENO DE VECCHIS (Rome), Système Meschini.
 ERMINIO MESCHINI (Rome), Système Meschini.

GRAND DUCHÉ DE LUXEMBOURG

HUBERT BRUCK, inspecteur des cours de sténographie.
 TREIS, chef de bureau au Gouvernement, vice-président du Cercle sténographique.
 ALPH. RUPPRECHT, commissaire de police, du Conseil d'administration du Cercle sténographique.
 WEINACHTER, professeur au Gymnase d'Echternach.
 FRANÇOIS RIPPINGER, professeur à l'Athénée du Luxembourg.
 M^{lle} HÉLÈNE DISMER, chargée de cours de sténog. au lycée de jeunes filles.

POLOGNE

M^{me} WANDA SUCHECKA, sténog. du Parlement.
 (Les autres représentants seront désignés plus tard.)

PORTUGAL

COIMBRA (CARLOS).
 DA COSTA (JOAQUIM).
 (Les autres représentants seront désignés plus tard.)

ROUMANIE

HENRI STAHL, chef adjoint du serv. sténog. de la Ch. des députés.
 (Les autres représentants seront désignés plus tard.)

SUEDE

ELFNER ERIK.
 CARL SCHOTT.
 (Les autres représentants seront désignés plus tard.)

SUISSE

FEIERABEND (Berne), Système Stolze-Schrey.
 KYBOURG (Genève), Système Aimé-Paris.
 MOGEON (Lausanne), Système Duployé.
 M^{me} ROCHAT-BURDIN (Genève), Système Prévost-Delaunay.
 WIDEMANN (Bâle), Comité intersystème.
 ZIMMERMANN (Berne), Système Gabelsberger.
 MORF (Lausanne). — (Par application de l'article 15 du Règlement.)

TCHECO-SLOVAQUIE

DURICH, délégué de la Soc. sténog. Tchèque.
 (Les autres représentants seront désignés plus tard.)

Fixation du prochain Congrès

M. MORF, au nom du canton de Vaud et de la ville de Lausanne propose de tenir le XIII^e Congrès international de sténographie à Lausanne, en 1923, très probablement dans les premiers jours de septembre. (*Vifs applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Il est à peine besoin de dire à nos camarades suisses combien nous sommes heureux de les entendre poser la candidature de la Suisse. (*Applaudissements.*) A l'unanimité, la ville de Lausanne sera désignée



M. MORF (Suisse)

Président de la Commission d'organisation du XIII^e Congrès

comme devant être le siège du prochain Congrès. C'est uniquement pour obéir au règlement que je mets aux voix la proposition de M. Morf.

(Cette proposition est adoptée à l'unanimité.)

M. LE PRÉSIDENT. — Les Suisses, nous l'avons indiqué, constitueront la Commission d'organisation du Congrès comme bon leur semblera. Cependant par une grande courtoisie dont je leur sais gré, nos camarades suisses tiennent à me procurer la joie de vous annoncer qu'à l'unanimité ils ont élu notre très distingué collègue M. Morf, président de la Commission d'organisation. (*Vifs applaudissements.*)

MM. MORF et WIDEMANN invitent les congressistes de Strasbourg à se rendre nombreux à Lausanne.

Règlement-type des Congrès

M. LE PRÉSIDENT. — Je sou mets maintenant à votre approbation le règlement du Congrès.

(L'Assemblée adopte successivement et sans discussion tous les articles du règlement-type.)

ARTICLE PREMIER. — Le XII^e Congrès international de sténographie aura lieu à Strasbourg du 10 au 15 août 1920.

Il est préparé par les soins de la Commission d'organisation, agréée par les membres Français du Comité international.

ART. 2. — Le Congrès international se compose :

- 1^o D'un Comité d'honneur et de patronage ;
- 2^o De membres honoraires et de membres effectifs, appartenant aux nations alliées ou neutres.

ART. 3. — Le Comité d'honneur se compose de personnes désignées par la Commission d'organisation comme pouvant donner au Congrès l'appui de leur haute personnalité.

ART. 4. — Sont membres honoraires ceux qui, ne pratiquant pas la sténographie ni son enseignement, s'intéressent à l'art sténographique. Ils ont seulement voix consultative.

ART. 5. — Sont membres effectifs ceux qui pratiquent ou ont pratiqué la sténographie, s'en servent ou s'en sont servis, font ou ont fait des cours pour l'enseigner ; les délégués des administrations publiques françaises et des gouvernements étrangers.

ART. 6. — Le Congrès se divise en quatre sections :

- 1^o Histoire et Théorie ;
- 2^o Enseignement ;
- 3^o Sténographie parlementaire et judiciaire ;
- 4^o Sténographie commerciale et dactylographie.

ART. 7. — Les Sociétés sténographiques peuvent se faire inscrire comme membres du Congrès et désigner un délégué ayant voix délibérative.

ART. 8. — Les frais du Congrès sont couverts par les cotisations des membres et par des subventions ou souscriptions éventuelles.

Le minimum de la cotisation des membres honoraires est de 20 francs.

Le minimum de la cotisation des membres effectifs (donnant droit au compte-rendu du Congrès) est de 12 francs pour une personne, de 20 francs pour deux personnes d'une même famille (avec un seul exemplaire du compte rendu).

ART. 9. — Les membres du Congrès ayant acquitté leur cotisation recevront une carte qui sera rigoureusement personnelle.

ART. 10. — La Commission d'organisation fera nommer, à la première séance, le Bureau du Congrès qui aura la direction des travaux. Ce Bureau se composera de :

- Un président ;
- 8 vice-présidents ;
- 1 secrétaire général ;
- 1 secrétaire général adjoint ;
- 6 secrétaires-sténographes ;
- 1 trésorier.

L'élection aura lieu à la majorité absolue, et au scrutin secret, s'il est réclamé. Au deuxième tour de scrutin, la majorité relative suffit.
Le Bureau définitif sera installé après le dernier scrutin.

ART. 11. — Le Président a la direction des débats et la police des séances ; il donne et retire la parole, vise les comptes du trésorier.

Le vote se fait à main levée, à moins que trois membres ne réclament le scrutin par appel nominal des nations représentées au Congrès. Dans ce cas, le vote a lieu sur la présentation de la carte.

La séance sera suspendue de fait durant quelques minutes pour permettre à chaque nation de désigner celui de ses membres qui devra voter pour elle.

Les nations comptant plus de 20 millions d'habitants auront droit à deux voix, les autres nations auront droit à une voix.

ART. 12. — Le secrétaire général est chargé de rédiger, avec la collaboration des autres secrétaires, les procès-verbaux des séances.

ART. 13. — Le trésorier encaisse toutes les recettes ; il effectue le paiement des dépenses après visa du président.

ART. 14. — Les membres du Congrès, et les délégués des administrations publiques et des gouvernements étrangers, peuvent seuls assister aux séances et aux visites ou excursions préparées par la Commission d'organisation, présenter des travaux et prendre part aux discussions.

ART. 15. — La Commission d'organisation arrête le programme des questions à soumettre au Congrès, reçoit les rapports et documents présentés par les membres et statue définitivement sur l'admission ou le rejet de ces communications.

ART. 16. — Aucun travail ne pourra être présenté en séance ni servir de point de départ à une discussion si, avant le 1^{er} juillet 1920, l'auteur n'en a communiqué le résumé ou les conclusions à la Commission d'organisation.

ART. 17. — La langue française est la langue officielle du Congrès. Néanmoins, chaque membre pourra s'exprimer dans sa langue nationale ou en espéranto. En ce cas, un des membres du Bureau sera chargé de résumer ses explications en français.

ART. 18. — Les orateurs ne pourront parler plus de quinze minutes, ni parler plus de deux fois dans la même séance sur le même sujet, à moins que le Congrès n'en décide autrement.

ART. 19. — Les orateurs devront remettre au secrétaire général dans les vingt-quatre heures, un résumé de leurs discours pour la rédaction des procès-verbaux, faute de quoi le texte rédigé par le secrétaire en tiendra lieu ou le titre seul sera mentionné.

ART. 20. — Un compte rendu des travaux du Congrès sera publié par les soins de la Commission d'organisation, qui se réserve de fixer l'étendue des rapports ou communications à imprimer.

ART. 21. — Le Congrès, avant de se séparer, fixera la date et le lieu du XIII^e Congrès.

ART. 22. — Le Bureau du Congrès statue en dernier ressort sur tout incident non prévu au Règlement.

M. LE PRÉSIDENT. — Le Comité international et le Congrès étant régulièrement constitués, l'ordre du jour des sections va être immédiatement abordé.

Mon rôle de président de séance est terminé. Désormais, ce fauteuil sera occupé par l'un des présidents des sections. Je cède la place au premier d'entre eux, mon ami Molina. (*Vifs applaudissements.*)

La séance est levée à 9 h. 35.

Le sténographe :

L'ENGLET.

Sténographe-Reviseur de la Chambre des Députés.

CONGRES INTERNATIONAL DE STENOGRAPHIE

1^{re} Section : Histoire et théorie

Jeudi 12 août 1920

Présidence de M. HENRI MOLINA (Italie).

Vice-présidents : MM. LINAER (Belgique), JAHN (Danemark), DEPOIN (France), FEIERABEND et PÜNTER (Suisse).

Secrétaires : MM. GRIFFON, HAVETTE, LEROY (Rouen), MANGEIS DE BOURGUÈS-DON (Sénat), MESPOULÈDE (Périgueux), NAVARRE et THIÉBAULT.

La séance est ouverte à 9 h. 40.

M. MOLINA, *président*, en prenant possession du fauteuil de la présidence, prononce les paroles suivantes :

Mesdames et Messieurs, à la ville irrédente de Strasbourg, j'apporte le salut d'une autre ville irrédente, Trieste avec ses meilleurs vœux inspirés par les sentiments les plus purs. (*Applaudissements.*)

Je vous demande la permission d'évoquer la mémoire de nos camarades Entrerios et Cortès, président et secrétaire général du XI^e Congrès international, disparus depuis, et qui ont laissé dans nos cœurs et dans nos esprits tant de bons souvenirs. (*Nouveaux applaudissements.*)

Jacques Cossard, curé de Dormans

M. HAVETTE (France) présente une courte observation au sujet de Jacques Cossard, le premier inventeur de la sténographie française, que la *Revue du Bureau* représente comme ayant vécu à Dormans. Il était curé titulaire de Dormans, mais il n'est pas prouvé qu'il y exerçât le sacerdoce. Il a vécu plusieurs années à Paris, au Collège de La Marche. D'après des personnes versées dans les questions religieuses, il n'était pas nécessaire qu'il vécût à Dormans.

M. DEPOIN (France). — Ce serait vrai pour un prieur, non pour un curé titulaire : les canons du Concile de Trente l'obligeaient à la résidence.

M. NAVARRE (France). — De toute façon, il était curé de Dormans et le nom de Dormans est attaché à son histoire.

M. NAVARRE (France), pour répondre à la demande d'un certain nombre de congressistes, rappelle qu'il est question d'élever un monument aux sténographes morts pour la défense du pays, soit sur le plateau du Soissonnais, soit sur le plateau de Dormans.

Phonétique et sténographie

M. GRIFFON donne lecture du rapport suivant :

L'écriture étant l'art de représenter la pensée par des caractères de convention, les divers graphismes utilisés par l'homme se classent en deux catégories :

L'une, écriture idéographique, dont le tracé est à proprement dire une image exprimant directement la pensée ;

L'autre, l'écriture phonétique, qui est au contraire la figuration du langage, le langage étant l'expression sonore de la pensée.

Il n'est pas douteux que l'écriture idéographique, plus rudimentaire, soit la plus ancienne ; nous n'oserons pas trop parler ici de choses que nous ne connaissons pas, mais si nous en croyons les savants archéologues et paléographes, les hiéroglyphes des anciens Egyptiens qui furent d'abord une écriture symbolique, une idéographie, se transformèrent par la suite et devinrent une écriture phonétique.

On peut se rendre assez exactement compte de la manière dont pouvait se comprendre l'écriture idéographique en la comparant à ce que nous faisons par divertissement dans nos rébus.

Nous faisons un usage courant — sans nous en douter, peut-être — de l'écriture idéographique pour tout ce qui touche l'arithmétique et la numération.

Tous nos signes arithmétiques, *plus, égal, multiplié par, moins*, ne sont pas autre chose que des signes symboliques exprimant directement une idée de proportion.

Nos chiffres eux-mêmes, les chiffres arabes — arabe est aussi le mot *algèbre*, qui nous vient sûrement de l'antique Chaldée, berceau des mathématiques ; nos chiffres sont bien réellement des signes symboliques exprimant chacun une idée de quantités et les règles de la formation des nombres, qui donnent à ces signes une valeur différente suivant le rang qu'ils occupent, font de la numération une véritable écriture idéographique.

Le chiffre 8 qui exprime une quantité, sans que son tracé ait aucun rapport avec les éléments du mot qui la désigne, se distingue donc nettement du mot *huit*, exprimé par un ensemble de caractères figurant une réunion de sons correspondant à une parole du langage, expression de la même idée.

Le mot, élément de l'écriture phonétique, se décompose lui-même en phonèmes ou syllabes formées d'éléments correspondant aux divers sons exprimés et comprenant, d'une part, les voyelles, d'autre part les consonnes ; les voyelles, phonèmes propres, émission naturelle de la voix ; les consonnes, émission articulée, qui ne peuvent former un phonème que par l'adjonction nécessaire d'une voyelle ; voyelles et consonnes sont représentées par des caractères particuliers ou lettres dont l'ensemble constitue l'alphabet.

L'écriture phonétique étant la figuration du langage propre à chaque peuple, non seulement les caractères ou lettres de l'alphabet sont variables, mais la valeur même du caractère n'est pas partout uniforme ; la lettre *j* par exemple a une valeur différente dans les alphabets français, anglais, espagnol, allemand, sa prononciation variant d'une langue à l'autre.

L'assemblage des lettres qui constituent l'écriture est soumis dans chaque langage à un ensemble de règles orthographiques subordonnées à des considérations étymologiques ou simplement grammaticales d'où nous savons que la fantaisie n'est pas toujours exclue, mais dont on peut dire alors qu'elle a l'excuse d'un usage ancestral et vénérable.

Mais si les règles orthographiques sont variées, si la valeur des caractères n'est pas uniforme, si le graphisme même diffère de l'alphabet grec à l'alphabet latin, à l'alphabet anglais, à l'alphabet cyrillique, à l'alphabet germanique, le principe de l'écriture phonétique est toujours le même.

L'écriture phonétique, plus complète, plus simple, est plus susceptible que l'écriture idéographique d'exprimer toutes les nuances de la pensée, puisqu'elle est la figuration exacte de la parole par laquelle s'exprime cette pensée ; si elle a pu pendant longtemps suppléer à l'insuffisance de la transmission orale, elle est cependant d'un tracé forcément lent, et l'homme cultivé a éprouvé dès les temps les plus reculés, le besoin d'une écriture abrégée lui permettant de recueillir la pensée aussi rapidement qu'elle peut être exprimée.

De ce besoin d'une écriture rapide est née la sténographie.

Il est permis d'affirmer qu'au premier stade de son évolution, l'abréviation de l'écriture phonétique a consisté à l'élimination des éléments étymologiques et grammaticaux en ne conservant des mots que les éléments strictement propres aux sons.

En faisant abstraction de la nature des procédés plus ou moins empiriques qui ont pu permettre d'abréger le tracé de l'écriture, le fait même de conserver pour l'écriture abrégée le graphisme de l'écriture ordinaire a toujours été un obstacle à la réalisation de la condition d'extrême rapidité qu'il était nécessaire d'obtenir.

Il est permis de s'étonner que, de nos jours encore, on puisse croire à la possibilité d'aboutir par ce moyen à un résultat satisfaisant.

Après l'écriture abrégée, à laquelle nous pouvons donner le nom générique de *brachygraphie*, on voit apparaître au deuxième stade la *tachygraphie*, écriture rapide, dans laquelle tous les éléments phonétiques des mots sont reproduits au moyen d'un graphisme simplifié, considérablement plus rapide et plus lisible que celui de l'écriture abrégée.

Il a fallu, pour cela, substituer aux caractères de l'écriture usuelle, aux lettres alphabétiques ordinaires, un graphisme spécialement adapté aux besoins et résolvant les deux difficultés en quoi se résume le problème : obtenir le maximum de concision, en conservant le maximum de précision.

Tous ceux qui ont abordé le difficile problème de la reproduction de la parole savent que pour y parvenir d'une façon parfaite, il est nécessaire d'avoir à sa disposition un système graphique excessivement condensé, lequel est obtenu par diverses combinaisons abrégatives greffées d'une façon plus ou moins ingénieuse sur le graphisme simplifié : en cela consiste le troisième stade, la véritable *sténographie*.

Tous les systèmes sténographiques dignes de ce nom, en usage dans les divers pays du monde, sont basés sur ces principes. Le choix des signes, le jeu des règles abrégatives, sont variables à l'infini, mais les bases fondamentales sont les mêmes : graphisme simplifié exprimant *positivement* ou *négativement* les phonèmes, ou éléments phonétiques des mots.

Tous les systèmes se rattachent donc essentiellement à l'écriture phonétique ; aucun d'eux ne peut, par conséquent, se prévaloir d'une exclusivité à ce titre.

Mais on peut affirmer, sans crainte de se tromper, que la sténographie étant perfectible, comme toutes les œuvres humaines, elle ne peut l'être toutefois que dans le sens de son évolution naturelle, c'est-à-dire vers un quatrième stade, s'il est possible de le trouver, mais non par un retour aux rudiments, ce qui serait une régression et non un progrès. (*Applaudissements.*)

M. ESROUP (France) fait au tableau, une démonstration sur ce sujet : *A quel point de simplification un système graphique doit-il parvenir pour pouvoir suivre la parole ?* Au point de vue du temps, ce n'est pas l'amplitude des mouvements qui est importante, mais le nombre des changements de direction. Traits ou points, en une minute, le maximum possible est de 400, soit 800 changements de direction.

Dans les systèmes français de sténographie, à peu près invariablement, il y a, pour 100 mots, 360 changements de direction. Théoriquement, on pourrait donc arriver à écrire, en sténographie, 220 à 230 mots par minute, en français.

Il serait intéressant de vérifier ces indications. Si elles sont exactes, on peut en déduire cette proposition, qu'un système sténographique comportant, pour 100 mots, 200 changements de direction, au lieu de 360, et permettant, par conséquent, de sténographier 400 mots à la minute, serait inutile. Il est souhaitable qu'au prochain Congrès international, des communications soient faites sur cette question par des collègues de divers pays. (*Applaudissements.*)

M. MORF (Suisse). — Les communications que nous venons d'entendre offrent un vif intérêt, au point de vue scientifique. Le public — c'est grave — et les autorités — c'est plus grave encore — peuvent se laisser tromper par des gens qui affirment pouvoir sténographier 500 mots à la minute.

Il conviendrait d'étudier cette question, avec l'esprit de précision qu'ont montré MM. Griffon et Estoup, et de l'étudier de façon suivie pour chaque système sténographique. La communication des résultats obtenus serait d'intérêt primordial pour les Congrès internationaux de sténographie. (*Approbation.*)

M. NAVARRE (France). — Au sujet du maximum de vitesse réalisable, je demande qu'une déclaration officielle de ce Congrès puisse, reproduite par la presse française et étrangère, éclairer le public.

Le Congrès national de Nancy vient de reprendre, à ce sujet, la déclaration formulée par nos confrères des Etats-Unis. Il faudrait une motion de même inspiration, mais plus concise, afin d'obtenir plus facilement l'hospitalité d'un certain nombre de grands journaux. Il est impossible de laisser se répandre dans le grand public cette idée qu'en huit ou quinze jours, on peut former un sténographe.

M. LE PRÉSIDENT. — Il faut évidemment une note courte et simple, pour que les journaux politiques puissent la publier et qu'elle soit comprise par ceux qui ne sont pas sténographes.

M. DEPOIN (France). — La déclaration américaine reprise à Nancy est claire, mais il faudrait la condenser en quelques lignes.

M. DEPOIN explique la genèse d'un système dénommé « brévigraphie », au sujet duquel la presse française a publié des réclames outrancières et dont l'idée première appartient à un professeur de sténographie de Bordeaux, nommé Delmas.

(Le Congrès adopte, en principe, la proposition de M. Navarre, tendant au vote d'une déclaration destinée au grand public, et prie M. Navarre de présenter ultérieurement une rédaction, après s'être concerté avec un certain nombre de congressistes.)

La sténographie pendant la guerre

Au nom de M. WALPOLE (Grande-Bretagne), M. THIÉBAULT (France), dépose un rapport sur l'histoire de la sténographie pendant la guerre et un rapport de M. Burrows dont il se propose de communiquer ultérieurement la traduction au Congrès.

La séance est levée à 10 h. 45.

Le Sténographe :

LENGLET.

Sténographe-Reviseur de la Chambre des Députés.

CONGRES INTERNATIONAL DE STENOGRAPHIE

Deuxième Section : Enseignement

Jeudi, 12 août 1920

Présidence de M. Hubert Bruck (Luxembourg)

Vice-présidents : MM. PUIGJANÉ (Espagne).

ESTOUP (France).

ELFNER ERIK (Suède).

WIDEMANN (Suisse).

Secrétaires : M^{me} BOELL (Marseille).

MM. DELGUEIL (Alger).

DOMY (Bordeaux).

DUCLAUX (Montpellier).

EBER père (Strasbourg).

FLEURY.

M^{me} HAVETTE.

M. SÉGAS (Agen).

La séance est ouverte à 10 h. 50

En prenant possession du fauteuil de la présidence, M. HUBERT BRUCK félicite M. Georges-Buisson d'avoir eu l'idée délicate et patriotique de réunir ce Congrès dans la capitale de l'Alsace-Lorraine redevenue française, et il ajoute :

J'ai l'honneur d'être le délégué d'un petit pays qui, à différentes reprises, fit partie de la France et qui lui doit, pour une bonne part, sa législation et ses institutions. C'est aussi au génie français que le Luxembourg doit sa sténographie, enseignée depuis un grand nombre d'années dans les établissements d'instruction de l'Etat et dans des cours post-scolaires.

Il y a onze ans, j'ai eu l'honneur d'être délégué par mon gouvernement pour représenter le Luxembourg au Congrès de sténographie de Rouen, présidé par M. Georges-Buisson, et je n'ai pas oublié l'accueil de mes confrères français, à qui j'exprimai la gratitude de mes compatriotes envers la France pour les bienfaits dont ils lui sont redevables. La victoire des Alliés a rendu au Luxembourg, jusqu'alors enchaîné économiquement à une autre puissance voisine, la liberté et lui permet d'orienter ses destinées conformément à son libre choix, vers la France et la Belgique.

Délivrés de toute entrave, c'est avec joie que nous participerons désormais à la culture française. (*Vifs applaudissements.*)

M. ESTOUP (France) reprend, en se plaçant au point de vue spécial de l'enseignement, la question, précédemment envisagée par le Congrès, des systèmes présentés au public comme pouvant procurer en quelques jours le résul-

tat que la véritable sténographie n'atteint qu'après un assez long temps d'apprentissage. Etant donné un système d'écriture quelconque et quel que soit le degré de rapidité qu'il permet, ce degré de rapidité ne peut être réalisé que grâce à l'automatisme. Connaître certains signes graphiques, ce n'est pas encore être capable de les tracer rapidement. Et c'est précisément ce qu'ignorent ceux



M. HUBERT BRUCK

Inspecteur des Cours officiels de sténographie
dans le Grand-Duché de Luxembourg

qui n'ont pas l'expérience de la sténographie. La déclaration du Congrès devrait mentionner également ce fait. (*Applaudissements.*)

Demande d'enquête sur l'enseignement de la sténographie

M. MORF (Suisse) demande qu'une enquête soit instituée, dans les différents pays qui participent au Congrès sur l'enseignement de la sténographie et sur le développement qu'il a atteint aux divers degrés primaire, secondaire, universitaire, au point de vue commercial ou autre. Par exemple, dans le canton de Vaud, la sténographie est enseignée officiellement, elle fait partie de l'enseignement commercial secondaire. Il y a un diplôme officiel de sténographe-dactylographe.

Pour les maîtres appelés à donner cet enseignement, l'élément essentiel est la culture générale, puis viennent les connaissances techniques, connaissance du système sténographique et des autres systèmes. La vitesse n'intervient qu'en troisième ligne. Un enseignement de l'histoire de la sténographie sera probablement organisé prochainement à l'école des hautes études commerciales de l'Université de Lausanne. Nous aurons ainsi des maîtres capables de comprendre et de discuter les conceptions des divers systèmes.

Il serait important d'être renseigné sur l'état de l'enseignement sténographique dans les divers pays. Un progrès réalisé dans une Université est plus vite et plus aisément réalisé, ensuite, dans d'autres Universités.

Je souhaite donc une sorte d'enquête permanente qui nous mettrait en mesure d'être complètement renseignés sur le mouvement sténographique dans les divers pays, au point de vue de l'enseignement.

M. NAVARRE (France). — La proposition de M. Morf est extrêmement intéressante et aura l'adhésion de tous les membres du Congrès. Elle pourrait être formulée dans les termes que voici :

« Le Congrès émet le vœu qu'une enquête générale sur l'enseignement de la sténographie soit faite dans chaque pays, que les Comités nationaux soient officiellement accrédités auprès des gouvernements intéressés pour faire cette enquête, qui sera centralisée par le bureau du Comité international de sténographie. »

M. DEPOIN (France). — Il y a un précédent : en 1899, le ministre de l'Instruction publique avait autorisé une enquête analogue dans le monde entier et le ministre du Commerce avait accordé la franchise postale. Les réponses ont été présentées au Congrès international de 1900. Le moment serait venu de renouveler cette enquête. Je m'associe à la proposition qui nous est faite.

M. HAVETTE (France). — En France, un fonctionnaire du ministère de l'Instruction publique ayant estimé qu'il serait utile d'unifier l'enseignement préparatoire au professorat de la sténographie et de la dactylographie, les divers systèmes ont formé une Commission, qui m'a fait l'honneur de me désigner pour présider à ses travaux, et dont M. Maugeis a été le rapporteur.

Cette Commission a beaucoup travaillé. Ses rapports et résolutions ont été transmis au ministre de l'Instruction publique et publiés dans la presse sténographique française. Nous espérons qu'il y sera donné suite. Le Congrès pourrait les faire sien et leur donner son appui.

M. DEPOIN (France). — Le vœu qu'il s'agit d'émettre doit avoir un caractère essentiellement international. Le but à atteindre est que, dans chaque Etat, la formation des maîtres soit entourée de garanties sérieuses et que les diplômes prennent ainsi une valeur certaine. Il en est ainsi en Luxembourg.

M. HAVETTE (France). — Le vœu que nous émettons doit en effet avoir une portée internationale. La documentation que j'apporte ne fait que montrer la nécessité de le réaliser dans chaque pays.

M. NAVARRE (France). — Les rapports de la Commission d'études ont été officiellement reçus et approuvés par le ministère de l'Instruction publique français.

M. HENRI MOLINA (Italie). — L'enquête me paraît devoir être limitée à l'enseignement de la sténographie, à l'exclusion de la dactylographie. Il y aurait lieu de la renouveler chaque année et d'en publier, au moins de façon résumée, les résultats, sous la forme d'une statistique annuelle. (*Approbation.*)

M. NAVARRE (France). — Nous nous associons à la demande de M. Molina.

M. ESTOUR (France). — Mais qui fera cette enquête?

M. HENRI MOLINA (Italie). — Le Comité international comprend des représentants de toutes les nations intéressées.

M. ESTOUP (France). — Oui, mais n'éprouveront-ils pas des difficultés à réunir cette documentation ? Il faut aussi connaître l'enseignement privé, qui est très important. Ne faudrait-il pas rédiger un questionnaire ?

M. DEPOIN (France). — La Commission, présidée par M. Havette, pourrait dresser un questionnaire.

M. ESTOUP (France). — Mais la question ne sera résolue que pour la France.

M. NAVARRE (France). — Chaque Comité national pourrait intervenir auprès de son gouvernement.

M. HENRI MOLINA (Italie). — L'établissement de statistiques est chose délicate. Il faudrait que le Comité international formulât des règles précises.

M. ESTOUP (France). — Nous pourrions nommer immédiatement une petite Commission de trois ou quatre membres : MM. Molina, Morf, Havette, par exemple.

M. HAVETTE (France). — Je demande que MM. Griffon et Estoup y soient adjoints.

M. LINAER (Belgique). — Il ne faut pas se borner à envisager l'enseignement d'un système de sténographie, mais considérer comme un adjuvant indispensable l'enseignement de toutes les connaissances que doit posséder le sténographe commercial ou professionnel. C'est dans ce sens que s'oriente l'action de la Chambre des sténographes de Belgique.

M. NAVARRE (France). — Pour le moment, il s'agirait seulement de savoir où on en est : ce serait l'objet de l'enquête.

M. HAVETTE (France). — La proposition de M. Morf n'était-elle pas plus large ?

M. MORF (Suisse). — Quand nous connaissons la situation, les effets nous étant révélés, nous rechercherons les causes et nous étendrons notre étude. Nous arriverons ainsi à ce que demande M. Linaer.

M. LE PRÉSIDENT. — Je mets aux voix le vœu proposé par M. Navarre.
(Le vœu, mis aux voix, est adopté.)

Sur la proposition de M. Estoup, sont désignés pour rédiger un programme d'enquête à soumettre au Comité international :

MM. HAVETTE (France) ;
MORF (Suisse) ;
MOLINA (Italie) ;
LINAER (Belgique) ;
ELFNER (Suède) ;
BRUCK (Luxembourg) ;
HJORT (Danemark) ;
PUIGJANÉ PONS (Espagne).

La séance est levée à 11 h. 45.

Le sténographe :

LENGLET,

Sténographe-Reviseur de la Chambre des Députés.

BANQUET

Tous les congressistes avaient été invités au banquet qui eut lieu le jeudi, 12 août, à 12 h. 30, dans la plus vaste et la plus belle des salles du Palais des Fêtes, celle-là même où furent reçus, au lendemain de l'armistice, MM. Poincaré et Clemenceau.

Au moment où les convives allaient passer dans la salle du banquet pour se mettre à table, M^{lles} Germaine et Yvonne Wanner, toutes les deux sténo-



Mlles GERMAINE et YVONNE WANNER

graphes à la sous-préfecture de Strasbourg-Campagne, apparurent dans leurs magnifiques costumes alsaciens qu'elles portaient à ravir.

Depuis un an déjà, notre président Georges-Buisson réservait cette surprise aux congressistes et, comme il n'en avait dit mot à personne, on crut en apercevant les deux sœurs qu'elles se trompaient de salle. Mais M^{me} Georges-Buisson, qui les attendait, fit les présentations. Aussitôt les applaudissements crépitèrent auxquels se mêlèrent les cris de : *Vive l'Alsace !*

L'un des délégués belges, M. Vuylsteke, demanda en pleurant à ces demoiselles l'autorisation de les embrasser, au nom de tous ses collègues étrangers. L'émotion fut considérable et bien des larmes coulèrent dans cette minute inoubliable.

M. Georges-Buisson fut vivement félicité pour son heureuse initiative.

M^{lles} Wanner prirent place à la table d'honneur que présidait M. Cacaud, secrétaire général du Commissariat général de la République.

Le menu, tiré sur papier de luxe, reproduisait une jolie vue de Strasbourg, différente de celle qui figurait sur le joli menu du déjeuner offert à M. le Ministre du Travail.

Discours de M. Georges-Buisson

Président du Congrès

MONSIEUR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL,

Très sincèrement je vous remercie d'être venu présider ce banquet. Il n'est pas besoin de vous dire qui nous sommes, ce que nous avons déjà fait, ce que nous voulons faire encore. Vous ne l'ignorez pas, puisque vous nous avez fait l'honneur avant-hier d'assister à l'ouverture de notre Congrès.

Un discours est donc inutile pour ces deux raisons : d'abord parce qu'il m'a été donné de prendre plusieurs fois la parole durant ces dernières 48 heures et que j'exposerais ainsi mes auditeurs d'avant-hier, d'hier et d'aujourd'hui à ne rencontrer sur mes lèvres que des choses déjà dites, ensuite parce que les sténographes doivent donner le bon exemple, en ne parlant pas longtemps. (*Rires.*)

C'est pourquoi je me bornerai à des remerciements et à un toast.

Je remercie tous nos invités dont vous me permettrez de citer quelques-uns : M. Susini, directeur du cabinet de M. le Commissaire général de la République ; M. Juillard, préfet du Bas-Rhin, qui apprécie beaucoup la sténographie, mais qui parle un peu trop vite, j'en sais quelque chose pour avoir eu souvent l'occasion de le sténographier avant son arrivée en Alsace ; M. Blaisot, sous-préfet de Strasbourg-Campagne, un autre ami de la sténographie et des sténographes : l'aimable chef de cabinet du maire de Strasbourg, l'organisateur de la charmante et cordiale réception à l'Hôtel de Strasbourg, l'organisateur de la charmante et cordiale réception à l'Hôtel de Ville qui restera pour nous un ineffaçable souvenir ; M. Louis Marin, député de Meurthe-et-Moselle, dont l'intéressante et éloquente conférence à l'ouverture du Congrès a pu vous montrer qu'il parlait très vite, encore plus vite que M. le préfet Juillard, je vous l'affirme, car ce parlementaire qui est, à un si haut degré, l'ami de la sténographie, est cependant la terreur des sténographes... qui ont à le sténographier. (*Rires et applaudissements.*)

Les dames congressistes me permettront de les remercier toutes dans la personne de deux sténographes strasbourgeoises, M^{lles} Germaine et Yvonne Wanner, qui, sur ma demande, ont bien voulu revêtir le joli costume alsacien si popularisé par l'image qu'il est connu du monde entier, et les costumes de nos deux collègues sont de véritables costumes alsaciens, des costumes authentiques, dans la famille depuis plus de 150 ans et qui, après avoir été serrés au fond d'une armoire durant près d'un demi-siècle, en sont seulement ressortis le 22 novembre 1918, pour fêter l'entrée dans la ville des soldats du général Gouraud. (*Vifs applaudissements répétés.*)

Je remercie nos collègues étrangers que, suivant la tradition des Congrès internationaux, j'appelle par ordre alphabétique des nations représentées dans cette salle, nos collègues de la Belgique, du Danemark, de l'Espagne, de la Grande-Bretagne, du Luxembourg, de l'Italie, de la Suède et de la Suisse. (*Applaudissements.*)

Nos collègues français se trouveront remerciés quand j'aurai cité les noms des présidents des trois grandes fédérations : Estoup, Depoin et Hautefeuille, auxquels je vous demanderai d'ajouter ceux de Delgueil, depuis près de quinze jours mon vaillant lieutenant dans cette organisation... (*Vifs applaudissements.*)... Charles Eber, Paul Eber et Stouls qui, par leurs renseignements, toujours donnés avec une bonne grâce parfaite, ont aidé à l'organisation de ce Congrès. Vous avez vu hier quel intéressant et obligeant chef d'excursion

est Paul Eber ; vous vous en rendrez encore mieux compte demain. (*Applaudissements.*)

Si je remercie en dernier lieu la presse, si je l'ai gardée pour la fin, c'est que je lui appartiens encore un peu, étant le président honoraire du Syndicat de la presse républicaine périodique de Paris que j'ai présidé effectivement durant dix-neuf ans. (*Nouveaux applaudissements.*)

Je bois aux dames si nombreuses dans cette salle dont elles sont le charme et la joie ; à tous nos collègues étrangers, à mes camarades de la presse, à nos invités et en particulier à M. Cacaud, secrétaire général du Commissariat général de la République auquel j'ai le plaisir de remettre, de la part de l'Union des sociétés de sténographie de France sa plaquette comme souvenir de sa présidence de ce banquet. (*Vifs applaudissements.*)

Discours de M. Cacaud

Secrétaire général du Commissariat général de la République

MESDAMES, MESSIEURS,

Celui à qui vous avez bien voulu confier la présidence de votre banquet voulait se présenter à vous en grande humilité, car il ne se sentait point de qualité pour cet honneur ; il ne sait rien de la sténographie et il n'a, de sa vie, tapé sur une machine à écrire. Ce sont là deux grosses ignorances dont il tenait à vous faire l'aveu tout de suite, dans la pensée qu'il est toujours moins grave d'être sincère que d'être présomptueux.

Mais voici que vous m'attribuez votre magnifique médaille de la sténographie, et cette délicate attention jointe à celle dont vous m'avez entouré me met tout à fait en déroute et je ne sais plus quelle formule trouver pour vous exprimer la confusion de mon incompetence.

Peut-être cependant m'attirerai-je un peu d'indulgence de votre part quand je vous aurai dit et expliqué que si je ne sais rien de la sténographie ou de la dactylographie, j'en use beaucoup dans la pratique quotidienne de ma fonction. Je fais peut-être ainsi de la sténographie sans le savoir. (*Rires.*)

C'est à mon arrivée à Paris, il y a une dizaine d'années, que j'ai reconnu la nécessité de l'usage courant et quotidien de la sténographie combinée avec la dactylographie, pour l'exercice de la fonction publique. Je venais d'être nommé directeur des travaux de Paris. Chaque jour je devais mettre sur pied des rapports parfois fort longs sur les affaires complexes dont j'avais le contrôle. Vite je me rendis compte de l'impossibilité matérielle de les écrire moi-même. Il fallait aller plus rapidement, gagner du temps. Et tout naturellement j'eus l'idée de dicter mes rapports, lesquels par l'emploi simultané de la sténographie et de la dactylographie, se trouvaient écrits à peu près au moment même où la dictée prenait fin. Quelques corrections pour faire disparaître les répétitions de mots, inévitables dans la diction, ou encore les expressions qui passent à l'élocution, mais ne suffisent plus à la lecture, et le document était prêt pour l'expédition finale. Résultats : un gain de temps de 50 o/o sur l'écriture directe, et, un moindre effort, l'économie de cette fatigue que connaissent bien tous ceux qui écrivent longtemps sous la tension de l'activité cérébrale. Depuis je n'ai jamais cessé de recourir à un système dont j'avais effectivement reconnu l'utilité. (*Applaudissements.*)

Dans cette pratique de la sténographie, je n'ai fait qu'une observation essentielle. Je tiens à la joindre à celles qui ont été livrées à vos méditations par votre président, M. Georges-Buisson, avec sa remarquable compétence, par M. le député Marin dans son éblouissante conférence, et par M. le Ministre du Travail lui-même, dans son beau discours d'ouverture du Congrès.

Tous vous ont dit que pour être vraiment apte à faire de la sténographie, il faut d'abord posséder une solide instruction générale. C'est une vérité fondamentale.

Permettez-moi d'aller plus loin, et de vous dire que dans les cas difficiles, cela ne suffira pas encore. Quand il s'agit de « prendre » une élocution très spécialisée, avec un vocabulaire particulier à l'exposé de certaines idées, de certaines doctrines, ou de certains systèmes, comportant quelque contention intellectuelle, il faut que le sténographe ait plus qu'une culture générale, il faut qu'il ait un peu de la culture spéciale de celui dont il doit fixer la pensée. Personnellement, j'ai toujours constaté que je n'obtiens de bons résultats que quand le sténographe à qui j'ai recours est devenu mon collaborateur habituel, quand il s'est accoutumé à mon langage et pour ainsi dire à ma manière de penser et de m'exprimer. (*Nouveaux applaudissements.*)

Mais je m'excuse auprès de vous d'une digression qui n'est pas mon rôle. J'ai hâte de l'abandonner pour vous dire combien nous avons été heureux d'accueillir à Strasbourg votre Congrès. Nous savons gré tout particulièrement de leur visite à messieurs les congressistes venus de l'étranger, et parfois de si loin. J'ose penser qu'ils ont cédé non seulement à l'inspiration de leur profession, mais encore au désir — dont nous nous réjouissons profondément — de connaître cette terre d'Alsace et de Lorraine dont le retour à la France porte témoignage de la victoire du droit, de la justice, et de la liberté dans le monde. (*Vifs applaudissements.*)

A vous toutes, Mesdames, à vous tous, Messieurs, j'offre l'expression de ma reconnaissance pour votre technique dont j'apprécie à la fois, et l'utilité et le caractère esthétique. La vitesse n'est pas seulement une commodité, elle est un art. Il est élégant de fixer la parole en des traits de telle sorte que la main suive la pensée.

En vérité vous faites mentir le poète et son apostrophe célèbre : *Sunt verba et voces, pratercaque nihil!* Mais non, mais non ! La parole étudiée n'est point un vain bruit. Elle est l'éternelle poésie et l'éternelle musique si profondément ressentie au cœur humain. Reconnaissance est due à la sténographie qui la saisit dans l'espace et la fixe pour durer et pour réjouir ceux qui ne l'ont pas entendue. (*Applaudissements.*)

Nous sommes et nous restons les lointains, mais fidèles descendants de ces peuples de l'Attique qui admiraient tant l'éloquence et qui déjà — dit l'histoire — pratiquaient la sténographie.

A cette heure j'aime à les imaginer à l'ombre tiède et parfumée des lauriers roses du Céphise, près d'une fontaine aux marbres clairs, dont l'architecture arrondie accueillait si bien la voix des orateurs, cependant que près d'eux quelques canéphores aux lignes pures, fixaient, d'un stylet aigu, sur les fines tablettes de cire, la parole enchanteresse. (*Vifs applaudissements.*)

Nous n'avons, hélas, dans le dur accomplissement du travail quotidien, ni les marbres de Paros, ni les lauriers roses du Céphise. Messieurs les sténographes parlementaires ne me démentiront pas !... Mais du moins la sténographie garde-t-elle toujours l'attrait du charme féminin puisque son agilité est aisée aux doigts des dames.

Aussi, est-ce aux dames, venues si gracieuses et si nombreuses à ce Congrès que je veux d'abord adresser mon hommage, avant de lever mon verre en votre honneur, à vous tous, Messieurs, et en vous conviant de porter la santé de M. le Président de la République. (*Applaudissements.*)

Discours de M. Vuylsteke

Délégué officiel

Directeur du service sténographique de la Chambre des Représentants
de Belgique

MESDAMES, MESSIEURS,

Je vous apporte le salut cordial de la Belgique, qui est et le sera toujours la fidèle alliée de la France. (*Applaudissements répétés.*)

Au nom de la délégation belge, je prie MM. les organisateurs du Congrès de recevoir ici l'expression de notre gratitude pour l'accueil si aimable et si bienveillant qui nous a été réservé au cours de ces réunions si parfaitement, si savamment organisées.

Ce fut une heureuse idée, Monsieur le président Georges-Buisson, d'avoir choisi, comme lieu de réunion de ce XII^e Congrès international, la belle ville de Strasbourg, et ce fut une double joie pour nous, Belges, qui pendant quatre ans avons dû subir la domination qui pesa sur ce beau pays durant près d'un demi-siècle, de pouvoir venir nous réjouir avec vous de sa libération définitive. (*Vifs applaudissements.*)

Oui, ce fut une heureuse idée de nous avoir réunis en cette terre sainte d'Alsace... (*Nouveaux applaudissements.*) nous permettant ainsi d'admirer et de saluer parmi nous ce vieux costume national, si gracieusement porté, emblème et symbole de la ténacité et de la fidélité indéfectibles à la mère patrie. (*Applaudissements.*) Que ces demoiselles permettent que je les considère ici comme la personnification de leur chère Alsace et que je dépose à leurs pieds l'hommage ému de la Belgique. (*Vifs applaudissements.*)

Je lève mon verre, Mesdames et Messieurs, à la santé de notre cher président, M. Georges-Buisson, à l'avenir de l'Alsace et de sa magnifique capitale, à la France et à ses glorieuses destinées. (*Applaudissements.*)

Discours de M. Hjort

Sténographe du Parlement de Danemark

MONSIEUR LE PRÉSIDENT, MESDAMES, MESSIEURS,

Qu'il me soit permis d'exprimer, au nom de mes collègues suédois et en notre nom, notre vive gratitude pour l'hospitalité si gracieuse que vous nous avez réservée au cours de ce Congrès.

Depuis des générations, nous, Danois, nous avons pour la France une sympathie profonde. (*Applaudissements.*) Après cinquante ans de domination étrangère, l'Alsace-Lorraine fait retour à la mère patrie, grâce à la victoire des Français et de ses alliés. (*Nouveaux applaudissements.*) Après cinquante-six ans de domination étrangère, le Slesvig, grâce à cette même victoire, fait retour à mon pays. (*Vifs applaudissements.*)

Je n'ai qu'à vous rappeler ce fait pour vous faire comprendre avec quelle émotion, avec quelle angoisse nous avons suivi les vicissitudes de la guerre. La guerre est finie, le travail de la paix vient de reprendre. J'ai visité Reims et les champs de bataille de l'Aisne, j'ai vu les dévastations de la guerre. Mais j'ai vu aussi les efforts admirables de la France dans la paix et j'ai confiance qu'elle saura, par son travail pacifique, obtenir toute la prospérité qu'elle a héroïquement méritée. (*Vifs applaudissements.*)

M. WALPOLE (Angleterre) dit, en anglais, qu'il a assisté à beaucoup de Congrès internationaux de sténographie et affirme, sans crainte d'être démenti par ses collègues étrangers, qu'aucun Congrès n'a été aussi admirablement organisé et aussi parfaitement réussi que celui de Strasbourg. Tout l'honneur en revient au président Georges-Buisson dont l'autorité est aujourd'hui considérable et il porte sa santé. (*Vifs applaudissements.*)

M. MOLINA (Italie) indique, dans sa belle et harmonieuse langue, qu'il lui paraît tout à fait inutile de rappeler ses sentiments bien connus à l'égard de la France et des sténographes français. Mais, comme ses collègues anglais et belge, il tient lui aussi à porter la santé du président du Congrès. (*Applaudissements.*)

« E superfluo, poi, tributare lodi all' impareggiabile Presidente del *Comité international*, acclamato Presidente del Congresso, il sig. Georges-Buisson, che organizzo con grande tatto et con immense spirito di sacrificio il Congresso, prevedendo tutto ed a tutto provvedendo. » (Il est superflu de faire l'éloge de l'incomparable président du *Comité international*, acclamé comme président du Congrès, M. Georges-Buisson, qui organisa avec un grand tact et un immense esprit de sacrifice le Congrès, prévoyant tout et avisant à tout.) (*Vifs applaudissements prolongés.*)

Discours de M. Bruck

Délégué officiel

Président du Cercle sténographique de Luxembourg

MESSIEURS,

L'honneur qui m'est dévolu de représenter ma petite patrie à ce brillant Congrès international comble tous mes vœux.

Délégué d'un pays dont la situation plus que modeste et l'exiguïté du territoire ne permettent pas de coopérer activement à la solution des grands problèmes politiques qui, en ce moment, remuent le monde, je ne vous apporte ici, Mesdames et Messieurs, que le doux rayon de soleil qui éclaire le règne de ma gracieuse souveraine, et le salut respectueux de mes 300.000 compatriotes luxembourgeois. (*Applaudissements.*)

Heureux de me trouver dans la ville de Strasbourg redevenue française, je salue la vieille capitale de l'Alsace, dont la fidélité à la mère patrie restera dans l'histoire le plus bel exemple de patriotisme et d'amour pour la liberté.

Citoyen d'un petit pays neutre qui fut pendant quatre ans le témoin impuissant d'un cataclysme sans précédent, je voudrais vous dire, Mesdames et Messieurs, avec quelle agitation fiévreuse, avec quelle angoisse, avec quel enthousiasme, et surtout avec quelle confiance les Luxembourgeois ont suivi les péripéties de ces batailles gigantesques et les efforts héroïques de vos glorieux soldats. La victoire des armées alliées fut l'heure de notre libération. Aussi, c'est avec une joie délirante que, le 22 novembre 1918, les Luxembourgeois acclamèrent les troupes françaises qui entraient triomphalement dans notre capi-

tales en chassant l'ennemi devant elles. Ces jours mémorables qui firent battre tous nos cœurs et qui firent couler tant de larmes d'émotion et de reconnaissance, je les rappelle volontiers ici, en présence de M. le représentant du Gouvernement de la République, en présence des gracieuses dames françaises devant lesquelles je m'incline respectueusement, et de l'élite de bons Français et d'amis de la France qui nous entourent.

Je lève mon verre à la France, la belle et noble France, berceau du génie et de l'esprit humain, terre féconde et généreuse, peuple chevaleresque qui, après avoir rentré au fourreau le glaive défenseur du droit et de la justice, après avoir jeté au loin la torche des batailles, élève aujourd'hui sur le monde le flambeau de la paix. (*Vifs applaudissements.*)

Discours de M. Morf

Délégué officiel

Directeur de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales
de l'Université de Lausanne.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT, MESDAMES ET MESSIEURS,

Au nom des délégués de l'Espagne et au nom des délégués de la Suisse, je me permets, tout d'abord, de remercier les organisateurs de ce Congrès ; ils ont, jusqu'à ce jour, admirablement vaincu les lourdes difficultés inhérentes à une entreprise de si grande envergure.

Notre aimable et distingué président... (*Applaudissements*)... a su intéresser à notre manifestation les diverses autorités exécutives et militaires de la ville, de la province et de l'Etat. Le pouvoir législatif, par l'intermédiaire d'un des plus brillants membres de la Chambre des députés, M. Marin, a apporté une forte contribution aux délibérations du Congrès.

M. le président Georges-Buisson et son Comité — et je tiens à rendre un hommage tout particulier à M^{me} Georges-Buisson qui a assumé, en qualité de trésorière, une importante part du travail d'organisation (*Nouveaux applaudissements*) — ont réussi à donner un lustre très particulier au XII^e Congrès international de sténographie. A l'avenir, il sera difficile de faire mieux.

Le choix de Strasbourg a pu être critiqué. Personnellement, je tiens à présenter mes félicitations à M. le président Georges-Buisson (*Applaudissements vifs et répétés.*) La reprise des Congrès internationaux eût été difficile en allant à Alger. Strasbourg, point central entre les pays qui s'intéressent le plus aux questions sténographiques, a permis de renouer aisément la plupart des anciens liens qui unissaient les sténographes européens.

Et enfin... le monde fait fête à l'enfant retrouvé ; la force l'avait enlevé, le droit, la justice... et la force aussi l'ont ramené. (*Double salve d'applaudissements prolongés.*) Qu'au sein de son ancienne famille l'enfant puisse rester toujours en conservant sans trop de difficultés les avantages « matériels » de l'ancien régime. Quant à l'usage de sa langue, de ses croyances, de ses coutumes, il est inutile d'en parler ; l'esprit de la France est tel que des incidents pareils à ceux de Saverne ne pourront jamais se renouveler en Alsace et en Lorraine. (*Nouveaux et vifs applaudissements.*)

Je lève mon verre en l'honneur de la France, de l'Alsace et de la Lorraine, de leurs autorités et de leurs populations. (*Vifs applaudissements prolongés.*)

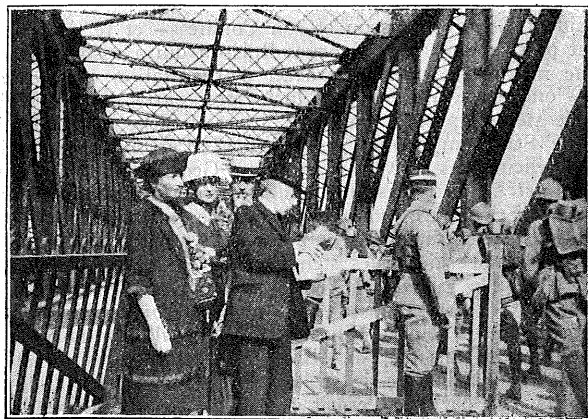
A l'issue du banquet, les délégués étrangers ayant manifesté le désir de voir M^{lles} Wanner prendre part, avec leurs pittoresques et si jolis costumes alsaciens, à l'excursion de Ribeauvillé, M^{me} Georges-Buisson se rendit immédia-

Cliché de M^{me} Boell.

Le Camarade belge WULSTEKE,
à la sortie du Banquet, accompagne M^{lles} WANNER
aux tramways spéciaux.

tement à la sous-préfecture et obtint la mise en congé de ces demoiselles pour le lendemain.

Après quoi, des tramways spéciaux firent parcourir aux congressistes le si intéressant tour de ville et les conduisirent ensuite au pont de Kehl, au Rhin.



Cliché du camarade Lefèvre.

AU PONT DE KEHL

De gauche à droite : M^{lles} Acker (Oran), Lefèvre, M. Acker
et notre collègue Walpole (Londres) cherchant son passeport.

EXCURSION A RIBEAUUVILLE

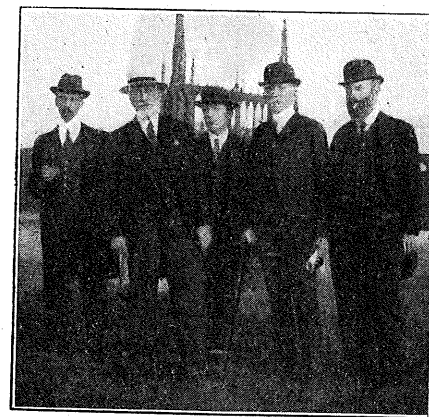
Evangile selon saint Sténo

— En ce temps-là, Georges-Buisson dit à ses disciples : « Heureux ceux qui auront le courage de se lever de grand matin, car ils auront aujourd'hui une délicieuse promenade. »

— Puis, il ajouta : « Heureux d'ailleurs seront également ceux qui se lèveront moins tôt, car leur promenade aura son charme aussi. »

— Alors, chacun décida, qui de quitter Strasbourg à la cinquième heure du jour, qui de partir seulement vers la septième.

— Et chacun fit comme il avait décidé de faire.



Cliché du camarade Noviant.

GROUPE D'UNITAIRES AU PONT DE KEHL

De gauche à droite :

MM. Clavel, Hautefeuille, Griffon Fils,
Patois, Griffon.

— En arrivant à Ribeauvillé, le groupe matinal trouva, dans une auberge accueillante, un déjeuner servi. Mais il n'y avait pas assez de lait pour tous les voyageurs.

— Alors l'aubergiste, qui était un homme juste, parla en ces termes : « En vérité, je vous le dis, quand il n'y a pas assez de lait pour tout le monde, il faut que quelques-uns en soient privés : femmes, prenez tout le caté au lait, et vous, hommes, voici, des saucisses chaudes et du bon vin blanc du pays. »

— Et chacun approuva ces paroles de justice et de profonde sagesse. Et il fut fait comme il avait été dit.

— Puis, on partit. Route en forêt, sous-bois ombrageux : la promenade fut ravissante.

— Entre temps, le deuxième groupe s'était mis en marche à son tour.

— Quelques-uns s'en étaient séparés pourtant dès le départ et, grâce à un char diabolique, trainé par quarante chevaux invisibles, et qu'ils appelaient « Auto », ils avaient montré une fois de plus comment les derniers s'y prennent pour être les premiers.

- Le gros de la troupe, parti à pied, marcha longtemps, très longtemps...
- Déjà la quatorzième heure du jour était révolue, et il marchait toujours.
- Enfin, vers la quinzième heure, on aperçut une fumée, un toit, une maison, un jardin.
- Et une grande salle, hospitalière à souhait, abrita bientôt tout le monde.
- En savourant un succulent déjeuner, chacun et chacune eut tôt fait d'oublier les fatigues de la route.
- Et les rires et les chansons terminèrent le repas.



Cliché Thiébault.

SUR LE QUAI DE LA GARE DE RIBEAUVILLÉ

M^{re} Germaine Wanher

- Et aussitôt après, on fut pressé de se remettre en marche.
- Les uns, prudents, conduits par un sage législateur, et soumis à sa loi, prirent le plus court chemin, et arrivèrent à temps à la gare de Ribeauvillé pour regagner Strasbourg avant le dîner.
- Les autres, plus intrépides, ou plus imprudents, choisirent de petits sentiers, visitèrent les ruines du château de Ribeaupierre dont ils purent évoquer l'histoire ; bref, firent la plus intéressante et la plus instructive des promenades, mais manquèrent le train...
- Et c'est seulement vers la mi-nuit qu'ils retrouvèrent à Strasbourg ceux qui les avaient précédés.

- Alors, quand tout le monde fut réuni, Georges-Buisson fit faire le cercle à ses disciples, et il fit signe qu'il allait parler.
- Dans le cadre auguste de la salle d'attente, parmi la troupe toute illuminée de feux de la grande horloge qui brillait au-dessus d'elle, il se fit un grand silence. Car chacun attendait la parole de vie.
- Alors, gravement, lentement, d'une voix douce, suave, harmonieuse, embrassant tous ses disciples d'un même tendre regard, Georges-Buisson prononça ces paroles : « Mes amis, il est tard : allons nous coucher. »

Pour copie conforme :

L.-L. BOELL.

Première séance du samedi, 14 août 1920

**3^e SECTION : STENOGRAPHIE PARLEMENTAIRE
ET JUDICIAIRE**

Présidence de M. VUYLSTEKE (Belgique)

Vice-présidents : MM. GODET (Belgique);
HJORT (Danemark);
CLAVEL (France);
WALPOLE (Grande-Bretagne);
SCHOTT (Suède);
MOGEON (Suisse).

Secrétaires : MM. ACKER (Oran);
M^{me} ESTOUP;
MM. GALLET, GAVELLE, LAISSY, LOUIS L'EFÈVRE (France).

La séance est ouverte à 9 heures du matin, sous la présidence de M. Vuylsteke, directeur du service sténographique de la Chambre des représentants de Belgique.

Discours de M. le Président

M. VUYLSTEKE, *président*.

MESDAMES, MESSIEURS,

Avant d'ouvrir la discussion, qu'il me soit permis de vous remercier bien vivement de l'honneur que vous m'avez fait en me confiant la présidence de cette section. J'y vois un nouveau témoignage de sympathie envers notre chère patrie et mes collègues et moi nous en apprécions tout le prix. (*Applaudissements.*)

Au nom de la délégation belge, je voudrais aussi remercier ces dames qui sont venues si nombreuses relever nos diverses réunions du charme de leur présence. Leur assuidité et leur endurance ont fait notre joie et notre admiration. Je les prie de recevoir ici le tribut de nos hommages respectueux et reconnaissants. (*Nouveaux applaudissements.*)

Je serai certainement l'interprète de tous nos collègues des parlements étrangers et sans doute aussi de nos charmants confrères français, si j'exprime à M. le député Louis Marin toute notre gratitude pour l'encouragement qu'il nous apporte par sa présence au milieu de nous. En assistant à toutes nos réunions d'un bout à l'autre du Congrès, il a montré tout l'intérêt qu'il porte à nos travaux.

En ces temps difficiles, où tous les efforts doivent tendre vers la reconstitution de nos pays si éprouvés, M. le député Marin a prouvé qu'il comprenait la mission qui s'impose à nos dirigeants de ne négliger aucune branche de l'activité sociale. Son charmant discours de mardi, en nous exposant les améliorations qu'exige la vie pratique moderne, nous a apporté plus d'un enseignement utile, dont nous ne manquerons pas de faire notre profit. Tout en le remerciant encore en votre nom à tous, j'exprime l'espoir que son exemple trouve de nombreux imitateurs. (*Vifs applaudissements.*)

Enfin, Mesdames, Messieurs, *last not least*, tous nos remerciements aussi et du fond du cœur à notre cher président, M. Georges-Buisson, l'incomparable président qui, dans l'organisation de ce Congrès, s'est surpassé. (*Applaudissements répétés.*) Nous ne pouvons exprimer et n'avons entendu à ce sujet que des éloges dont nous nous faisons avec plaisir l'écho. Ce Congrès a été conçu et organisé à la perfection dans ses moindres détails, et notre gracieuse présidente a admirablement secondé son mari. (*Vifs applaudissements.*)

Nous en conserverons un fidèle et heureux souvenir et vous prions, monsieur le Président, ainsi que vos collègues et collaborateurs — et je m'en voudrais de ne pas citer spécialement le sympathique M. Delgueil — d'agréer toute notre fraternelle reconnaissance. (*Vifs applaudissements.*)

Sténographie parlementaire et judiciaire

En l'absence de rapports écrits sur la sténographie professionnelle, M. MAUGEIS DE BOURGESDON demande qu'une discussion soit ouverte sur la question de la rémunération des travaux judiciaires ou autres.

M. HAVETTE fait connaître qu'en France les sténographes professionnels tendent de plus en plus à adopter un tarif basé à la fois sur la durée effective du travail et sur le nombre de pages de traduction. A Paris, on paye couramment 20 francs par heure de sténographie, plus 2 francs par page de traduction faite à la machine à écrire et comptant 25 lignes.

M. LINAER (Belgique) rappelle qu'un barème analogue est en usage en Angleterre. En Belgique, les sténographes professionnels ont obtenu 100 francs par heure mais, à Anvers notamment, on préfère le système anglais.

M. EBER s'étonne de ces prix modiques qui ne correspondent pas aux nécessités de l'existence. L'heure de sténographie a été payée à Strasbourg 180 et 200 francs, ce qui n'est pas exagéré.

M. BOELL reconnaît qu'à Marseille le tarif de 150 francs par heure est couramment appliqué.

M. WALPOLE (Angleterre), complétant les indications de M. Linaer, explique que les honoraires des sténographes judiciaires anglais (qui comprennent des appointements fixes auxquels viennent s'ajouter les rétributions payées par les clients) ont été doublés dans ces dernières années. Il ne pense pas qu'on puisse aller plus loin.

M. HJØRT (Danemark) indique qu'au Danemark les honoraires varient entre 70 et 80 couronnes par heure mais qu'en Suède, ils atteignent 100 et 120 couronnes.

M. BOELL ajoute qu'aux États-Unis l'heure de prise est payée un peu plus de 20 dollars, les copies au carbone étant comptées à raison de 10 cents pour la première et de 5 cents pour les suivantes par page de machine de 100 mots.

Des renseignements qui précèdent, M. HAVETTE conclut que les tarifs actuels doivent être relevés et que, si l'on tient compte de la cherté de la vie, il faut multiplier par trois, au minimum, le prix de base appliquée en 1914.

M. EBER appuie cette proposition.

M. GEORGES-BUISSON croit savoir que les sténographes parisiens étudient un nouveau barème qui, selon la longueur de la transcription, ferait ressortir le prix de l'heure de sténographie à 120 ou 140 francs.

M. MAUGEIS DE BOURGESDON considère qu'il est impossible d'adopter un vœu précis et qu'il suffit d'inviter les sténographes de toutes les nations à relever leurs prix.

M. LEFÈVRE craint que des tarifs trop élevés raréfient la clientèle. C'est également l'opinion de M. LINAER.

M. GODET (Belgique) demande que le Congrès préconise le tarif anciennement en vigueur, basé uniquement sur la durée de la prise. Ce système lui semble plus clair.

M. GEORGES-BUISSON estime, au contraire, que le client ne doit pas payer le même prix pour deux discours d'une heure fournissant un nombre de pages de machine très différent. Il faut s'en tenir à un vœu général.

M. LOUIS MARIN, qui connaît l'opinion des organisateurs de Congrès, est de cet avis, mais il fait observer que le coût de la vie varie avec chaque pays et que le coefficient proposé par M. Havette est tout à fait arbitraire. Il redoute également la grève des clients et demande au Congrès de se borner, comme le propose M. Georges-Buisson, à émettre un vœu général, sans préciser quel doit être le taux de l'augmentation.

M. EBER réplique que les sténographes, ouvriers d'art, ne doivent pas travailler à des prix infimes.

M. ESTOUP accepterait un tarif moyen de 30 francs par heure de prise et 3 francs par page de machine.

M. HAUTEFEUILLE soutient la thèse de M. Louis Marin. Les clients reculeront devant des tarifs prohibitifs si la sténographie n'est pour eux qu'un luxe et non une nécessité.

M. HAVETTE soumet au Congrès le vœu suivant :

« Le XII^e Congrès international de sténographie estime que la majoration du tarif des travaux sténographiques doit se rapprocher de l'élévation du coût de la vie, lequel a triplé depuis 1914, et considère que le mode de rémunération par paiement séparé de la sténographie et de la transcription est le plus normal.

« En conséquence, cette rémunération doit comprendre :

- 1° Un prix par vacation ou par heure de prise;
- 2° Un prix par page de transcription (page de 25 lignes avec marge à 15);
- 3° Un prix pour les copies supplémentaires au carbone. »

(Le vœu de M. Havette, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.)

Vœu relatif à l'admission des femmes dans les services sténographiques officiels

M. MORF dépose le vœu suivant, signé également de MM. LOUIS MARIN, GRIFFON, NAVARRE ET DEPOIN :

« Le Congrès international confirme les vœux précédemment émis par diverses Assemblées en faveur de l'accession des sténographes des deux sexes à tous les services sténographiques officiels. »

M. GEORGES-BUISSON demande au Congrès d'adopter ce vœu à l'unanimité, sans discussion.

M. LENGLET rappelle que la question a été posée récemment à la Chambre des députés française et que le bureau s'est prononcé contre l'admission des femmes dans le service sténographique. Auparavant, le Conseil des réviseurs, réuni par le chef du service, avait émis un avis analogue.

Dans les conditions actuelles de travail, il semble impossible que des femmes remplissent les fonctions de sténographe aux Chambres françaises.

M. CLAVEL déclare que le Conseil des réviseurs ne s'est prononcé qu'à la majorité et non à l'unanimité.

M^{me} HAVETTE invoque l'exemple de l'étranger et s'insurge contre la prétendue infériorité de la femme.

M. GEORGES-BUISSON fait connaître que, depuis quelques mois, une femme dirige le service sténographique du Parlement de Pologne, service organisé d'après les renseignements qu'il a fournis.

M. LOUIS MARIN n'admet pas que certaines carrières soient fermées aux femmes uniquement parce qu'elles sont femmes. Si elles n'ont pas fait leurs preuves, c'est qu'on ne le leur a pas permis.

On leur oppose diverses impossibilités matérielles mais, à la Chambre française, la seule difficulté provient de la mauvaise organisation des travaux parlementaires.

M. GRIFFON commente le vœu déposé : il signifie simplement que les femmes remplissant les conditions physiques et techniques nécessaires doivent pouvoir se présenter à tous les concours.

M. LENGLET persiste à croire que ce vœu n'est qu'une manifestation platonique et sentimentale. Il votera contre ainsi que M. Elfner Erik qui a constaté, au Parlement suédois, les résultats fâcheux de l'expérience réclamée par les signataires de cette proposition.

(Le vœu est adopté à l'unanimité, moins deux voix et quelques abstentions.)

Déclaration relative à l'enseignement de la Sténographie

M. NAVARRE. — Je rappelle le texte du vœu adopté, en 1918, par le Congrès américain. Le voici :

(Le 43^e Congrès de l'Association des sténographes reporters de New-York tenu le 28 décembre 1918, et dont le compte rendu officiel vient de paraître, a voté, entre autres motions fort intéressantes, une déclaration de principes que nous sommes heureux de reproduire. C'est là une excellente initiative qui servira d'exemple à nos congrès et groupements professionnels :

« Considérant que des réclames outrancières en faveur de certains systèmes de sténographie font étalage de résultats obtenus dans des temps extraordinairement brefs, que ces réclames sont acceptées par les entreprises de publicité, qu'il y a donc nécessité impérieuse d'instruire le public des conditions véritables de l'apprentissage de la sténographie telles qu'elles ont été établies après une longue expérience et quel que soit le système enseigné ;

« Le Congrès décide que son Comité répandra, par tous les moyens dont il pourra disposer, l'exposé suivant :

« 1^o La simple connaissance théorique des signes d'un système, complétée ou non par les principes d'abréviation, ne peut en aucun cas permettre à qui que ce soit de dire qu'il a « appris » la sténographie, et cela quel que soit le but poursuivi ;

« 2^o Le minimum de connaissance de l'art abrégatif, même pour un usage personnel, n'est atteint que lorsqu'on est capable de soutenir une vitesse de 60 mots par minute pendant au moins cinq minutes sur un texte inconnu, de moyenne difficulté, et lorsqu'on peut transcrire rapidement ces notes avec une tolérance maximum de 10/0 d'erreurs ;

« 3^o Le temps minimum dans lequel les écoles sérieuses peuvent faire atteindre aux étudiants cette vitesse minima, non professionnelle, de 60 mots, est de dix semaines, moyennant un travail de dix heures par semaine ;

« 4^o Le temps nécessaire pour amener à la vitesse effective de 100 mots par minute (qui peut être considérée comme le minimum indispensable au sténographe de commerce), est d'au moins 30 semaines, avec un travail de dix heures par semaine ;

« 5^o Le temps requis pour atteindre la vitesse de 150 mots (le minimum d'un sténographe de discours) — temps qui varie suivant les aptitudes individuelles — est toujours de 100 semaines au moins, à 10 heures de travail par semaine ;

« 6^o Si moins de deux heures par jour sont consacrées à l'étude de la sténographie, le total des heures pour atteindre le résultat est considérablement plus élevé ;

« 7^o Toute réclame en faveur d'un système quelconque qui prétend obtenir des résultats plus rapides que ceux chiffrés ci-dessus doit être considérée comme suspecte. Avant d'admettre ces annonces, les entreprises de publicité devront exiger qu'il leur soit fourni des preuves incontestables de la véracité de telles affirmations. »

Au cours de sa première séance de travail, le Congrès m'avait chargé de rapporter, d'accord avec une Commission spéciale, le texte d'une déclaration destinée à éclairer non pas les sténographes, mais la presse, les autorités, le public.

Cette Commission se composait de MM. MORF, GRIFFON, HAUTEFEUILLE, DEPOIN, L. MARIN, LENGLET, NAVARRE. La déclaration américaine lui ayant paru un peu longue, la Commission propose le texte suivant :

Déclaration

« Le XII^e Congrès Sténographique International auquel ont participé neuf nations, siégeant à Strasbourg, sous la présidence du Ministre du Travail, s'associant à une motion votée en 1918 par un Congrès des Sténographes américains, ayant en vue de mettre les autorités et le public en garde contre des réclames outrancières en faveur de systèmes ou d'écoles qui font étalage de résultats obtenus dans un temps extraordinairement bref, s'inspirant de l'expé-

rience acquise pendant un demi-siècle par les professionnels et les professeurs de sténographie de tous les systèmes, déclare :

« 1° Tout sténographe-dactylographe commercial pour justifier son titre, doit pouvoir prendre couramment et sans faute, sous la dictée, à une vitesse d'au moins cent mots à la minute ;

« 2° Pour obtenir ce résultat, une étude et un effort prolongés de plusieurs mois sont nécessaires ;

« 3° Toutes les épreuves sérieusement contrôlées ont prouvé que la durée normale de cet apprentissage professionnel est nécessaire quel que soit le système abrégé, surtout avec ceux employant les lettres et les signes de l'écriture ordinaire, si séduisants qu'ils puissent paraître, à première vue, pour les non initiés. »

M. ESTOUP. — Je trouve ce texte trop imprécis et je propose la rédaction ci-après :

« Le Congrès... etc., déclare :

« Pour obtenir une écriture rapide, quelque but que l'on se propose : noter la parole oratoire, remplir un poste de secrétaire sténographe, prendre des notes rapides pour son usage personnel, il ne suffit pas de posséder une connaissance théorique du mécanisme d'un système abrégé, si simple que prétende être ce système, même fût-il basé sur l'écriture usuelle, une étude et un effort prolongés sont nécessaires ; notamment pour atteindre la vitesse minimum de 100 mots par minute, exigée du sténographe commercial, le travail normal minimum pour obtenir ce résultat, n'est pas de moins de trente semaines à dix heures de travail par semaine.

« Seuls peuvent être considérés comme probants les résultats contrôlés dans des épreuves organisées et dirigées par des techniciens. »

M. GEORGES-BUISSON. — Je crois savoir que l'Assemblée n'est pas d'accord sur les termes du texte à voter. Je propose de renvoyer cette question à la séance que tiendra la quatrième section l'après-midi, à 2 h. 1/2. Peut-être d'ici-là se mettra-t-on d'accord sur un texte unique.

(Cette proposition, mise aux voix, est adoptée.)

Manifestation de sympathie envers le Président du Congrès

M. WIDEMANN demande la parole, et au nom des délégués étrangers, prononce le discours suivant :

CHER PRÉSIDENT, MESDAMES, MESSIEURS,

Je me permets de vous retenir encore un moment. Le XII^e Congrès international de sténographie qu'ont organisé nos amis français touche à sa fin. Il a été possible aux congressistes étrangers d'exprimer tous leurs remerciements à la France, à l'Alsace et aux sténographes français qui nous ont si aimablement invités et accueillis.

Permettez-moi toutefois de dire ici que les mots ne suffisent pas pour exprimer les sentiments de gratitude qui nous animent au moment où nous sentons le Congrès se rapprocher de sa fin. Nous voudrions faire quelque chose pour vous prouver ce que nous ressentons à l'heure actuelle.

Dans notre désarroi, nous avons chargé un de nos collègues de faire l'acquisition d'un petit objet qui doit marquer notre reconnaissance envers vous, et nous croyons ne pas pouvoir mieux faire qu'en dédiant ce petit cadeau à notre infatigable président, M. Georges-Buisson. (*Applaudissements vifs et répétés.*)

Il faut qu'il soit dit en ce moment que nous estimons très haut la tâche qu'a assumée M. Georges-Buisson, et que si tout ce qui s'est rattaché à ce Congrès a réussi de la manière admirable que vous savez, ceci est avant tout dû à la personne même de notre président. (*Nouveaux et vifs applaudissements.*) Sa mission était particulièrement épineuse à un moment où l'air retentit encore des bruits guerriers qui sonnent encore dans nos oreilles, et où il s'agissait de reprendre des travaux de paix, de réunir une première fois les différentes nations qui, pendant la guerre, vivaient de leur vie isolée, de reprendre un travail sérieusement interrompu.

M. Georges-Buisson a présidé à cette première prise de contact avec une maîtrise (*Longs applaudissements*) qui mérite notre admiration et notre reconnaissance, puisqu'il a si bien su réunir les intérêts de tous et tenir compte de la diversité des congressistes venus de pays si différents. Nous pouvons vous assurer, cher Président, que nous garderons un souvenir ineffaçable notre vie durant de la réception que vous et vos compatriotes nous ont faite sur le sol sacré de l'Alsace-Lorraine. Nous vous félicitons du savoir-faire et du grand tact... (*Applaudissements répétés*)... dont vous avez fait preuve et qui du reste caractérise la grande nation que vous représentez, et nous vous remercions du fond du cœur de votre magnificence, de votre bienveillance et de votre touchante cordialité à notre égard. (*Nouveaux applaudissements.*)

Voici un petit document commémoratif pour vous, cher président. Il porte les signatures de tous les congressistes étrangers. (*Vifs applaudissements.*)

(M. Georges-Buisson reçoit le souvenir offert par les délégués étrangers et les remercie en ces termes :)

Discours de M. Georges-Buisson

MES CHERS COLLÈGUES,

Vous venez de créer là un précédent qui me surprend et qui me touche. Comment pourrais-je ne pas être touché jusqu'au fond du cœur par les paroles trop aimables pour moi qu'a prononcées M. René Widemann ? De tous les compliments que vous venez de m'adresser, mon cher camarade, le plus précieux pour moi est votre affirmation que j'ai complètement réussi dans une mission particulièrement épineuse, pour employer votre expression. De la part de collègues français, cette déclaration n'aurait pour moi qu'une toute petite valeur ; émanant de l'unanimité des délégués étrangers, et exprimée par la bouche d'un Suisse, elle revêt à mes yeux le plus grand prix. (*Applaudissements.*)

Si c'est — comme j'ai entendu quelqu'un l'affirmer pendant que vous lisiez votre discours — si c'est la première fois qu'un souvenir est laissé au président d'un Congrès international de sténographie, je suis très fier de ce précédent, car j'attache à votre geste la signification suivante : « vous êtes reconnaissants au président du XII^e Congrès de n'avoir fait aucune allusion au passé ». (*Vifs applaudissements répétés.*)

Dans cette ville de Strasbourg, tant de choses auraient pu être dites ! Tous mes collègues, étrangers et français, ont observé la même réserve que moi. Tout le monde a été très digne, ce qui fait qu'aucune parole imprudente, regrettable ou simplement déplacée, ou plus simplement encore inutile n'a été

prononcée. C'est de cela qu'à mon tour je vous suis profondément reconnaissant. (*Applaudissements.*)

Merci, mes chers collègues.

En rentrant dans votre pays, cher monsieur Widemann, vous pouvez affirmer à vos collègues suisses que nous irons très nombreux à Lausanne, en 1923. (*Vifs applaudissements.*)

M. VUYLSTEKE, *président*. — Avant de lever la séance, M. le président Georges-Buisson me prie de vous rappeler qu'un photographe prendra le groupe des congressistes, très exactement à 11 h. 30, c'est-à-dire dans cinq minutes, sur les marches de l'Université.

La séance est levée à 11 h. 25.

Le Sténographe :

Louis LEFÈVRE,
Sténographe du Sénat

Deuxième séance du samedi, 14 août 1920

4^e SECTION : STÉNOGRAPHIE COMMERCIALE ET ADMINISTRATIVE

Présidence de M. MORF (Suisse)

Vice-Présidents : MM. HAUTEFEUILLE (France) ;
ROCHAT-BURDIN (Suisse).

Secrétaires : M^{me} BARRÉ-KLINGER (Limoges) ;
MM. CHOUVET (Marseille) ;
FLAGEUL (Issy) ;
M^{me} DE LAMOTTE ;
MM. NICAULT ;
NOVIAN ;
PATOIS ;
M^{me} TRÉMOULET (Nîmes).

La séance est ouverte à 2 heures 30.

M. MORF, *président*. — En ouvrant cette séance, je tiens à déclarer que je m'associe aux paroles aimables qui ont été prononcées ce matin par le délégué belge en l'honneur de notre président, M. Georges-Buisson, et de la France. (*Applaudissements.*)

La parole est à M. Delgueil pour une communication.

Proposition de tenir une réunion du Comité international à Alger en 1922

M. DELGUEIL. — Avant la clôture de ce Congrès dont vous emporterez tous, j'en suis convaincu, un excellent souvenir... (*Oui ! oui !*)... je voudrais, mes chers collègues, vous faire part d'une suggestion émanant d'ailleurs de plusieurs de nos camarades.

En 1922, à Pâques, se tiendra à Alger la fête fédérale annuelle de l'*Union des sociétés de sténographie de France*. Je propose qu'à cette date le Comité international se réunisse à Alger.

M. LE PRÉSIDENT. — Je remercie M. Delgueil de sa communication. Cette proposition sera renvoyée au Bureau du Comité international, qui en décidera.

Déclaration relative à l'enseignement de la sténographie

M. LE PRÉSIDENT. — Nous reprenons la discussion engagée ce matin. Je donne la parole au rapporteur, M. Navarre.

M. NAVARRE. — N'ayant pas eu le temps matériel de nous réunir pour arrêter un texte unique, je vais redonner lecture de notre déclaration :

Le XII^e Congrès sténographique International auquel ont participé neuf nations, siégeant à Strasbourg, sous la présidence du Ministre du Travail s'associant à une motion votée en 1918 par un Congrès des Sténographes américains, ayant en vue de mettre les autorités et le public en garde contre des réclames outrancières en faveur de systèmes ou d'écoles qui font étalage de résultats obtenus dans un temps extraordinairement bref, s'inspirant de l'expérience acquise pendant un demi-siècle par les professionnels et les professeurs de sténographie de tous les systèmes, déclare :

« 1^o Tout sténographe-dactylographe commercial, pour justifier son titre, doit pouvoir prendre couramment et sans faute, sous la dictée, à une vitesse d'au moins cent mots à la minute;

« 2^o Pour obtenir ce résultat, une étude et un effort prolongés de plusieurs mois sont nécessaires;

« 3^o Toutes les épreuves sérieusement contrôlées ont prouvé que la durée normale de cet apprentissage professionnel est nécessaire quel que soit le système abrégatif, surtout avec ceux employant les lettres et les signes de l'écriture ordinaire, si séduisants qu'ils puissent paraître, à première vue, pour les non initiés. »

M. ESTOUP. — De même que ce matin, je propose la rédaction suivante :

Le Congrès... etc., déclare :

Pour obtenir une écriture rapide, quelque but que l'on se propose : noter la parole oratoire, remplir un poste de secrétaire sténographe, prendre des notes rapides pour son usage personnel, il ne suffit pas de posséder une connaissance théorique du mécanisme d'un système abrégatif, si simple que prétende être ce système, même fût-il basé sur l'écriture usuelle, une étude et un effort prolongés sont nécessaires; notamment pour atteindre la vitesse minimum de 100 mots par minute, exigée du sténographe commercial, le travail normal minimum pour obtenir ce résultat, n'est pas de moins de trente semaines à dix heures de travail par semaine.

Seuls peuvent être considérés comme probants les résultats contrôlés dans des épreuves organisées et dirigées par des techniciens.

La première rédaction dit : « plusieurs mois ». Cela n'est pas assez précis et permet les réclames outrancières que nous voulons combattre.

En disant que pour écrire 100 mots à la minute, il faut un travail de trente semaines, à raison de 10 heures par semaine, nous donnons en fait notre opinion, nous formulons une idée générale relative à l'effort nécessaire pour obtenir le titre de sténographe.

M. NAVARRE. — Nous sommes tous d'accord sur le fond. Nous tenons notre texte quoique moins précis, car il suffit que le public sache qu'un effort prolongé de plusieurs mois est nécessaire. Notre collègue, M. Lenglet, nous a dit : ne précisez pas, vous ne le pouvez pas. M. le député Marin a ajouté en disant tant d'heures, tant de semaines, vous allez être en dehors de la vérité.

FLAGEUL. — Je propose l'adoption du vœu américain dont le texte n'est pas plus long. Il s'agit de lutter contre les charlatans de la sténographie. Au Congrès français de Nancy, nous avons décidé de faire afficher ce vœu amé-

ricain pour le faire connaître au grand public. Je rappelle que ce vœu est de 1918.

M. GEORGES-BUISSON. — Cette discussion ne doit pas s'éterniser. Adoptons un texte aussi court que possible afin d'avoir quelque chance de le faire insérer dans les journaux.

Les mots « plusieurs mois » me paraissent suffisants.

M. HAVETTE. — Ne pourrait-on pas relire le vœu américain ?

M. LE PRÉSIDENT. — Vous avez décidé de rédiger un texte plus court. Voulez-vous revenir sur cette décision ? (Non ! non !)

M. NAVARRE. — Comme M. Georges-Buisson, j'appartiens à la presse depuis vingt-cinq ans, et comme lui j'insiste pour que la déclaration soit aussi courte que possible.

M. ESTOUP. — Je me rallie à la rédaction de la Commission en demandant deux ou trois légères modifications dans les articles.

M. BOELL. — En mettant « plusieurs mois », nous ne spécifions aucun délai.

M. CHOUVET. — « Plusieurs mois » cela peut être deux mois seulement.

M. LINAER. — Il faut relire le texte du vœu américain.

M. GRIFFON. — Ce texte a été lu à une précédente séance. En principe on était d'accord sur les termes mêmes du vœu américain, repris et adopté par le Congrès national de Nancy, mais on a convenu en même temps que le texte en était un peu long et qu'il fallait le condenser. La Commission n'a pas fait autre chose que de déférer à un désir du Congrès.

Si donc le Congrès estime — et peut-être aura-t-il d'excellentes raisons de penser ainsi — ne rien devoir changer à la déclaration de New-York, qui est celle de Nancy et deviendrait dès lors celle de Strasbourg, cette déclaration n'en aura que plus de force. (Très bien ! très bien !)

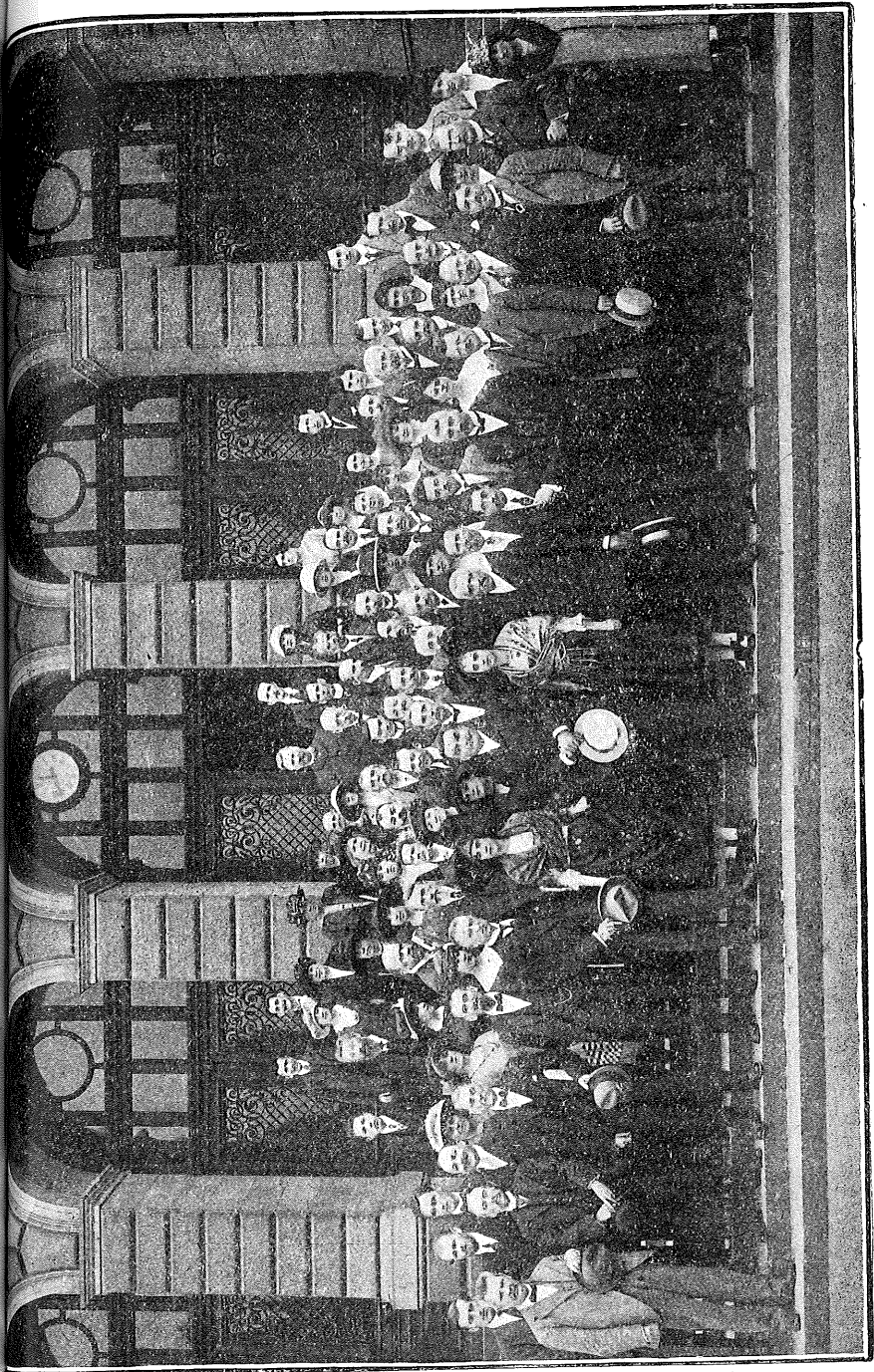
M. GEORGES-BUISSON. — Le vœu américain vise les mots de langue anglaise. Il est impossible de comparer nos 100 mots français avec les 100 mots de langue anglaise. Deux langues ne peuvent se comparer entre elles...

M. MOLINA (Italie). — Nous pouvons dire que le Congrès adopte le vœu américain. Il suffit de supprimer les paragraphes 3, 4, 5 et 6, en indiquant simplement que pour pouvoir s'appeler sténographe un effort prolongé de plusieurs mois est nécessaire.

M. DEPOIN. — Nous ne pouvons inférioriser l'œuvre de nos précédents Congrès. Au Congrès international de 1889, il a été voté, sur la proposition de M. Lelioux, qu'au-dessous de 75 mots il n'y avait pas de sténographie.

M. BOELL. — Ce qui intéresse, c'est la sténographie commerciale.

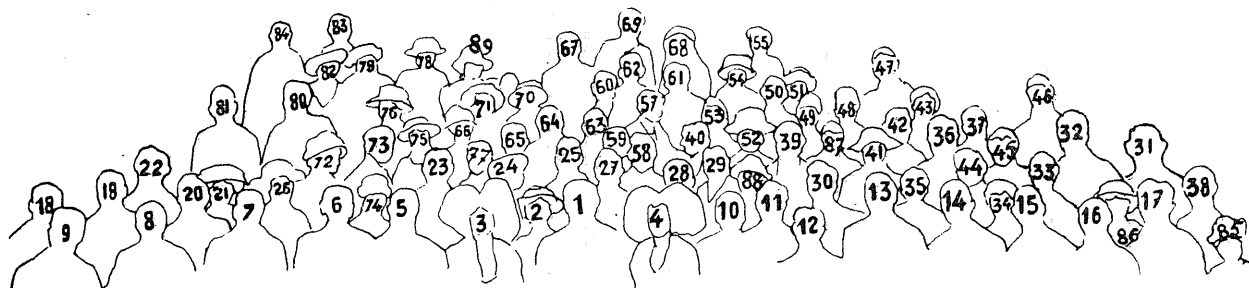
M. WALPOLE (Angleterre). — Ce dont vous vous plaignez existe aussi en Angleterre, mais généralement on traite ces réclames avec mépris. Cependant, je me rallie absolument à l'idée de faire voter par le Congrès international une



GROUPE PHOTOGRAPHIQUE DES CONGRESSISTES DE STRASBOURG

La photographie du Congrès devait être prise à l'issue du Banquet officiel qui avait réuni 130 convives. Elle n'a pu être faite que le dernier jour, alors qu'un certain nombre de congressistes étaient déjà partis. Cette photographie est due à l'un des meilleurs opérateurs de Strasbourg, M. H. Carabin (22, avenue de la Marseillaise).

Les silhouettes numérotées, avec la légende, permettront de retrouver les noms de la plupart des congressistes.



1-2. M. G. Buisson (et M^{me}); 3-4. M^{mes} Wanner (en costume alsacien); 5. Vuylsteke; 6. Mogeon; 9. Hjort; 10. Molina; 11. Delgueil; 12. P. Pons; 13. Morf; 14. Widemann; 15. Rochat; 16. Feierabend; 17. Bruck; 18. Kybourg; 19. Navarre; 20-21. Duclaux (et M^{me}); 22. Elfiner Erik; 23-24. Acker (et M^{me}); 25-26. Boell (et M^{me}); 27. Estoup; 28. Hautefeuille; 29. P. Fleury; 30. Walter; 31. Linaer; 32. Eber père; 33. X...; 34. M^{me} Philibert; 35. M^{me} Trémoulet; 36. Eber; 37-38-39. Moithy (et M^{me}); 40-41. Thiébault (et M^{me}); 42-43. Nicault (et M^{me}); 44-46. XX...; 45. M^{me} Roux; 47. Persiaux; 48. M^{me} Baratin; 49-50. Domy (et M^{me}); 51. M^{me} H. Trémoulet; 52. M^{me} Bonnet; 53. Izard; 54. M^{me} Chevalier; 55. M^{me} Delmouly; 56. X...; 57. Clavel; 58. Noviant; 59. Flageul; 60. Depoin; 61. Lenglet; 62. Gavelle; 63. Maugeis; 64. Mueller; 65-66. Lefèvre (et M^{me}); 67. Marin; 68-69. Roumégoux (et M^{me}); 70. M^{me} Trépart; 71. M^{me} Barré-Klinger; 72-73-74. Havette (et M^{me}); 75. M^{me} Rouly; 76. M^{me} Bouteiller; 77. Chouvet; 78. M^{me} de Lamotte; 80-81. Griffon (père et fils); 79-82-83-84. XX...; 85. M^{me} Blandenet; 87. M^{me} J. Pointeau; 89. M^{me} Abélard; 86-88-90. XXX...

déclaration pour combattre cette publicité outrancière relative à la pratique de la sténographie acquise en quelques heures.

M. EBER père. — Nous perdons notre temps. (*Applaudissements.*) Pour la France, la question a été réglée au Congrès de Nancy. Laissons à chaque pays le soin de faire le nécessaire.

M. GEORGES-BUISSON. — Voulez-vous, monsieur le président, donner lecture du texte transactionnel que je vous ai remis il y a quelques minutes ?

M. LE PRÉSIDENT. — Voici le texte transactionnel très simple que m'a remis, il y a un instant, notre président M. Georges-Buisson :

« Le XII^e Congrès international de sténographie, appuyant le vœu émis par les sténographes américains en décembre 1918, met en garde les autorités et le public contre certaines publicités outrancières affirmant que la sténographie peut être apprise en quelques heures, en quelques jours ou même en quelques semaines. » (*Vifs applaudissements.*)

M. CHOUVET. — Cette rédaction concilie tout : elle est parfaite.

(Le vœu, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.) (*Nouveaux applaudissements.*)

Communication sur l'utilisation des dames sténo-dactylographes dans les bureaux des officiels ministériels : Notaires,

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Hautefeuille pour une communication :

M. HAUTEFEUILLE. — M. LE PRÉSIDENT, MESDAMES, MESDEMOISELLES, MESSIEURS,

Depuis la guerre, nous devons reconnaître que la sténographie, aidée de la dactylographie, a rendu de signalés services aux femmes sténo-dactylographes françaises et à ceux qui les ont employées.

L'enrôlement hâtif des femmes comme sténo-dactylographes soit dans les ministères ou dans l'administration, soit dans le commerce ou l'industrie était dû, d'abord, à la nécessité dans laquelle on se trouvait subitement, en 1914, de remplacer les hommes partis pour la guerre et, ensuite, au désir très louable de venir en aide aux veuves, aux femmes, mères ou sœurs de militaires sous les drapeaux.

Cet enrôlement hâtif a amené, il faut en convenir, la présence de non valeurs, mais il aura été aussi l'occasion pour nombre de femmes d'apprendre un métier auquel elles n'auraient jamais songé sans le départ du chef de famille et dans l'exercice duquel elles ont montré de réelles qualités professionnelles. (*Applaudissements.*)

Depuis l'armistice, la sélection se fait petit à petit et d'ici peu on a tout lieu d'espérer que le bon grain sera tamisé.

Mais, à côté de nos bonnes sténo-dactylographes, on peut affirmer qu'un certain nombre d'entre elles sont capables de remplir un rôle moins effacé, plus actif et duquel l'initiative ne sera pas exclue.

— Que faut-il faire pour cela ? Il faut les mettre à même de remplir des fonctions plus importantes en exigeant d'elles une culture générale suffisante et une étude sérieuse de la technique de la profession qu'elles ont embrassée.

Je prendrai, comme exemple, la crise du personnel judiciaire dont se plaignent les officiers ministériels. Pourquoi les clercs de notaire, d'avoué, d'huissier, ont-ils une tendance à désertir la cléricature ? Parce qu'ils tournent leurs regards vers des horizons nouveaux qui leur découvrent des champs plus vastes, plus fertiles permettant à leur activité de se développer plus à l'aise.

Ajoutez à cette orientation nouvelle des clercs d'avant-guerre la disparition de ceux déjà rompus à la procédure tombés au Champ d'Honneur et vous comprendrez les embarras des officiers ministériels.

Eh bien, j'estime que cette crise peut être conjurée par l'élévation des femmes sténo-dactylographes employées actuellement chez presque tous les officiers ministériels au rang de véritables clercs. Pour arriver à ce résultat, il faut qu'elles aient une sérieuse culture pratique, elles n'ont certes pas besoin d'apprendre le Droit romain ou de suivre les cours de la Faculté de Droit, elles peuvent acquérir cette culture en suivant les cours gratuits de l'Ecole Polytechnique de Notariat qui ont lieu le soir au Palais de Justice.

Comme on pourrait m'accuser d'être juge et partie, en ma double qualité de président de l'Association Sténographique Unitaire et de vice-président de l'Association Polytechnique, je vous demanderai la permission de mettre sous vos yeux un passage, d'une conférence de M^e Ernest VALLIER, l'organisateur des Conférences de l'Ecole Polytechnique de Droit et de Procédure pratique, qui élève la voix en faveur de ma thèse avec l'autorité que lui confèrent ses relations judiciaires.

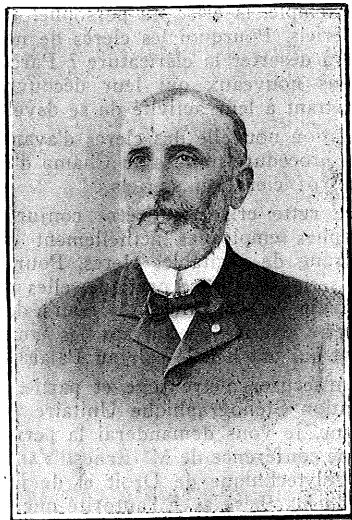
Rapport

« Cette crise du personnel judiciaire, dit-il, sévit à l'heure actuelle d'une manière aiguë pour le recrutement des clercs d'officiers ministériels. Vous ne pouvez pas voir en ce moment un officier ministériel, sans qu'il se plaigne à vous de la pénurie de personnel dans laquelle se trouve son étude, et sans qu'il vous demande à titre de service de lui envoyer des collaborateurs. Et, pourtant, ils ont pour les aider deux ordres de ressources que n'avaient pas leurs prédécesseurs il y a vingt ans : ils ont la sténographie-dactylographie qui permet à la personne utilisée de faire le travail de trois ou quatre clercs d'antan, ils ont des concours féminins auxquels, je ne sais pourquoi, les officiers ministériels d'autrefois ne faisaient pas appel et qui donnent toute satisfaction à leurs modernes successeurs.

« Il n'y a plus d'étude sans sténo-dactylographe. Et, pourtant, la crise du personnel subsiste.

« Cela tient, d'abord à ce que les femmes ne peuvent pas encore tenir dans les études la place qu'elles y occuperont certainement plus tard. Elles y apportent à l'heure actuelle des connaissances primaires, de la bonne volonté, l'activité que donne la jeunesse, des connaissances comptables, l'habitude de la sténo-dactylographie ; il leur manque encore et la connaissance du droit et la pratique des affaires. Cela leur viendra. Jusqu'à présent, les Facultés de Droit nous ont

envoyé de brillantes jeunes filles, très pourvues de diplômes, qui s'empressent de devenir avocates : nous les voyons chaque jour dans la salle des Pas Perdus ou aux Assises, souvent aux audiences correctionnelles, plus rarement aux audiences civiles — mais nous ne les avons jamais vues travailler d'une manière sérieuse dans les études d'avoué, par exemple. Ce n'est pas sur les Facultés de Droit que je compte pour nous envoyer les collaboratrices sérieuses dont nous avons besoin. »



M. HAUTEFEUILLE

Président de l'Association sténographique unitaire

Et il ajoute :

« La femme n'a pas la connaissance des affaires ; elle l'acquerra tout comme l'homme par la pratique. Elle n'a aucune notion de droit, pourquoi n'en acquerrait-elle pas tout comme l'homme par la pratique ? »

« Et c'est ici que nos Ecoles de Droit du Palais et nos Ecoles par correspondance peuvent remplir un rôle utile. Nos cours du soir donnent aux clercs le complément d'instruction théorique indispensable pour coordonner les notions que leur donne la pratique ; nos Ecoles par correspondance nous permettent d'étendre notre action aux clercs des officiers ministériels de province. Préparés par des gens de pratique qui connaissent les besoins de ceux à qui ils s'adressent, nos cours sont parfaitement faits pour permettre aux femmes qui travaillent maintenant dans les études et à celles, de plus en plus nombreuses, qui y travailleront d'acquérir les connaissances générales qui leur permettront de prendre des places de plus en plus importantes et de plus en plus rémunératrices. En les y aidant, nous avons conscience de rendre service à elles, et aussi surtout aux officiers ministériels qui ont à souffrir en ce moment d'une crise de personnel. »

Ce que dit M^e VALLIER peut s'appliquer à bien d'autres branches de l'activité économique de notre pays, entre autres à la branche « Assurances ».

Les Assurances contre les accidents du travail, par exemple, ont une législation assez compliquée et les sténo-dactylographes femmes susceptibles d'occuper ces postes de sous-chefs et de chefs dans les Compagnies pourraient se documenter en suivant par exemple, le Cours de Législation des Assurances et Accidents du Travail de l'Ecole Polytechnique de Droit Pratique.

Je termine, car je me suis engagé à faire une courte communication. J'estime qu'après les cinq années de guerre qui ont bouleversé notre vie administrative, commerciale et industrielle, la France doit faire appel à toutes ses ressources intellectuelles dont elle dispose. (*Très bien ! très bien !*)

Or, la femme sténo-dactylographe peut et doit apporter sa part contributive à la vitalité économique de notre Pays ; aussi, est-ce un devoir pour nous de lui donner les moyens de développer ses facultés intellectuelles appuyées sur les qualités d'ordre et de régularité qui sont sa parure habituelle. La réalisation du vœu que je formule, c'est-à-dire de souhaiter que la femme sténo-dactylographe apporte sa pierre à la reconstitution de notre édifice social, ne sera d'autant plus cher que je l'exprime au Congrès qui se tient dans notre Strasbourg reconquis et pour lequel nos cœurs de Français battent à l'unisson. (*Vifs applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Je remercie M. Hautefeuille. Sa communication concerne plus spécialement la France. Comme cette question intéresse aussi les autres pays, il était bon de la soumettre au Congrès international. (*Très bien ! très bien !*)

La Sténo-Dactylographie en Suisse

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Widemann pour une communication.

MESDAMES, MESSIEURS,

M. le président a bien voulu me donner la parole pour relater dans la section IV (sténographie commerciale et dactylographie) ce qui se passe en Suisse. Je ferai abstraction ici de la sténographie commerciale et parlerai uniquement de la dactylographie alliée à la sténographie. La dactylographie ayant, elle aussi, trait à l'enseignement, j'aurais pu classer mon court rapport dans la section y relative, mais comme il n'est question de dactylographie que dans la section IV, j'ai choisi cette section pour faire ma communication. Cependant, j'ai l'intention de vous dire ce que nous faisons en sténographie et de vous donner en passant une petite statistique intéressante. Ce faisant, j'entre dans la voie tracée à notre séance de jeudi par notre collègue M. Morf. Je l'ai même précédé puisque je me suis procuré, avant de partir, les chiffres les plus récents que pouvaient me fournir, en ma qualité de président du Comité inter-systémal, les différentes sociétés. Je me suis dit que chacun connaissant bien son pays doit parler de l'activité sténographique dans celui-ci. Cela s'impose du reste puisque la grosse masse des sténographes est absolument ignorante de ce qui se passe au dehors. Ce n'est pas que je songe moi-même à vous apporter beaucoup de lumière. Je viens seulement signaler le peu que je sais, et puisqu'il s'agit d'un mouvement qui se dessine, cela vous intéressera peut-être. A titre de réciprocité, nos amis français voudront peut-être nous dévoiler à leur tour le secret de leurs succès lesquels méritent d'être connus au loin. (*Très bien ! très bien !*)

Je parle ici de nos amis français en particulier, puisque s'il y a un pays que l'on peut nommer pour beaucoup de domaines *le pays de la synthèse*, c'est bien la France. Nation avisée, la France a toujours marché les yeux ouverts et ne s'est jamais égarée dans les détails, afin de ne pas perdre la vue de l'ensemble. Ainsi les sténographes français ont non seulement reconnu depuis longtemps la liaison intime qu'il y a entre la sténographie et la dactylographie (cette liaison évidente est connue de tout le monde), mais ils se sont occupés dans la mesure du possible de la dactylographie, tout en restant sténographes avant tout. (*Applaudissements.*)

Aussi n'y a-t-il rien d'étonnant que la première tentative faite en Suisse en faveur de la dactylographie soit partie d'une société de sténographie française. Le Société Duployenne Suisse qui déjà, dans son concours de 1897, avait tenu compte de la dactylographie, a organisé en 1908 un *Concours national* de sténo-dactylographie et de dactylographie, comprenant les sections :

Sténo-dactylographes professionnels ;

Sténo-dactylographes élémentaires ;

Dactylographes professionnels.

Le Jury décerna des prix et diplômes à :

12 participants de la première section ;

19 participants de la deuxième section ;

et 19 participants de la troisième section.

Ce ne fut cependant pas un concours véritablement national puisque tous les participants venaient de la Suisse Romande. Il y a là une analogie complète avec le premier essai de ce genre en Suisse Alémanique. Le Concours de Zurich dont je vais parler et auquel ne prirent part que les contrées de la langue allemande de la Suisse.

En 1919, lors du 25^e anniversaire de Duployé en Suisse, un concours sténographique fut organisé à Lausanne qui avait également une section pour la sténo-dactylographie. Mais le nombre des diplômés dans cette dernière section n'était que de trois, contre 158 diplômés en sténographie.

La Société Duployenne Suisse compte 6 sociétés avec plus de 1.000 membres. C'est également en Suisse Romande que la *Société Aimé Paris* a voué des soins tout particuliers à la sténo-dactylographie. En 1907, elle a organisé le premier « Championnat national » uniquement de dactylographie. Mais là aussi, les 32 participants étaient exclusivement Suisses romands. Cette école est la plus fortement représentée en Suisse, après Stolze-Schrey. Elle compte près de 2.500 membres, et le nombre d'élèves instruits chaque année dans ce système est environ 2.500. Au Congrès d'Aimé Paris qui vient de se tenir à Genève en juillet dernier était joint un Concours dactylographique ouvert aux sténographes de tous les systèmes. Il réunit 92 participants. C'est là déjà l'effet palpable du mouvement qui se dessine depuis notre concours national dactylographique de Bâle dont je vais parler tout à l'heure.

L'école *Prévost-Delaunay* en Suisse ne compte qu'environ 180 membres presque uniquement Genevois. Elle forme annuellement environ 300 élèves. La principale pépinière est l'école de commerce privée *Rochat-Burdin* à Genève. Les adeptes de ce système qui veulent prendre part à des concours se rendent à Paris ou dans une autre ville de France.

En Suisse alémanique, les systèmes Gabelsberger, Stolze, Schrey et d'autres firent place en 1897 au système unifié ou, comme nous disons, « simplifié » : *Stolze-Schrey*. Nous considérons ce système un peu comme le système suisse. D'abord le système Schrey a été imaginé avec la collaboration d'un érudit

bâlois, M. Socin, professeur à l'Université. (Ce sont du reste les relations de notre famille avec M. Socin qui m'ont attiré dans le mouvement sténographique). Ensuite l'école Stolze-Schrey a su, dès sa constitution première, déployer une activité inlassable et en beaucoup de points modèle qui lui a valu, après 5 années à peine, le monopole quasi absolu dans l'enseignement.

Aujourd'hui ce ne sont plus que quelques adeptes de Gabelsberger et de Vieux-Stolze que l'on rencontre ça et là en Suisse alémanique, tous appartenant à la vieille génération. Sans cela, on ne connaît que *Stolze-Schrey*, et cela simplifie beaucoup de choses.

La société centrale (Zentralverein) se compose d'un grand nombre de sociétés (120) qui sont réunies en sections. Sociétés et sections (les dernières au nombre de 24) ont des réunions et concours annuels. Le grand championnat est celui qui se tient à la réunion annuelle du Zentralverein. Le total des membres du Zentralverein est actuellement de 6.450. Le système est enseigné annuellement à environ 11.000 personnes, et la statistique de l'enseignement est complètement à jour. Un travail très minutieux a été fait par M. Pünter (ici présent) qui a tâché de se rendre compte d'une manière aussi complète que possible jusqu'où la sténographie avait pénétré, de quelle façon et à quel degré elle était enseignée, etc.

Depuis 1897, date de la fondation du système unifié, on a instruit en Suisse 165.000 personnes, dont :

150.000 dans le système allemand ;

9.700 dans le système français ;

4.600 dans les transcriptions italienne, anglaise, espagnole et espéranto.

Il n'est peut-être pas très modeste d'ajouter que j'ai tâché moi-même de contribuer à rehausser ce chiffre. Environ 350 élèves par an ont suivi les cours de sténo-dactylographie de l'école privée que je dirige à Bâle. L'année écoulée, sur 671 élèves qui ont passé par mon école, 374 ont suivi les différents cours du système unifié, auxquels s'ajoutent 37 élèves de langue maternelle française qui ont pris les cours de sténographie d'après Aimé Paris, donnés en français. Nombre total des élèves sténographes : 411. Tous ces élèves ont en même temps appris la dactylographie, les langues et le commerce en général.

Pour ce qui concerne le « Zentralverein », son activité s'est jusqu'ici bornée à la sténographie. Toutefois la vérité qu'il n'est pas bon pour la sténographie de vivre sans la dactylographie, est en marche. En 1911, la section de Zurich a organisé un concours pour la Suisse alémanique uniquement de dactylographie. Dans 4 sections il a été livré 276 épreuves dont 109 ont pu être diplômées.

L'idée (que la guerre avait fait disparaître temporairement) fut reprise l'année dernière par la section de Bâle, et ce printemps eut lieu dans cette ville un Concours dactylographique national auquel prirent part 246 participants venant de toutes les parties du pays. Il y avait 4 sections :

1) calligraphie ;

2) copie sur texte imprimé ;

3) copie d'un texte sténographié, dicté à la vitesse de 150 syllabes ;

4) dictée à la machine (individuellement pour chaque concurrent).

Chacune des sections se divisa en quatre pour les langues allemande, française, anglaise et italienne. Le jury qui se composait de membres de la Suisse entière eut à corriger 1.125 épreuves dont 696 allemandes, 298 françaises, 88 anglaises et 43 italiennes. Le résultat fut des plus réjouissants. Notre collègue

ici présent, M. Persiaux, a obtenu le premier prix pour la copie en français avec 7.412 frappes en 20 minutes.

Une séance qui réunit tous les congressistes le soir du concours constata la présence des principaux représentants des différents systèmes sténographiques qui se trouverent pour la première fois ainsi réunis, et tout naturellement on trouva qu'il fallait créer un organe commun afin de continuer les bonnes relations ; on nomma donc un *Comité intersystémal* confirmé dans la suite par les sociétés et dont la présidence fut confiée à celui qui vous parle. Il fut confié à ce Comité la tâche :

1) d'étudier toutes les questions qui intéressent la sténographie sans distinction du système ;

2) de représenter la sténographie au dehors notamment aux Congrès internationaux ;

3) d'encourager les sections régionales à organiser des concours de *sténodactylographie* et d'envisager la répétition, dans le laps de 2 ou 3 ans, de concours *suisses* de sténodactylographie.

Nous voilà donc en Suisse au début d'un mouvement qui est depuis longtemps réalisé en France. (*Applaudissements.*) Il n'y a plus à y revenir et il faut aller en avant dans le nouveau domaine. Les événements nous y poussent. Les sténographes suisses sont beaucoup plus que dans d'autres pays sténodactylographes *commerciaux* et seulement en infime minorité sténographes *parlementaires*. M. le député Louis Marin nous a dit dans la séance d'ouverture quelle importance avait pris en France la sténodactylographie pendant la guerre. Chez nous, la sténographie était de tout temps assez vulgarisée ; ce que la guerre a fait, c'est de vulgariser la machine à écrire. Encore en ce moment elle continue une marche victorieuse en transformant sensiblement les méthodes d'organisation commerciale. Le besoin de s'instruire méthodiquement dans l'art d'écrire à la machine s'est tout naturellement accru, mais plus on se sert de la machine, plus on constate aussi chez nous qu'on est encore loin de tirer d'elle tout le profit qu'elle permet de réaliser et qu'il est absolument urgent d'inaugurer une forte émulation parmi les sténodactylographes dans le but de les stimuler et d'obtenir d'eux avec le temps des résultats supérieurs.

Les sociétés sténographiques ne peuvent pas enseigner la machine à écrire. C'est trop coûteux. Mais elles peuvent exciter et soutenir le zèle des jeunes professionnels désireux de se perfectionner sérieusement dans leur art. Le meilleur moyen pour réaliser ce but est d'organiser des concours dactylographiques à l'instar de ceux de sténographie. Et pour organiser ces concours méthodiquement, personne n'est mieux placé que les sociétés sténographiques à la tête desquelles se trouvent surtout des professeurs et des praticiens. Les personnes qui s'occupent d'organisation de bureaux et de *vente* de machines à écrire sont moins qualifiées pour cette tâche, car d'ordinaire elles ne pratiquent ni dans l'enseignement ni comme sténodactylographes. (*Applaudissements.*)

Si vous tenez compte de la vie sténographique très intense qui se manifeste en Suisse, vous devez convenir qu'il y a lieu de croire que ce mouvement d'améliorer nos méthodes en étendant notre activité du côté de la dactylographie ira bientôt en augmentant. Ceci est d'autant plus probable que la Suisse est plutôt lent à accepter une nouvelle idée, mais quand il se l'est assimilée il la poursuit avec une inlassable ténacité. J'aime donc croire que nous n'allons pas lâcher. Le tout est de trouver le bon chemin. Si l'Anglais a raison lorsqu'il dit : « where is a will, there is a way », nous y arriverons bien d'une manière ou d'une autre. Le rapport que je pourrai peut-être vous faire dans trois ans montrera si les difficultés initiales ont été grandes ou bien si elles ont pu être vaincues de façon à permettre à l'idée de se réaliser. (*Applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Je remercie M. Widemann de son très intéressant rapport. Nous verrons dans une dizaine d'années ce qui aura été fait. C'est un point de départ.

Manifestation en l'honneur de M. le Président Georges-Buisson

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Boell pour une communication.

M. BOELL. — Mes chers collègues, nous demandons à notre président, M. Georges-Buisson, qui est sur le point de quitter la salle, appelé par d'autres devoirs, de vouloir bien nous consacrer encore quelques minutes, car c'est à lui que j'ai à m'adresser.

MON CHER PRÉSIDENT,

Au moment où cette superbe manifestation va prendre fin, nos camarades français m'ont fait le très grand honneur de me demander d'être auprès de vous l'interprète de leurs sentiments.

Je serais confus de cet honneur, n'était ma conviction que la vieille et solide amitié qui nous lie est la seule cause et la seule justification de leur choix.

Au nom de tous les sténographes de France, et en particulier au nom de ceux qui sont venus ici de tous les points du territoire, permettez-moi donc, mon cher Président, de vous prier d'agréer l'expression de nos félicitations les plus sincères pour la magistrale organisation de ce Congrès... (*Vifs applaudissements.*) et l'hommage de notre profonde gratitude.

Il nous est particulièrement agréable de vous dire une fois de plus notre sincère amitié sur cette terre d'Alsace, enfin redevenue française, et dans cette vieille cité de Strasbourg où, vous le rappelez vous-même lors de notre séance d'ouverture, vous débutiez dans la profession, il y a quarante ans. (*Nouveaux applaudissements.*)

Aussi, désireux de donner une forme tangible et durable à l'expression de nos sentiments, nous vous prions d'accepter comme un modeste souvenir de ce Congrès, un petit panneau décoratif en marqueterie d'Alsace ; en le regardant plus tard, vous vous remémorerez cette journée, et vous ne pourrez manquer de songer que les brins de bois qui le composent sont nés de cette terre des Vosges, si chère à nos cœurs de Français. Et nous sommes certains que le souvenir des heures heureuses que nous venons de vivre ensemble en sera d'autant plus précieux pour vous. (*Applaudissements répétés.*)

(M. Georges-Buisson reçoit le souvenir et répond en ces termes).

Discours de M. le Président Georges-Buisson

MON CHER BOELL,

Je ne trouve pas de paroles pour vous exprimer les remerciements que je vous dois.

Le souvenir que m'ont remis ce matin mes collègues étrangers aura pour moi la signification que j'ai déjà indiquée.

Le souvenir que vous me remettez, mon cher ami, au nom des congressistes français, aura à mes yeux cette autre signification : l'harmonie de cette jolie plaque d'Alsace est faite de la réunion de brins de bois qui, dites-vous, sont nés d'un bout à l'autre de cette terre des Vosges. J'y veux voir le symbole de

l'harmonie des sténographes français, faite de la réunion de tous ces congressistes qui m'offrent ce panneau décoratif et qui viennent de villes situées d'un bout à l'autre du territoire. (*Vifs applaudissements.*)

Il y a cinq jours, en ouvrant nos travaux, je disais : c'est seulement à la fin du Congrès que vous pourrez, en toute connaissance de cause, exprimer franchement votre opinion, dire ce qui vous a paru bon ou mauvais dans cette organisation.

Vous avez répondu, vous, mes collègues étrangers, ce matin, vous, mes collègues français, à l'instant même, d'une façon beaucoup trop bienveillante pour moi.

Je vous remercie toutes et tous.

Maintenant veuillez me permettre de me retirer. J'ai à me rendre à différents rendez-vous, notamment pour l'organisation de la promenade en bateau qui aura lieu demain matin.

M. Morf voudra bien continuer d'occuper le fauteuil de la présidence pour la séance de clôture qui va s'ouvrir. Je ferai tout ce qui dépendra de moi pour être de retour avant la fin de cette séance. (*Applaudissements répétés.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Les travaux de la 4^e section sont terminés. Nous allons ouvrir la séance de clôture.

La séance est levée à 15 heures 55.

Le Sténographe,

CHOUVET

Sténographe du Conseil Général
des Bouches-du-Rhône.

SEANCE DE CLOTURE

Présidence de M. MORF (Suisse)

Vice-présidents : MM. GODET (Belgique), HJORT (Danemark), PUIGJANÉ (Espagne), LENGLET (France), WALPOLE (Grande-Bretagne), SCHOTT (Suède), KYBOURG (Suisse).

Secrétaires : M. BONNAFÉ (La Ciotat), M^{lle} BONNET, M. CHOUVET (Marseille), M^{lle} FRANQUET (Châlons-sur-Marne), GRIFFON, ROUMÉGOUX (Agen), M^{me} ROUX (Villeneuve-sur-Lot), STOUIS (Strasbourg).

La séance est ouverte à 16 heures.

M. MORF, *président*. — La parole est à M. Maugeis de Bourguesdon.

L'Organisation immédiate du Placement international

(Le manque de place nous oblige à ne publier de ce si intéressant rapport que quelques lignes et le vœu qui le terminait et qui a été adopté sans discussion. Nos confrères qui désireront plus de détails, pourront lire l'ouvrage de M. Maugeis de Bourguesdon : *Les sténographes polyglottes.*)

... Ce sont ces considérations qui ont amené la création de l'*Association des sténographes polyglottes*, fondée, je puis le dire, par notre éminent président, M. Georges-Buisson, et tout notre Bureau.

Dans des conversations amicales, à la Chambre ou en petites réunions privées, nous avons remué ces grandes idées et j'ai eu la joie d'entendre M. Georges-Buisson m'exprimer que depuis fort longtemps la création d'un groupement de ce genre le préoccupait. Je n'ai pas besoin d'ajouter à quel point il a secondé nos efforts, modérant parfois, et avec raison, nos enthousiasmes juvéniles, mais nous apportant toujours même sur des points secondaires des lumières définitives.

... L'A. S. P. est en quelque sorte un exercice exécutif des Congrès internationaux pour un but déterminé : le placement à l'étranger des sténographes commerciaux.

Voulant suivre vos traditions, nous avons demandé, à l'Association Professionnelle des Sténographes Français de se prononcer sur cette question comme elle le fit pour d'autres, lors de votre Congrès de 1900. Voici le texte qui est sorti de ses délibérations :

« L'Association Professionnelle des Sténographes Français, réunie en « assemblée générale ordinaire le 21 mars 1920, considérant que les commerçants et les industriels recherchent de plus en plus des secrétaires polyglottes « et que dans les milieux sténographiques se manifeste une tendance très marquée pour l'étude des langues et l'adaptation des systèmes nationaux à « celles-ci ; Considérant d'autre part, qu'il n'y a pas de formation linguistique « complète sans un séjour à l'étranger, mais que généralement les sténographes manquent de renseignements et de ressources nécessaires pour envisager « ce séjour et surtout pour trouver un emploi ;

« Emet le vœu que le XII^e Congrès international qui doit se tenir à Strasbourg au mois d'août prochain étudie dans ses modalités de fonctionnement « et réalise l'interplacement mondial des sténographes, soit en utilisant les « organismes existant dans chaque pays, soit en créant un Office international « dont le siège est à déterminer avec un bureau correspondant dans chaque « capitale. »

... Avant d'ouvrir la discussion, permettez-moi de rappeler le fonctionnement et l'utilité de l'organisme :

A Paris, un siège central, j'allais presque dire un siège social ; des correspondants, un par chaque capitale ; des délégués, dans chaque grande ville.

Barcelone signale à Paris que M. X, sténographe de l'espagnol, connaissant un peu le français, voudrait se perfectionner dans notre langue en entrant dans une maison parisienne. Nous nous enquerrons et nous lui communiquons des offres d'emploi. A son arrivée ledit collègue, pourvu ou non par nous d'une situation, est reçu par nous et nous lui indiquons les meilleures conditions d'existence. Notre bulletin, en même temps, renseigne sur les possibilités d'emploi, les variations du cours de toutes choses, les nouvelles publications intéressant les langues ou la sténographie des langues, les formalités à remplir en territoire étranger, les conditions des voyages, etc.

L'institution se préoccupe aussi de l'apprentissage des langues et du placement des sténographes polyglottes de retour des pays étrangers. Bien entendu, elle mène une propagande persistante dans le monde patronal, notamment pour le relèvement des salaires et la chasse aux non-valeurs.

Vœu

« Le XII^e Congrès international, réuni à Strasbourg le 14 août 1920, après avoir entendu l'exposé fait par M. Maugeis de Bourguesdon, sténographe du Sénat français, secrétaire général de l'Association des Sténographes Polyglottes ;

« Considérant d'une part que l'internationalisation des affaires nécessite un personnel sténo-polyglotte qui actuellement fait en grande partie défaut ; d'autre part, que de très nombreux sténographes commerciaux ont le vif désir de parvenir à sténographier une ou plusieurs langues étrangères, mais qu'ils en sont le plus souvent empêchés par la difficulté de trouver des situations à l'étranger, seul moyen pour eux de faire un séjour indispensable à leur perfectionnement linguistique ;

« Considérant, par ailleurs, que l'Association des Sténographes Polyglottes présente précisément un cadre tout prêt pour faciliter le séjour et le placement à l'étranger ;

« Emet le vœu de confier à cette dernière association l'organisation du placement international sur la base suivante : un Office central sis à Paris avec un bureau correspondant dans chaque capitale ou grande ville du monde entier ; chaque bureau est chargé : (a) de procurer des emplois aux sténographes immigrants et de faciliter de toutes manières leur séjour ; (b) de fournir au siège parisien tous renseignements locaux ou régionaux sur les possibilités d'emploi, les conditions des voyages et de l'existence, les publications sur les langues vivantes et la sténographie de celles-ci, etc... »

« Invite, en conséquence, les personnalités sténographiques et surtout les chefs de groupements à se mettre *immédiatement* en rapport avec le Conseil directeur de l'Association des Sténographes Polyglottes et à accepter d'être ses mandataires pour les buts ci-dessus spécifiés. »

M. LE PRÉSIDENT. — Personne ne demandant la parole, je mets aux voix le vœu.

(Le vœu, mis aux voix, est adopté.)

Vœu concernant l'enseignement de la sténographie dans les établissements d'instruction technique

M. LE PRÉSIDENT. — J'ai reçu de MM. Louis Marin, Morf, Depoin, Griffon, Navarre, Boell, Estoup et Chouvet le vœu suivant :

Le Congrès émet le vœu que, dans tous les établissements d'instruction technique, l'enseignement de la sténographie soit donné indistinctement à tous les élèves qui se destinent à un emploi dans les bureaux du commerce, de l'industrie ou des administrations. »

Le vœu, mis aux voix, est adopté.)

Communication de M. Adolphe Persiaux sur une nouvelle écriture phonético-syllabique internationale et sur une machine universelle à écrire et à sténographier

M. ADOLPHE PERSIAUX. — La description de notre machine universelle sera brièvement courte ; d'abord parce que nous ne pourrions entrer ici dans des explications techniques complètes sans mettre devant vos yeux des plans assez grands, ensuite parce que nous voudrions surtout attirer votre attention sur le nouveau genre d'écriture que cette machine aura pour tâche d'écarter. La machine universelle n'est qu'un accessoire et, bien que notre système permette la notation manuelle, nous avouons cependant qu'elle ne verra une application vraiment digne d'intérêt que lorsque les nouveaux

signes seront tracés avec l'aide de cette machine que nous avons dû réaliser et avoir défini exactement le système d'écriture sur lequel nous allons donner toutes explications nécessaires.

La machine elle-même sera décrite complètement avec tous détails techniques dans l'appui dans un prochain numéro de la *Revue du Bureau*. Il ne nous faut donc pas utile de vous en entretenir trop longuement ici. Nous voulons cependant indiquer rapidement qu'il s'agit d'une petite machine du genre des sténotypes, silencieuse et légère ; elle présentera pourtant des particularités nouvelles qu'il nous paraît intéressant de signaler :

Le clavier ne comporte qu'une seule touche pour chaque doigt.

La machine, lorsqu'elle écrit sur une étroite bande de papier, imprime les lignes d'écriture dans le sens de la longueur. Une petite bobine du genre de celles des machines à écrire suffira pour sténographier un très long discours.

L'appareil permet également d'écrire sur des feuilles de papier, avec double carbone au besoin. Une longue lettre de 4 à 500 mots pourra donc être sténographiée sur un seul côté.

Dans ce dernier cas, soit lorsque la machine est utilisée comme machine d'écriture phonético-syllabique ou comme sténotype commerciale, le retour à la ligne se fait automatiquement sans que l'opérateur ait à s'en préoccuper. L'écriture est visible et les rectifications sont possibles à la main ou à la machine, le cylindre spécial revenant de plusieurs tours en arrière instantanément.

Le mécanisme est de la plus grande simplicité. Il ne comporte guère plus de cinquante pièces. Le prix de revient de cette petite machine serait donc des plus minimes, et ce dernier détail n'est pas sans importance.

* * *

Mais à quoi servirait la plus belle création mécanique si le travail positif qu'elle aura à assumer n'avait pas un but défini incontestablement utile ?

Le but de notre machine universelle est en premier lieu de tracer d'une façon plus commode et surtout plus rapide qu'à la main la nouvelle écriture

phonético-syllabique omnilingue dont je voudrais vous faire comprendre le mécanisme et surtout l'intérêt qu'elle présenterait au point de vue de la notation phonétique des langues. Nous verrons ensuite la faculté qu'elle possède en plus de servir de machine à écrire et à sténographier car le système d'écriture internationale que nous avons l'honneur de présenter au XII^e Congrès est en fait une véritable sténographie, et une sténographie plurilingue si nous admettons de considérer comme telle toute écriture permettant la transcription des langues par signes phonético-syllabiques.

Avant d'entrer dans les détails de cette écriture, le moment est bien choisi pour rappeler ici que l'Association phonétique internationale, à défaut d'une écriture phonético-syllabique, a dû adopter un alphabet phonétique spécial ne différant des alphabets ordinaires que par sa complication et son extension. Rien que pour servir à la notation de la langue française, cet alphabet, qui ne comporte que des minuscules se compose de :

Vingt-quatre lettres ordinaires ;

Quatre autres minuscules imprimées à l'envers ;

Six caractères empruntés aux alphabets des langues slaves ;

Six signes conventionnels nouveaux.

Et en plus :

Huit signes de tonalités et deux signes de prolongation des sons.

Cette écriture ne peut se reproduire ni à la main ni à la machine ; elle n'est utilisable qu'en typographie. Nous en donnons un exemple en n'employant que des lettres courantes : burzwa : zi (*bourgeoisie*) ; le u signifie ou, les deux points indiquent l'accentuation.

Il est facile de se rendre compte de l'imperfection de ce procédé de notation phonétique et cependant c'est tout ce que nous avons de mieux pour la transcription phonétique des langues ; ce système, universellement adopté, est le seul actuellement recommandé par l'Association phonétique internationale.

Il semble bien que les inconvénients et les lenteurs de ce système de notation proviennent uniquement du fait que l'on a voulu continuer à employer nos vieux alphabets moyenâgeux.

Pourquoi ne pas inaugurer plutôt un nouvel alphabet, quitte à passer un peu plus de temps pour l'étudier. Or, quel est le sténographe qui ne s'est pas encore rendu compte qu'une seule lettre des alphabets de nos langues, figurant en somme un signe comme les mots sténographiques sont des signes, pourrait très bien signifier non pas la partie d'un son, mais, sinon un mot, du moins un son complet, c'est-à-dire une syllabe pleine et phonétique.

La question de la notation phonétique des langues ne peut nous laisser indifférents car, si cette notation se fait rapidement dans la forme la plus exacte et la plus entière, soit la notation phonético-syllabique, nous entrons dans le domaine de la sténographie, toute écriture syllabique étant une sténographie, pour usages commerciaux. Il faut, de plus, bien se rendre compte qu'un tel système réaliserait l'unité internationale alors qu'il paraît actuellement impossible de l'obtenir dans un seul pays avec nos systèmes.

Cette question de la notation phonétique est également liée à celle de la réforme orthographique qui est à l'ordre du jour depuis si longtemps. Nous rappellerons que l'Académie française a eu déjà à en discuter. Il y a une dizaine d'années, M. Faguet, rapporteur de la Commission nommée à cet effet a conclu nettement en ces termes : « La réforme de l'orthographe ne peut s'exercer avec l'écriture actuelle ; seul un alphabet renouvelé pourrait permettre cette révolution dans nos habitudes. »

Nous pensons aussi qu'il ne saurait entrer dans l'esprit de personne de vouloir supprimer l'écriture actuelle ; et les réformistes les plus zélés n'ont réussi qu'avec peine à faire modifier quelques détails insignifiants.

Nous ne sommes donc pas partisans de toucher à l'état de choses existant depuis des siècles. Ce serait d'ailleurs, croyons-nous, impossible et ce ne serait pas à souhaiter, car la beauté d'une langue est faite en partie de ses difficultés, voire de ses illogismes. Mais une nouvelle écriture seconde, phonétique au maximum, telle que la nôtre, surtout si elle est applicable à la typographie, aura cependant de multiples avantages. Sans développer ici le programme de l'Association phonétique internationale que nous faisons nôtre, nous mentionnerons l'étude de la langue maternelle chez les tout-petits et l'étude des langues étrangères ; ensuite, puisque l'écriture syllabique permet une certaine vitesse, pour la prise de la parole, tout au moins dans le commerce et nous savons que la grande majorité des sténographes sont des sténographes commerciaux. Sans s'occuper de sténographie, l'écriture syllabique sera utile à tous ceux qui ont à écrire et à transmettre leurs pensées et celles des autres.

D'accord donc avec M. Faguet, nous inaugurons un nouvel alphabet, tout en conservant l'ancien et nous posons comme règle la représentation de toute syllabe phonétique par un seul signe formé de mêmes éléments qu'une lettre de l'alphabet usuel.

(Suit une description impossible à reproduire ici, car elle exigerait de nombreux clichés.)

Si une indication précise était nécessaire au sujet des vitesses pouvant être obtenues avec un système de notation de ce genre on se rappellera que la sténodactyle Lafaurie arrivait, comme les sténotypes actuelles d'ailleurs, à 180 mots par minute. Or, notre machine peut prétendre d'arriver à faire mieux :

Notre système d'écriture disposant d'un nombre de combinaisons double de la Lafaurie, il devient donc possible de transcrire avec chaque main, non plus la moitié d'une syllabe, mais un groupe de consonnes (les voyelles étant éliminées), représentant les premières syllabes d'un mot, le reste du mot étant noté par les sons voyelles du signe inférieur. Celui-ci disposant également de trente-deux signes supplémentaires pourrait très bien adapter ces figures à d'autres groupes de consonnes ou aux finales les plus usitées. Nous obtiendrons ainsi par une sorte de métagraphie une écriture polysyllabique, c'est-à-dire que chaque signe tracé sur la machine universelle en une seule frappe simultanée de plusieurs doigts donnerait en un sixième de seconde, non plus une syllabe mais un mot complet représentant deux, trois, quatre ou cinq syllabes par le fait d'employer les mêmes procédés abrégatifs en sténographie mécanique qu'en sténographie manuelle.

Nous n'irons pas plus loin car nous avons suffisamment compris que l'adoption du signe générique de notre écriture phonético-syllabique, signe tracé en tout ou en partie sur le modèle unique de notre machine universelle permettrait :

- 1° La notation de l'écriture courante, majuscules et chiffres ;
- 2° La transcription en caractères phonético-syllabiques de toutes les langues, but principal de nos recherches ;
- 3° La notation sténographique sur feuilles pour usage commercial ;
- 4° Enfin, par suite de l'application de procédés abrégatifs, possibilité de transcrire sur une bande continue, la parole la plus rapide au moyen d'une écriture polysyllabique.

Nous ne voulons pas insister sur ce dernier point, notre seule ambition ayant été avant tout d'arriver enfin à un procédé d'écriture permettant la notation

exacte des sons des différentes langues. Toutefois, si après l'application de ce procédé on aperçoit, comme nous l'avons laissé entrevoir, d'autres possibilités plus intéressantes au point de vue sténographique, nous aurons alors dépassé le but poursuivi, car cela tiendrait à prouver que l'écriture de l'avenir ne sera pas seulement une écriture phonétique et syllabique mais simplement la sténographie.

Vœu

Considérant que la nouvelle écriture phonético-syllabique internationale de la machine universelle à écrire et à sténographier dont ce dernier est l'inventeur paraît susceptible avec son alphabet omnilingue de rendre de très grands services pour l'étude des langues et pour tous les cas où une écriture phonétique, rapide et exacte est nécessaire.

Emet le vœu, se plaçant strictement au point de vue du phonétisme international, que l'invention de M. Persiaux soit attentivement étudiée et soutenue dans chaque pays, et formule l'espoir qu'il se trouvera un « manager » pour en mettre au point la réalisation pratique.

M. DEPOIN. — Je ne crois pas que le Congrès, après un exposé fort court et accompagné de si peu d'exemples, dans l'ignorance où il est, d'autre part, des résultats pratiques et effectifs que peut donner l'appareil décrit et le système lui-même, puisse émettre une opinion et s'engager sur le terrain d'une préconisation du système tel qu'il vient d'être exposé.

Tout ce que nous pouvons faire, c'est de prendre acte de la communication, de témoigner qu'elle nous a intéressés, et de renvoyer à un Congrès futur l'examen des résultats qui pourront être obtenus.

M. GRIFFON. — Je m'associe aux paroles de M. Depoin et si je me permets de dire quelques mots, ce n'est pas tant pour parler de la découverte de la nouvelle invention dont il est question que pour parler du système de graphisme sur lequel elle se base.

Il semble que M. Persiaux ait trouvé une base de tracés nouveaux.

Justement la semaine dernière, avant de venir à Strasbourg où j'avais à présenter le rapport que vous avez entendu, j'ai retrouvé dans la bibliothèque de notre Association un ouvrage sténographique dont de regrette de ne pouvoir citer le nom de l'auteur, qui s'intitule sténographe à l'agence Havas, et qui présente une sténographie nouvelle — nouvelle d'il y a vingt ans — basée sur le tracé des signes uniquement tirés du diagramme en question qui est celui que vous avez eu sous les yeux tout à l'heure. Dans la préface, l'auteur dit qu'après avoir établi sa sténographie, il avait cru découvrir que ce diagramme dont il avait fait le point de départ fondamental des signes était une découverte très ancienne.

M. HAVETTE. — L'auteur est Oscar Vignon.

M. GRIFFON. — C'est cela ! Il a indiqué que tous les signes dont il se sert partent du même diagramme.

M. HAVETTE. — On appelle cela le diagramme quaternaire d'Isis.

M. GRIFFON. — Dans cette question, il y a quelque chose qui, par conséquent, n'est pas très nouveau ; mais il n'en reste pas moins que la communication est très intéressante.

M. DEPOIN. — Ce principe a été adopté par les premiers Grecs. D'après un monument qui existe encore et qui a fait l'objet d'études très détaillées de la part d'un savant allemand, les Grecs ont fait un système de sténographie. Ce système est le même que celui dont parlait tout à l'heure notre ami M. Griffon.

fon, c'est-à-dire que tous les signes étaient dérivés d'une tige fondamentale, la tige de lotus qui, de tous les côtés, forme des arcatures, des pétales et tous ces détails de la fleur, allant dans un sens ou dans l'autre, étaient appliqués à des lettres. Cela ne constitue donc pas une nouveauté.

M. PERSIAUX. — Les Grecs n'ont tout de même pas connu la machine à sténographier.



M. GRIFFON

Secrétaire Général de l'Association sténographique unitaire

M. DEPOIN. — Nous parlons du diagramme.

M. PERSIAUX. — Si le Congrès m'avait donné un encouragement effectif, j'aurais eu plus de facilité pour trouver, soit en France, soit en Amérique, les capitaux nécessaires pour fabriquer cette machine et d'ici deux ou trois ans, nous aurions pu arriver à un résultat.

M. HAVETTE. — Comme l'a dit M. Depoin, le Congrès ne peut qu'enregistrer les résultats. Cela n'enlève rien à la valeur de l'invention de M. Persiaux.

M. DEPOIN. — Le Congrès n'est pas suffisamment instruit par la communication qu'il a entendue pour s'engager dans la voie que tout à l'heure justement notre honorable collègue voulait bien indiquer, c'est-à-dire prendre sous son patronage l'invention, l'idée, en disant : « Maintenant le Congrès invite

toutes les personnes qui ont des fonds disponibles, à les utiliser, à les placer, pour réaliser la fabrication de cet appareil. » Evidemment, à l'heure actuelle, je craindrais de prendre cette responsabilité; j'avoue ne pas avoir les éléments voulus pour la prendre.

M. LEFÈVRE. — Il est regrettable que M. Persiaux n'ait pas cru devoir faire paraître un aperçu approfondi de son invention.

M. DEPOIN. — Je ne veux pas que le Congrès international passe simplement à l'ordre du jour; je désire qu'il témoigne de l'intérêt que suggère cette idée. (*Assentiment*.)

M. LE PRÉSIDENT. — Le Congrès ne peut que prendre acte du travail fait par M. Persiaux, parce que les résultats manquent complètement. Il faudrait que M. Persiaux puisse, par exemple, sténographier quelque chose.

M. PERSIAUX. — La machine n'est pas présentée comme machine à sténographier, mais comme machine pour noter les sons de toutes les langues.

M. LE PRÉSIDENT. — La proposition de M. Depoin est excellente. Nous avons entendu cette communication avec le plus grand intérêt; nous demandons que des expériences se continuent. Nous ne pouvons faire davantage.

M. PERSIAUX. — Le vœu qui est présenté ne peut, à mon sens, effrayer personne.

M. DEPOIN. — Il n'est pas du tout dans les traditions du Congrès d'appuyer les entreprises industrielles.

M. LE PRÉSIDENT. — Nous sommes tous d'accord pour prendre acte du rapport qui nous a été présenté. (*Assentiment*.)

La parole est à M. Duclaux, président de l'Association amicale des sténographes et dactylographes de l'Hérault.

Du clavier rationnel de la machine à écrire en France

Quel est le meilleur clavier de machine à écrire ?

Voilà une question bien faite pour servir de pendant à cette fameuse réclame d'un marchand de montres publiée par tous les journaux de France qui consistait dans la phrase suivante :

« Quelle heure est-il ? Tout le monde consulte sa montre et personne n'est d'accord ! »

Eh ! bien, ici aussi personne n'est d'accord, et pour cause !

On a publié partout les avantages du fameux « Clavier universel », et la plupart des méthodes de dactylographie sont composées pour ce célèbre « Clavier universel ».

Mais qu'est-ce donc que le « Clavier universel » ? Existe-t-il véritablement ?

Oui, si l'on veut, non en réalité. Je dis, moi, qu'il n'y a pas de « Clavier universel », il n'y a pas de « Clavier unique » parce qu'il n'est pas possible de le réaliser et de plus il ne serait pas pratique.

Je vais essayer de le démontrer !

Prenez dix machines à écrire de marques différentes, vous ne trouverez pas deux claviers rigoureusement pareils ! Et même parmi celles dites à clavier universel vous trouverez des différences sensibles dans la disposition de certains caractères, lettres, chiffres ou signes de ponctuation.

Le fameux clavier, dit universel, généralement cité, est celui à quatre rangées de touches et dont les lettres sont placées dans l'ordre de *Azert Yuiop*, etc., mais pourquoi diable le qualifier d'universel alors que ce clavier est tout simplement conçu pour écrire rapidement la langue anglaise ?

En anglais, pas d'accents d'aucune sorte, pas de tréma, moins de signes de ponctuation, toutes choses qui rendent le clavier de quatre-vingt signes, largement suffisant. Les lettres les plus fréquentes de la langue anglaise sont placées sous les doigts les plus rapides ou les plus forts.

Mais en Français on a besoin de *A* accent grave (*à*) et accent circonflexe (*â*), du tréma, des *— é — — ê — — ë —* du *u* accent grave (*ù*) et accent circonflexe (*û*), voire du *œ*, du signe (*&*) très usité et d'autres encore dont on se dispense dans l'écriture anglaise.

De ce fait le clavier pour la langue française doit être plus complet que l'autre et les lettres ne doivent pas occuper le même emplacement. Du reste, allez vérifier chez un imprimeur français, vous trouverez les casses à lettres disposées différemment qu'en Angleterre et *vice-versa*.

Toutefois la disposition des casses — ou l'emplacement des lettres dans les casses — reste la même dans toutes les imprimeries de France, de telle sorte qu'un typographe du Havre peut aller travailler à Rouen ou à Nice sans être arrêté par ce détail.

Dans chaque pays on a tenu compte de la fréquence des lettres venant dans la langue nationale ; pourquoi ne pas en tenir compte dans la disposition des claviers de nos machines à écrire, lesquels semblent construits et disposés suivant la fantaisie des inventeurs de machines.

Dernièrement encore je recevais de Paris une machine à écrire ne comportant pas le tréma qui, cependant, est fréquemment utilisé dans notre langue. Je sais fort bien que l'on me répondra : « Monsieur, vous pouvez vous passer de tous ces signes rarement employés et les représenter par d'autres signes combinés de diverses façons ! » — Certaines méthodes vont même jusqu'à enseigner ces « Trucs de métier » prouvant ainsi l'infériorité des claviers incomplets. Les dactylographes ne doivent pas apprendre des « Ficelles de métier », mais un métier bien défini, une méthode pratique, unique dans chaque nation si possible tout comme l'est la langue nationale elle-même et la grammaire aussi.

J'ai sous les yeux une brochure contenant la gravure de douze claviers différents ! Et je connais encore autant d'autres dispositions de claviers variés. Il y en a certainement beaucoup d'autres que j'ignore.

Je possède personnellement quatre machines à écrire de trois marques différentes. Eh bien, j'ai quatre claviers différents à faire fonctionner avec mes quatre machines.

Croyez-vous que cela soit pratique et rapide ? Moi je dis : Non !

Et maintenant de tous ces claviers lequel est le bon ? Qui a raison ?

C'est là une double question que je ne fais que signaler sans essayer de vouloir la résoudre ni la faire solutionner ici. Comme pour le fameux chronomètre, *Personne ne serait d'accord !*

Personnellement j'estime que 84 caractères sont insuffisants pour notre langue, j'opterais volontiers pour un nombre allant de 90 à 100 si c'était possible, car j'estime préférable d'avoir deux ou trois touches de trop, quitte à n'y toucher que rarement, plutôt que de perdre un temps toujours précieux à rechercher des combinaisons multiples pour écrire, par exemple, les signes : livre sterling, dollar, paragraphe, égale, plus, franc, etc., qui reviennent très souvent dans notre style commercial, surtout de nos jours.

Lorsque vous êtes dans le registre des chiffres, quoi de plus désagréable que d'être obligé de revenir au clavier *lettres* pour faire le chiffre 1 ou le 0 ?

Et les machines dépourvues de touches *mortes* qui nous obligent à actionner la touche de recul pour accentuer une lettre !

Dans les factures, les signes : $\times + =$ reviennent à tout instant ; il faut « triquer » pour les faire nets, d'où perte de temps sensible.

Je n'ai point la prétention de me prononcer sur tel ou tel clavier, pas plus que je ne désire citer une seule machine ; j'entends faire état de ma parfaite indépendance à ce sujet et, si j'avais à vanter une marque de machine pour la bonne et heureuse composition de son clavier tel que je le conçois, je voudrais le faire en toute impartialité et pour cela il me faudrait connaître tous les claviers et surtout l'appréciation, le désir, l'habitude de tous les dactylographes de France afin de me faire une religion par l'opinion de la moyenne, c'est-à-dire en acceptant la décision de la majorité.

Si la chose n'est pas facile, elle n'est peut-être pas impossible, et il ne m'apparaît pas inexcusable de faire un referendum sérieux entre tous les dactylographes de France et les mécaniciens spécialisés dans cette branche. Toutefois, les fabricants de machines à écrire pourraient avoir tendance, je le reconnais, à vanter tel clavier plutôt que tel autre, parce que ce serait précisément celui de leur machine. Il y aurait donc, là aussi, une élimination à faire, une réserve à observer.

En tout cas, je crois que le clavier de la machine à écrire n'est pas au point, il n'a pas été assez étudié et discuté. Je le regrette, car il est inadmissible d'avoir à constater, comme on le voit chaque jour, qu'une dactylographe de première force est souvent handicapée ou mal jugée parce qu'en arrivant dans une nouvelle place elle se trouve en présence d'une machine ayant un clavier différent de la machine sur laquelle elle tapait la veille !

Il n'y a qu'une façon d'écrire en français, il ne doit donc pas y avoir différentes manières de disposer l'alphabet dans les claviers des machines à écrire destinées à servir dans notre pays. Il est évident que le double v (w) et le i grec (y) sont dix fois plus employés en anglais qu'en français, le i est beaucoup plus fréquent en italien qu'en français, etc., etc., il est donc logique que les claviers de nos machines ne soient pas disposés pareillement à ceux des machines anglaises ou italiennes. Je ne veux pas dire machines faites en Angleterre ou en Italie, mais bien machines faites pour écrire l'anglais ou l'italien.

Il y a une douzaine d'années notre éminent collègue M. Navarre avait entrepris une campagne à ce sujet, une Commission étudia un clavier nouveau appelé « Clavier français », mais cette Commission se heurta à la terrible routine, toujours ennemie du progrès et qui fut la plus forte cette fois encore.

On m'objectera qu'il y a des centaines de milliers de machines actuellement en usage sur lesquelles il serait pratiquement impossible d'opérer les changements que je propose. Jusqu'ici c'est en vain qu'on a tenté de persuader les fabricants de l'utilité considérable de cette transformation ; ils n'ont vu là qu'un ennui ou une difficulté, une perte peut-être, sans y trouver un intérêt suffisant pour eux.

Pourtant il n'est jamais trop tard pour bien faire, et si quelques hardis constructeurs adoptaient (après mise au point sérieuse et définitive) un clavier unique et imposé partout, il y a des chances pour que tous les autres suivent irrésistiblement le mouvement tout comme l'ont fait jadis les fabricants de bicyclettes, de pendules, de montres, de machines à coudre, d'appareils photographiques et d'automobiles dont les modèles se perfectionnent ou se transforment même tous les ans.

Ici le changement n'a à s'opérer qu'une seule fois, la disposition d'un clavier véritablement adapté à notre langue, à notre écriture surtout, n'aura pas à subir chaque année des modifications nouvelles, car les modifications ne concernent que le mécanisme, qui est constamment perfectible.

Quant aux machines en usage, il est naturel qu'elles resteront comme elles sont. L'admission du clavier définitif s'effectuerait donc à la longue, automatiquement et serait complète à la disparition de la dernière machine actuelle ; cela peut demander dix ou quinze ans ; mais, si cette évolution paraît lente, elle n'en serait pas moins sûre.

On voit encore de nos jours des bicyclettes à caoutchoucs pleins ; on trouve des montres se remontant à clef sur le cadran même. Il n'en est pas moins vrai que les vélos à pneus gonflés, comme les montres à remontoir, sont admis et utilisés partout et je ne crois pas qu'un fabricant têtue qui aurait persisté à fabriquer ces objets comme il y a 20 ou 30 ans fasse en ce moment des affaires propres à justifier sa ténacité.

Nous devons combattre la routine, car nous voulons être des hommes de progrès et, de même qu'après avoir combattu la visibilité certains constructeurs de machines à écriture n'ont pas hésité — devant le mouvement de progrès, et surtout devant les exigences des clients à transformer complètement leurs machines en leur donnant, avec beaucoup de peine quelquefois, cette visibilité tant réclamée et dont la nécessité est moins apparente que celle du clavier unique, car cette dernière réforme intéresse tous les dactylographes de notre pays, tandis que la plupart d'entre eux — excellents praticiens travaillant en principe — ne regardent presque jamais ce qu'ils écrivent.

J'ai écrit dernièrement à un représentant — en France — d'une grande marque américaine en lui exposant mon idée. Il m'a répondu de vouloir bien lui faire connaître les désirs de nos meilleurs dactylographes et qu'après avoir pris connaissance des desiderata soit seront exprimés ici même dans ce Congrès il soumettra ces impressions aux ingénieurs de l'usine d'Amérique avec prière d'étudier ce projet très sérieusement en vue de faire mieux et de suivre le progrès, dût la modification exiger une grosse transformation dans la fabrication ; lorsque le progrès est en jeu la question dépense doit passer au second plan.

Je crois que toute maison intelligente fera l'effort demandé à la condition de ne s'arrêter que sur un projet raisonnable, simple et rigoureusement définitif.

Messieurs, je m'excuse si j'ai été trop long dans la présentation de mon sujet ; mais j'estime qu'il y a là matière à discuter utilement, et je souhaite très ardemment qu'une Commission nationale soit prochainement constituée à l'effet d'étudier, d'un commun accord, avec les fabricants, si la chose est reconnue nécessaire, la question que je viens de soulever et je propose à l'Assemblée ici présente de vouloir bien voter les conclusions suivantes :

Le Congrès, considérant que le clavier des machines à écrire utilisées en France pour la langue française doit être unique, de façon à faciliter la tâche des dactylographes et leur éviter les apprentissages continuels et inutiles, et se également dans l'intérêt des employeurs.

Emet le vœu qu'une Commission technique composée de personnes qualifiées et choisies par vote à la suite d'une manifestation nationale dont la date sera ultérieurement fixée, d'un commun accord entre les Conseils d'administration des sociétés dactylographiques de France et les représentants — mécaniciens des différentes marques de machines ou de toutes autres personnalités du monde mécanographique qui pourront être désignées arrête la composition défi-

nitive du clavier français qui devra être adopté par tout le monde et qui sera obligatoirement adapté à toute machine vendue en France en vue de l'écriture en langue française. (*Applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Je crois être votre interprète à tous, en remerciant M. le rapporteur de son très intéressant rapport. (*Assentiment.*)

J'an reçu d'autre part cette proposition de M. Molina : « Les sténographes réunis à Strasbourg doivent s'occuper exclusivement de sténographie. »

Si nous adoptons cette proposition, nous n'aurions plus à discuter sur le rapport de M. Duclaux.

M. FLAGEUL. — L'ordre du jour porte : « Sténographie commerciale et dactylographie. »

M. MOLINA. — Dans les autres Congrès, on n'a jamais parlé de dactylographie.

M. LE PRÉSIDENT. — Puisque le mot « dactylographie » figure à l'ordre du jour, je crois que nous devons discuter le rapport de M. Duclaux.

M. MOLINA. — Il ne faudrait pas que, dans des Congrès de sténographie, on discute des questions de dactylographie. Nous sommes, en effet, sténographes, sans même savoir la dactylographie.

M. CHOUVET. — Cependant, même certains sténographes parlementaires utilisent la machine à écrire.

M. LE PRÉSIDENT. — A l'heure actuelle, étant donné que sur le programme figurait le mot « dactylographie », nous devons discuter le rapport de M. Duclaux.

(*A M. Molina.*) Je reprendrai ensuite votre vœu. Je dois ajouter que, dans l'intérêt même d'un congressiste venu de loin, pour présenter un rapport sur la dactylographie, il est de mon devoir de m'opposer à votre vœu.

M. HAVETTE. — Cette communication de M. Duclaux présente un intérêt, même pour les sténographes. Il est certain que nous, sténographes, pouvons avoir à manifester le désir que, passant d'une machine à l'autre, nous trouvions sous les doigts le même clavier. Nous devons pouvoir émettre un vœu tendant à ce que les congressistes s'arangent pour adopter un clavier uniforme. Quant à entrer dans le détail de la façon dont on procédera pour arriver à cette unification, je ne pense pas que nous ayons à y entrer, cette question étant alors uniquement du domaine dactylographique.

M. MOGEON. — M. Molina défend son point de vue qui n'est point le nôtre aujourd'hui. Autrefois, nous n'avions pas de machines à écrire; aujourd'hui, même nous, sténographes parlementaires, nous nous servons de machines. Je ne vois pas pourquoi un Congrès de sténographie ne s'occuperait pas de dactylographie. Notre président Georges-Buisson a eu raison d'inscrire cette question au programme.

M. ROUMÉGOUX. — Pour être rationnelle, la proposition de M. Duclaux devrait être basée sur deux éléments : la fréquence des lettres dans la langue française ; 2° l'agilité des doigts. Dans cet ordre d'idées, il est certain que la lettre *é* et la lettre *a* passeraient au centre; mais alors vous aboutiriez à une

rupture de l'automatisme du dactylographe. Or, il est incontestable que le métier de dactylographe est basé uniquement sur la question de l'automatisme. Si donc, d'emblée, vous procédez à la rupture de cet automatisme, je ne sais pas ce que penseront les nombreux dactylographes qui utilisent la dactylographie en France.

M. PERSIAUX. — C'est pour l'avenir...

M. ROUMÉGOUX. — C'est en somme, comme si vous disiez que, dans le système Duployé, le signe « *p* » se tracera désormais horizontalement.

M. HAVETTE. — Je propose simplement de voter sur la motion suivante : « Les sténographes réunis en Congrès demandent que, passant d'une machine à l'autre, le clavier soit semblable. »

M. DEPOIN. — Je demande dans tous les cas, quelle que soit la décision du Congrès, que, dans le texte du vœu présenté, disparaissent les mots « français » et « France ». Il n'y a qu'à dire « clavier conforme au génie de la langue nationale ».

M. ESTOUP. — Je propose simplement ceci : « Que pour chaque pays et chaque langue les claviers des machines à écrire soient unifiés. »

M. DUCLAUX. — J'accepte très volontiers la proposition de M. Estoup. (Le texte proposé par M. Estoup, mis aux voix, est adopté.)

M. FLAGEUL. — J'ai demandé la parole au sujet du vœu présenté par M. Molina.

M. Molina voudrait exclure des Congrès de sténographie les discussions sur les questions de dactylographie. Mais alors où la majorité des sténographes discutera-t-elle ces intéressantes questions?... Les questions de dactylographie intéressent tous les sténographes. Je ne crois donc pas qu'il soit possible d'exclure ces questions.

M. HAVETTE. — Ce serait une décision grave de dire que désormais les Congrès de sténographie ne pourront plus s'occuper des questions de machines à écrire. Étant donné par conséquent la gravité de la décision que comporterait la prise en considération du vœu de M. Molina, je demande qu'il soit renvoyé simplement au Comité international.

M. MOLINA. — J'accepte la proposition que vient de faire M. Havette.

M. MOGEON. — Je me permettrai de rappeler qu'à l'ouverture du Congrès, M. Marin a traité la question de la sténographie et de la dactylographie.

(Le renvoi au Comité international est ordonné.)

Enquête sur l'enseignement de la sténographie

M. LE PRÉSIDENT. — Je vais vous donner, messieurs, les résultats de la petite enquête de la Commission chargée d'établir le questionnaire relatif à l'enseignement de la sténographie. Cette Commission vous propose tout simplement « de renvoyer » la question aux délégués qui travailleront par correspondance, qui échangeront leurs idées et arriveront ainsi à établir un questionnaire d'ici peu de temps.

M. HAVETTE. — A la condition que M. Morf veuille bien prendre la direction de l'enquête. (*Très bien ! très bien !*)

L'esperanto

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Flageul.

M. FLAGEUL. — Estimataj Gekolegoj.

Al nia kara prezidanto. Sro Buisson, kiu organizis tiun esperantistan kunvenon, mi proponis ke ni interparolu pri la utileco por la Stenografaj Societoj instigi siajn membrojn al la lernado de Esperanto.

Laŭ propono de Sro Buisson, mi verkis mallongan raporton pri tiu demando, esperante inciti niajn fremdajn kolegojn interparoladi kun ni pri tiu temo. Sed, bedaŭrinde, la 12a kongreso de Esperanto, okazante en Hago, samtempe kiam la nia okazas en Strasburgo, kelkaj fremdaj stenografistoj iris al Nederlando por helpi la sukceson de l'internacia lingvo, kiu bezonas, multe pli da helpo ol la stenografarto.

Pro tio ni ne povos interparoli kun diverslandaj esperantistoj, kaj konsekvence, vi ne povos konstati, kiagrade Esperanto ebligas facilan interkomprenadon kun personoj, kiuj parolas tute malsamajn naciajn lingvojn. Nur permesu ke mi diru al vi, ke nun, por la 12a fojo, multnombraj personoj de la tuta mondo, priparolas pri tute malsimilaj aferoj nur en Esperanto, kaj certe, kiel la 11 aliaj fojoj, ili sin reciproke facile interkomprenas.

Kvankam en nia kongreso estas nur francaj esperantistoj, permesu ke, por soni al niaj estontaj kolegoj pli grandan spertecon pri ilia gepatra lingvo kaj ankaŭ pli grandan facilecon por utile helpi ilian labordonanton, mi proponu al vi la jenan deziresprimon :

Deziresprimo

La 12a Internacia Kongreso pri Stenografo konsilas ke :

Por pligrandigi la profesian valoron de la komercaj stenografistoj, la stenografaj Organizoj instigu siajn membrojn al la lernado de Esperanto; helpu tiun lernadon kaj interkonsente kun la esperantistaj societoj, organizu la dungadon de l'esperantistaj gestenografistoj.

CHERS COLLÈGUES,

J'ai proposé à notre cher président, M. Buisson, qui organisa cette réunion espérantiste, que nous parlions ensemble de l'utilité qu'il y aurait pour les sociétés sténographiques à pousser leurs membres vers l'étude de l'espéranto.

A la demande de M. Buisson, j'ai rédigé un court rapport sur cette question, espérant ainsi engager nos collègues étrangers à discuter avec nous sur ce sujet. Mais, malheureusement le XII^e Congrès d'espéranto ayant lieu à La Haye, en même temps que le nôtre se tient à Strasbourg, plusieurs sténographes étrangers sont allés en Hollande pour aider au succès de la langue internationale qui, bien plus que la sténographie, a besoin d'assistance.

Pour cette raison nous ne pourrions discuter avec des espérantistes de divers pays, et, conséquemment, vous ne pourrez constater à quel point l'espéranto rend l'intercompréhension facile entre personnes parlant des langues nationales absolument différentes. Permettez-moi seulement de vous dire qu'en ce moment, pour la douzième fois, de nombreuses personnes, venues de tous les points du globe, discutent de choses absolument différentes en se servant uniquement de l'espéranto, et certainement, comme les onze autres fois, elles se comprennent aisément les unes les autres.

Bien qu'il n'y ait à notre Congrès que des espérantistes français, permettez que, pour donner à nos futurs collègues une plus grande habileté dans l'emploi de leur langue maternelle et aussi une plus grande facilité de se rendre utiles à leurs employeurs, je vous propose le vœu suivant :

Vœu

Le XII^e Congrès international de Sténographie conseille que :

Pour augmenter la valeur professionnelle des sténographes commerciaux, les organisations sténographiques poussent leurs membres à l'étude de l'espéranto; aident cette étude et, d'accord avec les sociétés espérantistes, organisent le placement des sténographes espérantistes.

M. DEPOIN. — J'approuve complètement le vœu qui nous est présenté.

M. BOELL. — Une chose curieuse c'est que dans ce Congrès nous nous trouvions ne pas pouvoir faire une démonstration.

Je me permettrai toutefois de faire l'historique de cette manifestation d'aujourd'hui.

Cette manifestation est née au cours du Congrès de Budapest où nous étions MM. Georges-Buisson, Estoup, Navarre et moi, réunis avec de nombreux collègues étrangers dont quelques-uns ne connaissent pas un mot de français.

Nous avons eu ici un Congrès admirable au point de vue « compréhension ». Là-bas, au contraire, nous avons eu les plus grandes difficultés à cet égard, car il y avait des sténographes de langues très diverses.

Nous nous regardions en silence; beaucoup mangeaient à notre table; nous n'avions pu que nous sourire. Le hasard fit que quelqu'un prononça le mot d'esperanto. Il se trouva que huit collègues connaissaient l'esperanto. Parmi eux, les congressistes avec lesquels nous nous regardions précédemment en silence depuis quatre jours; nous pûmes, à partir de ce moment, nous entendre et nous parler.

Cette démonstration était, dès lors, suffisante pour que nous puissions encourager l'étude de l'esperanto, et M. Georges-Buisson, le nouveau président du Comité international qui, il y a vingt ans, avec plusieurs membres de l'Institut, savants ou écrivains, fit partie du premier Comité d'une société espérantiste fondée à Paris, n'hésita pas à inscrire cette question à l'ordre du jour du Congrès actuel.

M. EBER père. — N'y aurait-il pas avantage à engager les jeunes gens à apprendre une langue vivante ?

M. FEIERABEND (Berne). — La langue internationale ido est également très répandue.

M. BOELL. — Je tiens à indiquer qu'à Budapest personne ne connaissait l'ido, alors qu'il se trouvait huit personnes connaissant bien l'esperanto.

M. HAVETTE. — Pour un sténographe commercial, quel intérêt cela peut-il présenter ?

M. BOELL. — Un sténographe commercial ne passe pas tout son temps à sténographier. Comme les autres gens, il voyage, il lit, il écrit pour demander des renseignements et, dans ces trois manifestations de la vie courante, l'esperanto est de la plus réelle utilité.

En ce qui concerne l'esperanto, nous demandons un encouragement.

M. LE PRÉSIDENT. — Il faudrait déposer un vœu pour une langue internationale « quelle qu'elle soit ».

M. FLAGEUL. — Il y a eu bien d'autres projets de langue internationale ; mais une langue qui est vraiment passée de l'état de projet à l'état de langue parlée, et cela dans tous les pays du monde, c'est l'esperanto. L'esperanto est aujourd'hui parlé partout, et si je suis venu à Strasbourg, c'est après m'être mis en rapport avec les espérantistes de la localité qui m'ont trouvé un hôtel : je savais où j'allais descendre, où j'allais manger : le Comité d'organisation n'a pas eu à s'occuper de moi. Nous voulons que l'esperanto vive et s'améliore ; nous voulons que les améliorations soient amenées par la pratique, par la nécessité, tandis que les idistes — et c'est là une constatation regrettable à faire — n'ont rien fait pour le progrès de leur langue.

M. GRIFFON. — Messieurs, nous sommes dans un Congrès de Sténographie et je ne voudrais causer le moindre déplaisir à un de nos collègues. Mais je me demande si nous devons accorder plus d'importance à l'esperanto qu'à l'ido. Je ne connais ni l'un ni l'autre.

M. BOELL. — Au nom de mes collègues espérantistes, je dois indiquer que nous n'avons nullement l'intention d'ouvrir ici une discussion sur notre vœu.

Nous avons voulu faire une manifestation. Nous n'insistons pas davantage. (*Très bien ! très bien !*)

La sténographie anglaise durant la guerre

(Extraits du rapport présenté par M. Walpole.)

Pendant de nombreuses années, précédant la terrible éruption de 1914 (dont les grondements, hélas ! ont maintenant troublé tant de parties du monde), l'emploi de la sténographie pour les buts militaires avait retenu l'attention de toutes les nations d'Europe et d'Amérique. En Italie, la sténographie fut introduite dès 1819 à l'Ecole militaire de Turin. Je crois qu'au cours du siège de Paris, en 1870-71, des messages écrits en sténographie furent expédiés de la cité assiégée par ballons et pigeons voyageurs. Pendant cette guerre, un certain nombre de combattants connaissaient la sténographie et l'utilisaient beaucoup dans leur correspondance personnelle. En 1873, il y eut à Cologne une exposition des arts de guerre, laquelle comprenait une collection de lettres et cartes postales émanant des soldats des armées de mouvement à leur famille : sans aucun doute une correspondance similaire était échangée du côté français. On a également rapporté que, pendant l'expédition britannique à Ashanti en 1895, des machines à écrire furent expédiées, et très probablement les opérateurs utilisèrent la sténographie.

Pendant la guerre, il est peu probable que la sténographie ait été employée pour les opérations sur le front pour des messages par pigeons, mais elle fut beaucoup employée dans les écoles d'officiers pour prendre des notes en cours d'instructions.

Il est impossible de préciser le nombre de nos soldats qui connaissaient la sténographie et l'utilisaient. Dans notre pays et dans les diverses parties du monde où les forces britanniques opéraient, des milliers d'hommes ont dû être distraits de leur rôle de soldat pour un travail de bureau plus monotone, mais cependant indispensable. Quoique entraînés pour combattre, beaucoup d'entre

eux (à contre-cœur, je dois le dire) travaillèrent plus avec la plume qu'avec le fusil, plus avec la machine à écrire qu'avec la mitrailleuse. Une armée doit être ravitaillée ; ses officiers doivent faire des rapports, correspondre, des employés sont nécessaires : cuisiniers et employés doivent également être où les troupes combattantes se trouvent. En Angleterre même, plusieurs dizaines de milliers d'hommes et de femmes sténographes étaient employés par le Gouvernement. Tout d'abord on manquait de candidats et les écoles étaient remplies d'élèves travaillant avec ardeur pour acquérir juste les connaissances pour remplir les emplois qui les attendaient. D'autre part, on ne pouvait satisfaire les demandes de machines à écrire, le Gouvernement accaparant tous nouveaux stocks, et les vieilles machines de toutes marques furent vendues plus cher que leur prix d'achat original.

Je vais maintenant vous parler du travail de guerre des sténographes professionnels : au début des hostilités les affaires des tribunaux civils tombèrent à une proportion insignifiante ; les cours criminelles également trouvèrent leur travail considérablement réduit, car, l'oisiveté, source de la moitié des crimes de toutes communautés civilisées, avait pour ainsi dire disparu. Pour notre profession, ce fut un moment d'anxiété, mais quelques mois plus tard, la crise cessa et les sténographes londoniens eurent au contraire un surcroît de travail qui se maintint pendant toute la période de guerre.

En dehors des Conseils de guerre (dont nous parlerons plus tard) il y avait des Comités nombreux, Commissions, conférences et enquêtes, surtout pour les nouveaux départements créés par la guerre, et naturellement on dut faire face à cette augmentation de travail avec un personnel incomplet. La situation était telle que quelques sténographes, même en âge de porter les armes, furent retenus expressément pour les prises sténographiques d'un caractère urgent.

J'ai parlé des Conseils de guerre. Dans ces Conseils, avant la guerre, on appelait rarement des sténographes civils. Dans l'année finissant le 30 septembre 1913, et pour toute l'armée anglaise opérant en Grande-Bretagne et aux colonies (excepté les Indes), le nombre de procès dans les Conseils de guerre était de 3.690 dont 99 o/o concernant des cas qui auraient été considérés comme bénins en matière civile. La guerre, avec son armée passant de quelques milliers à quelques millions d'hommes, a entraîné évidemment un accroissement considérable de délits. Pendant l'année finissant le 30 novembre 1918, le total des procès en Conseil de guerre a été de 75.300. Notre système de Conseil prévoit que les conclusions du Tribunal doivent être revues par différentes autorités, et, dans ces conditions, un compte rendu du procès est essentiel. D'autre part, dans les cas importants et difficiles, les éléments fournis aux autorités qui revisent comprennent des notes sténographiques. En raison des nombreux sténographes parmi les combattants, il fut impossible, dans beaucoup de procès qui eurent lieu en France, Flandre, Egypte, Afrique, et ailleurs, de faire prendre des notes sténographiques. Dans les procès en Angleterre, un gros pourcentage était sténographié, et dans beaucoup d'entre eux on avait recours à des sténographes professionnels. Ma maison entreprit les prises sténographiques de plusieurs centaines de procès à Londres et en province, et nous avions, de temps en temps, des procès très importants, des cas d'espionnage, dont beaucoup à huis clos. Naturellement le plus grand secret devait être observé, et je dois dire que malgré l'emploi d'un certain nombre de femmes et d'hommes dans la transcription, aucune indiscretion ne fut commise. J'ajouterai que lors d'un bombardement de jour par avions, le Conseil de guerre, siégeait, et dans beaucoup de cas de bombardements de nuit, le travail de transcription dut être interrompu.

En raison de la pénurie des sténographes, ceux qui n'étaient pas mobilisés étaient naturellement surchargés de besogne, et j'ai dû moi-même, en janvier

1918, prendre toute une journée les débats du Conseil de guerre, dont la transcription a donné 737 pages, soit 53.000 mots.

A l'approche de la fin de la guerre, un Comité fut nommé sous la présidence d'un juge de la Haute-Cour pour enquêter sur toutes les procédures des Conseils de guerre. Ce Comité après avoir reçu beaucoup de témoignages et assisté à un Conseil de guerre, a émis l'avis que tous les témoignages devaient, autant que possible, être sténographiés, et dans le rapport de ce Comité, il y a un passage qui peut être communiqué sans indiscretion à une nation alliée. Il y est dit, que durant la récente guerre, pas un officier ou soldat ne fut exécuté sur sentence des Conseils de guerre d'Angleterre. Considérant les millions d'hommes de tous rangs qui ont été mobilisés, il me semble qu'on peut considérer ces faits comme un record. Je ne peux vous donner de détails sur les Conseils de guerre maritimes. Beaucoup ont siégé, et dans de nombreux cas les débats ont été sténographiés. Dans la marine comme dans l'armée, il y eut une augmentation considérable de travail de bureau; le personnel des navires et des ports dut être très renforcé et de nombreux sténo-dactylographes furent employés. Le travail des hommes aux différents quartiers généraux consistait surtout en prises d'instruction, rapports, correspondance. Pour illustrer ce qui précède, j'ai la permission de vous communiquer l'extrait d'une lettre reçue en réponse à une demande :

« Dans certaines circonstances, écrit cette personne, j'ai trouvé la sténographie d'une grande utilité. Lorsque j'étais attaché au directeur des réquisitions au Quartier général, j'ai dû dresser continuellement des inventaires et des états de lieux des locaux loués ou réquisitionnés par les autorités militaires britanniques, depuis des greniers écroulés jusqu'à des châteaux magnifiques occupés par des officiers généraux. Dans ces circonstances, j'étais généralement accompagné par un notaire français représentant le propriétaire, les documents étant établis contradictoirement. Je prenais en sténographie la description des articles énoncés, adaptant le tracé du système Pitman à la prononciation des mots français, car tous les documents étaient en français. Lorsque le roi George et le Président Poincaré allèrent dans la Somme dans l'été 1916, j'ai été envoyé à Bryas pour faire un inventaire complet du château de Bryas. Il en fut de même lorsque le Quartier général quitta Saint-Omer pour Montreuil-sur-Mer, en mars 1916. Tous ces états devant être établis très rapidement, la chose eût été impossible sans le secours de la sténographie. Outre ces travaux, on me confiait beaucoup de correspondances confidentielles, dont partie en français, et j'avais également à sténographier des conférences entre les directeurs des divers services administratifs. »

Dans beaucoup de villes en France et en Flandre où nos troupes étaient cantonnées pour terminer leur entraînement, des classes furent formées pour enseigner la sténographie anglaise, et avec le consentement de l'ennemi des classes similaires servaient à alléger la captivité des soldats anglais dans les camps allemands. Les correspondances personnelles écrites en sténographie, et utilisées en temps normaux, durent être abandonnées pendant la guerre, car les censeurs n'auraient pu remplir leurs fonctions. La sténographie privée pendant la guerre, était seulement utilisée pour des notes personnelles sur des carnets de route.

Pour conclure agréablement cet exposé, j'ajouterai que trois sténographes londoniens furent décorés de l'Ordre de l'empire britannique. L'un d'eux, a qui on avait confié des travaux très secrets pour le président et les membres du Cabinet, ainsi que les plus grandes autorités militaires et navales, et qui a accompagné M. Lloyd George dans ses nombreux voyages en France, en Belgique et en Italie, pendant la guerre, et plus tard à la Conférence de Spa,

a été promu commandeur de l'Ordre britannique. D'autres honneurs ont été également décernés à des secrétaires sténographes employés dans les divers ministères, y compris un certain nombre de femmes.

Je ne vois pas qu'il y ait autre chose à dire sur l'activité sténographique pendant la guerre. Je serai, toutefois, très heureux de répondre, dans la mesure du possible, à toutes questions ou omissions qui pourraient être soulevées dans la discussion. (*Applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Je remercie M. Walpole de sa communication et M. Thiébault qui a bien voulu en traduire les principaux passages. (*Très bien ! très bien !*)

Proposition pour l'adoption d'un système Interméthodique et International de numérotation sténographique, faite au XII^e Congrès International de Sténographie

par Henri STAHL

Chef adjoint du service sténographique de la Chambre des députés de Roumanie

En parcourant la presse sténographique on est souvent profondément déprimé en voyant la véhémence des querelles de méthode et le fanatisme avec lequel on cherche à propager son propre système sténographique en dénigrant celui des écoles adverses. Aussi un Congrès international de sténographie est-il un réconfortant pour les vrais professionnels, car il prouve la possibilité d'union de la famille sténographique, de collaboration effective au progrès de notre art et à la dignité de ses représentants.

A mon avis la qualité du praticien n'a rien à voir avec le système pratiqué ; je vais même plus loin et dis : une méthode dont l'assimilation est plus épineuse donnera un nombre supérieur de bons praticiens vu que les difficultés mêmes du système rebuteront les médiocrités qui aujourd'hui compromettent trop souvent notre profession et seule une élite intellectuelle arrivera à s'assimiler parfaitement une méthode plus difficile.

Préconiser l'unification des systèmes serait entraver le progrès ; néanmoins, je pense qu'il y a une série d'abréviations et de trucs professionnels que les adeptes de tous les systèmes pourraient adopter à l'unanimité et ce serait un grand pas de fait sinon vers l'unité, du moins vers un rapprochement sympathique des professionnels et vers une collaboration pour la simplification de la sténographie.

Là où l'accord pourrait être complet entre praticiens de tous pays et de tous systèmes ce serait, je pense, sur la manière la plus simple, la plus rapide et la plus lisible d'indiquer la notation des chiffres.

Je me permets donc d'indiquer ci-dessous le système de numérotation sténographique que je préconise dans mon « Cours de sténographie parlementaire », ouvrage couronné par l'Académie Roumaine. Je le soumets à la critique du Congrès et propose : qu'il soit essayé professionnellement par le plus grand nombre possible de praticiens, puis, qu'au prochain Congrès international, sur la base des critiques faites, des amendements proposés, le système de numérotation sténographique reconnu le meilleur soit unanimement adopté par les praticiens de tous les pays.

Je propose enfin, en second lieu, la création d'un organe sténographique, rédigé en français, interméthodique, dont la rédaction serait confiée au Comité international et dont la diffusion soit assurée par la collaboration et la propa-

gande des professionnels de tous pays, qui, j'ose l'espérer, pourraient assurer une subvention des divers parlements et gouvernements députés, sénateurs, écoles, etc., et nous aurions ainsi une publication sténographique qui soit une merveille.

Voici maintenant le système de numérotation sténographique que je sou mets à la critique du Congrès de Strasbourg et à l'examen pratique des professionnels de notre art :

1) Emploi des *chiffres arabes* parce qu'ils sont rapides, indéformables, d'un emploi universel.

2) Lorsqu'un chiffre sera suivi de plusieurs zéros, remplacer les zéros par un point placé comme suit :

Au-dessus du chiffre pour cent ;

A droite du chiffre pour mille ;

Au-dessous du chiffre pour million ;

A gauche du chiffre pour milliard.

3) Fractions :

Suppression de la ligne horizontale entre numérateur et dénominateur. (Vu qu'en Roumanie nous avons constaté qu'il n'y a nul danger à ce que le numérateur écrase le dénominateur si l'on supprime la barre séparatrice.)

4) *Numéros ordinaux* : faire suivre le chiffre d'une toute petite horizontale. (Les chiffres romains sont évidemment remplacés par les chiffres arabes.)

5) Les expressions « pour cent, pour mille » o/o, o/oo seront remplacées par un petit zéro placé au-dessus du chiffre marquant pour cent o/o ou bien par un petit zéro à droite du chiffre marquant « pour mille ».

6) Enfin dans des expressions comme : « des centaines et des centaines », « des mille et des mille », etc., on mettra deux points au lieu d'un seul.

La sténographie à la Conférence de la Paix

Dans son rapport annuel, présenté au cours d'une assemblée générale tenue par l'Association professionnelle des Sténographes français pendant la guerre, le signataire de ce mémoire avait exprimé le vœu « qu'un des nôtres fût bientôt appelé à prendre place à la petite table qui lui serait réservée dans la salle où se discuteraient les conditions de la paix » ; il ajoutait : « ce jour tant désiré est venu, non pas pour un des nôtres, mais pour un grand nombre d'entre nous... »

Le 23 janvier 1919, en effet, le secrétariat général de la Conférence de la Paix se mettait d'accord avec les secrétaires généraux et les chefs des deux services du Sénat et de la Chambre des députés : l'une et l'autre assemblée mettaient à sa disposition trois sténographes pour la première séance plénière de la Conférence qui devait avoir lieu le surlendemain. Ces six collègues firent un compte rendu qui parut *in extenso* dans toute la presse du monde le lendemain.

Tout de suite, les plénipotentiaires et les délégués des Puissances se mirent au travail.

La première émanation de la Conférence fut le Conseil suprême des Alliés, composé des représentants des cinq grandes Puissances alliées et associées, autrement dit le Conseil des Dix, comme l'appelèrent les journaux.

Dès le premier jour, des sténographes furent adjoints au secrétaire du Conseil, un diplomate qui est des nôtres pourtant, car il sténographiait parfaitement l'anglais, ce qui permettait de faire un procès-verbal très complet, même lorsqu'on ne laissait pas à l'interprète le temps de traduire les arguments exposés par tel chef de gouvernement ou tel premier ministre en langue anglaise.

En principe, deux sténographes opéraient au Conseil des Dix ; les séances qui commençaient à seize heures duraient environ trois heures ; chacun d'eux prenait une heure et demie ; à minuit, après révision par le secrétaire diplomatique, la copie était portée à l'Imprimerie nationale qui tirait dans la nuit le procès-verbal *in extenso*.

Mais le Conseil suprême, incapable à lui seul s'étudier dans le détail une foule de questions dont la solution réclamait des études parfois fort longues et particulièrement techniques, constituait bientôt une série de commissions, lesquelles, à leur tour, se divisèrent en sous-commissions. Tous les débats, toutes les discussions qui ont eu lieu dans ces commissions, sous-commissions, comités technique furent sténographiés et ils portèrent, on peut le dire, sur presque tout l'ensemble des connaissances humaines ; les dix catégories du classement du général Sebert y passèrent : questions générales, questions sociales, géographie, histoire, législation, ... tous les sujets furent abordés successivement.

Dans ces conditions, les six sténographes du début firent rapidement la boule de neige et la liste s'allongeant tous les jours, on arriva à compter plus de trente noms de nos confrères appartenant en très grande majorité aux services officiels de France et d'Algérie.

Un moment vint enfin où le traité avec l'Allemagne était prêt. Le 28 juin 1919, les plénipotentiaires des Puissances alliées et associées appelaient devant eux à Versailles les représentants du Reich. Le premier traité allait être signé.

Mais la tâche n'était pas terminée. Ce fut ensuite le tour de l'Autriche, de la Hongrie, de la Bulgarie, et bientôt de la Turquie. Le travail continuait dans les commissions et, en fait, jusqu'à la fin de l'année 1919, c'est à peine si l'on constata quelque ralentissement du travail des sténographes.

A Versailles, à Saint-Germain, à Neuilly, au Trianon où sont signés les différents traités, deux sténographes assistent à la séance, pour la forme, peut-on dire, car la cérémonie se réduit à une brève allocution du président invitant les représentants de la puissance ex-ennemie à signer le traité déposé sur la table devant les plénipotentiaires, prêts cependant à noter d'une main agile les incidents qui auraient pu survenir.

Le traité de Versailles ayant été ratifié, un ralentissement réel se manifesta. Bientôt, il ne resta plus en fonctions que quelques commissions spéciales, avec, au-dessus d'elles, le Conseil des Ministres des affaires étrangères ; enfin, après la démission de M. Clemenceau, président du Conseil français, et l'arrivée de M. Millerand au quai d'Orsay, ce Conseil cédait la place à la Conférence des Ambassadeurs, chargée de l'application des traités, et qui se réunit une fois ou deux par semaine.

Les réunions de la Conférence sont sténographiées par deux ou trois collègues, presque toujours les mêmes, qui remettent leur compte rendu le jour même, de manière à permettre aux secrétaires de faire d'accord leur procès-verbal pour ainsi dire à l'issue de la séance.

De temps en temps encore une commission chargée d'une étude spéciale se réunit et fait appeler un sténographe, mais on peut dire que le gros coup de feu est passé.

De la Conférence de la Paix sont nés divers organismes. Lorsque la Commission des réparations s'est constituée, des sténographes français y furent également employés.

La Société des Nations, d'autre part, est venue à la vie en exécution du Pacte inscrit en tête du traité de Versailles et des autres qui l'ont suivi. Après

une première réunion à Paris, le Conseil se réunit à Londres, ce qui valut à trois de nos collègues de traverser la Manche ; l'un d'entre eux dut, un mois plus tard, faire à nouveau la traversée pour assister à une importante conférence d'hygiène réunie à Londres également sous le patronage de la Société ; puis ce furent de nouvelles réunions à Paris, à Rome, à Gènes, pour la section internationale du travail, à Londres encore. Demain, ce sera la Conférence de Saint-Sébastien, et enfin la Conférence financière qui siégera à Bruxelles. Par-tout, nos collègues prêtent leur aide au secrétariat pour la rédaction des procès-verbaux.

Dès le début des travaux de la paix, le service avait été placé sous la direction de M. Arsandaux, aujourd'hui chef-adjoint du service de la sténographie du Sénat ; mais on ne saurait parler de chef en l'occurrence ; ce fut, en réalité, une coopérative de travail au succès de laquelle tous s'efforcèrent de concourir ; la machine était bien remontée, nous pouvons dire qu'elle a bien fonctionné tout en conciliant les besoins ou les désirs de chacun.

(Communication de M. Georges GUÉRIN, *sténographe-reviseur du Sénat*.)

L'effort dans la lecture sténographique

(Communication de M. Burrows)

Quelle que soit la base sur laquelle un système de sténographie est construit, il y a un élément qui est d'importance primordiale, savoir : l'effort nécessairement déployé dans les tracés, qui se présente sous deux formes.

- 1° La forme manuelle ;
- 2° La forme mentale.

L'auteur qui réussira à réduire ces deux efforts différents aura fait un grand pas sur la route du progrès.

La simple réduction d'une seule forme d'effort en augmentant l'autre n'est pas un progrès, c'est un arrêt, une rétrogression.

L'effort manuel est toujours apparent ; aussi lorsque nous voyons deux signes, nous pouvons dire que l'un est meilleur que l'autre, c'est-à-dire plus bref, plus facile ou plus rapide ; mais la simple vue des 2 signes ne donne aucune indication sur la somme d'efforts mentalement déployée.

Regardons un simple tracé dans la direction considérée la plus favorable pour une exécution rapide soit « / ». Donnons lui une valeur type de vitesse de 100 o/o ; en utilisant ce type, nous revenons finalement à une approximation de valeur de vitesse des différentes formes de sténographie, car nous ne pouvons prendre la facilité moyenne des tracés et juger en conséquence un système, parce que la vitesse ne dépend pas tant de l'écriture des signes à leur plus haute vitesse que de l'écriture de tous les signes, qu'ils soient faciles ou non, à une vitesse uniforme. L'égalité dans le mouvement a la plus grande importance.

De ce qui précède, si ma conclusion est correcte, il s'ensuit que les signes lents, quoiqu'ils peuvent aller pour la brièveté, doivent être éliminés de tous les systèmes de sténographie parce qu'ils tendent à réduire la vitesse de l'écriture.

L'effort manuel est déployé dans :

- 1° Le départ et l'arrêt du mouvement ;
- 2° Les angles et les formes difficiles ;

3° Les tracés lents ;

4° Les mouvements répétés ;

5° La résistance des courbes et la distorsion.

Bref, l'effort manuel est surtout accentué en évitant la déformation pour ménager la lecture. C'est précisément parce que l'effort manuel est si évident que la plupart des auteurs de sténographies ont donné beaucoup d'attention à la diminution de cette forme d'effort, à tel point que la forme du système américain de Pitman atteint quelquefois une moyenne d'un mouvement par mot. Malheureusement, cette réduction de l'effort manuel a été accomplie en transférant l'effort de la main au cerveau, et le résultat est très bien exposé par M. Clyde H. Marshall.

L'hésitation mentale est le principal obstacle à la vitesse de toutes les sténographies, ainsi qu'à l'écriture sténographique en général ; pour réduire au « minimum l'effort mental de l'écriture sténographique, et pour obtenir au « maximum le procédé mental par lequel les tracés corrects sont transmis à la « main par le cerveau, il est nécessaire de rendre ce procédé mental pour ainsi « dire automatique, c'est-à-dire rendre l'application des principes de sténographie presque une question de seconde nature. »

L'effort mental diffère de l'effort manuel, en ce sens qu'il est impossible de fixer une base de mesure, et comparer les formes, ainsi qu'il est possible de le faire dans les cas de l'effort manuel. Tout doit être une question de jugement personnel, et tout le monde sait qu'un effort mental considérable pour un individu correspond à peu de chose pour un autre. Tout ce que nous savons, c'est que, des deux, l'hésitation mentale est plus grande que celle de l'exécution manuelle ; et on a trouvé, par des expériences chronographiques, qu'il est perdu autant de temps dans les mouvements non tracés que dans ceux tracés ; et il en est ainsi quelle que soit la vitesse de la prise.

Le gros problème de l'auteur sténographique est de réduire à un minimum ou d'éliminer l'hésitation mentale, qui affecte si malheureusement la vitesse de prise et la qualité du travail. Je crois que nous avons suffisamment maîtrisé le problème de l'hésitation manuelle, de sorte que notre voie est déblayée de ce côté, et il s'agit maintenant d'attaquer le côté mental de l'écriture sténographique.

Un bon alphabet sténographique doit être composé des tracés les plus faciles et les plus simples, et ne doit pas comporter de signes alternatifs. (L'auteur sous-entend un ou plusieurs tracés différents employés alternativement, suivant les cas, pour représenter le même son ou la même consonne.)

Les formes doivent être choisies pour conserver la lisibilité ; les sons d'un même éclat doivent avoir le même tracé ; les signes de voyelles doivent être choisis en vue de surmonter les difficultés de lecture des mots qui ne sont pas familiers, ainsi que de ceux peu fréquents. Du traitement correct du problème des voyelles dépendra le succès ou l'insuccès d'un système de sténographie. Si on élimine le tracé des voyelles, il s'ensuivra que la voyelle doit être ignorée et que la mémoire devra se souvenir du mot correct ; si les voyelles sont représentées, il est alors nécessaire de les grouper de telle sorte que les légères variations pourront être ignorées à volonté.

La fixité du tracé est extrêmement importante, et de ceci il doit s'ensuivre que les formes abrégées doivent être évitées, elles peuvent susciter la brièveté, mais elles augmentent considérablement l'hésitation mentale. La fixité du tracé correspond, ou doit correspondre, à une absence de formes alternatives, qu'il s'agisse de tracés de mots ou de phrases.

Tous les incompatibilités (abréviations) doivent être systématiques, et établies avec analogie, et les principes d'abréviation doivent être appliqués de telle sorte que les tracés longs n'existent pas.

Les abrégés doivent être peu nombreux et, s'ils sont arbitraires, ils doivent être aux mots les plus fréquents. L'emploi des positions de la ligne d'écriture doit être restreint.

Bref, le progrès futur en sténographie doit être dans la direction d'une *simplification*, pour le praticien comme pour l'élève.

Sténographie portugaise

(Communication de M. Carlos R. Coimbra, de Lisbonne.)

Il est évident que rien n'est parfait dans ses origines et que les grandes créations elles-mêmes sont bien susceptibles de perfectionnement.

Le système sténographique composé pour la langue espagnole, en 1803, par Francisco de Paula Marti, a été adapté, en 1822, à la langue portugaise par son fils Angelo Ramon Marti. Depuis près de cent ans, ce système a été perfectionné par beaucoup de sténographes. Les adaptations du système Stolze, en 1884, par Gustave Michaelis, et du système Pitman, en 1916, par Teague, nous montrent qu'aucun de ces systèmes n'est préférable à celui de Marti fils. Cependant le dernier travail de M. Manoel Reis de Sanches Ferreira, publié en 1918, « *Tableaux Phonétiques* », démontre que, contrairement aux principes fondamentaux de tous les systèmes sténographiques, dans le travail de Marti les signes de plus facile exécution ne correspondent pas aux groupements syllabiques les plus fréquents de la langue portugaise et sont en désaccord avec la phonétique de cette langue.

Cette conclusion du plus élémentaire bon sens m'a poussé à composer un nouveau système qui, basé sur les enseignements apportés par M. Sanches Ferreira, soit plus en harmonie avec la langue portugaise et donne ainsi des résultats plus pratiques.

J'ai donc l'honneur de dédier ce travail au XII^e Congrès international de sténographie.

Je n'ai pas la prétention d'avoir exécuté un chef-d'œuvre, mais je suis heureux de présenter un système que je crois intéressant à tous les points de vue, en espérant que les véritables maîtres l'adopteront et le perfectionneront encore.

Le système que j'ai l'honneur de présenter, exposé en deux tableaux annexés à ce modeste mémoire, n'a pas dans ses signes la connexion rigoureusement géométrique, mais à la rigueur de la théorie j'ai préféré toujours la facilité de la pratique, en différant seulement de celle de Marti dans la signalisation.

Fixation du prochain Congrès à Lausanne

(Le Congrès approuve, à l'unanimité, la décision du Comité international fixant le prochain Congrès international à Lausanne, en 1923.)

M. LE PRÉSIDENT. — Rien n'étant plus à l'ordre du jour, je déclare clos le XII^e Congrès international.

La séance est levée à 19 heures.

Le sténographe :

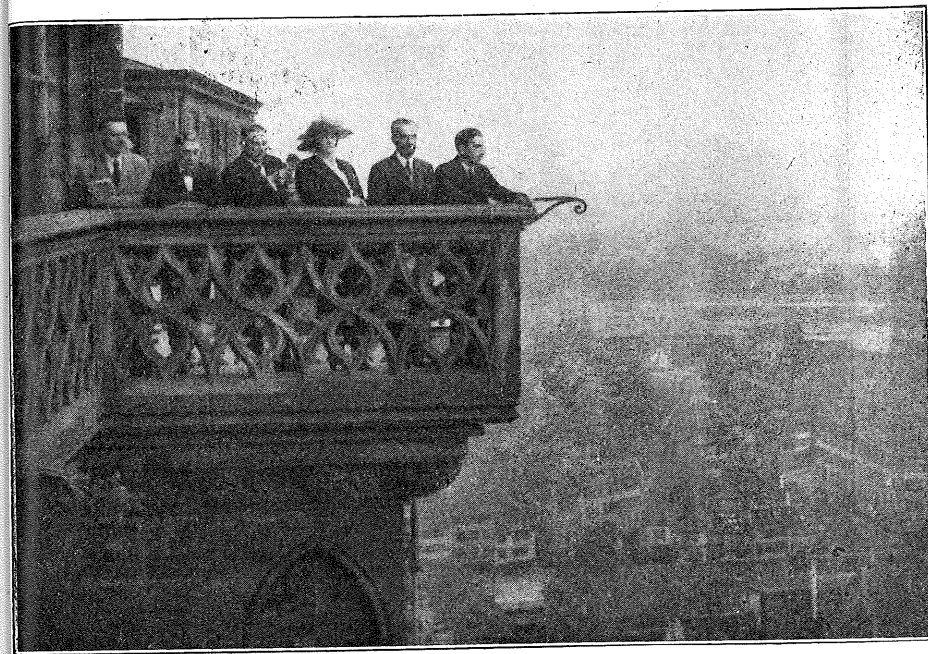
CHOUVET,

Sténographe du Conseil Général
des Bouches-du-Rhône.

PROMENADE SUR LES CANAUX DE STRASBOURG

Le Congrès clos, chacun était prêt à rentrer chez lui, mais notre aimable Président avait eu la délicate pensée d'ajouter encore un plaisir à tous ceux dont nous avions déjà joui, et certainement le plus délicieux qu'on pût rêver : une promenade sur les divers canaux de Strasbourg.

Dès huit heures, réunis au Pont Kuhn, nous prenons place sur un petit bateau *Reims* qui nous fait songer au « vaporetto » du grand canal de Venise et nous voici en route.



SUR L'UN DES BALCONS DE LA CATHÉDRALE

De gauche à droite : MM. Linaer (Belgique), Godet (Belgique), Vuylsteke (Belgique), M^{me} Thiébault (Angleterre), Lenglet et Thiébault (France).

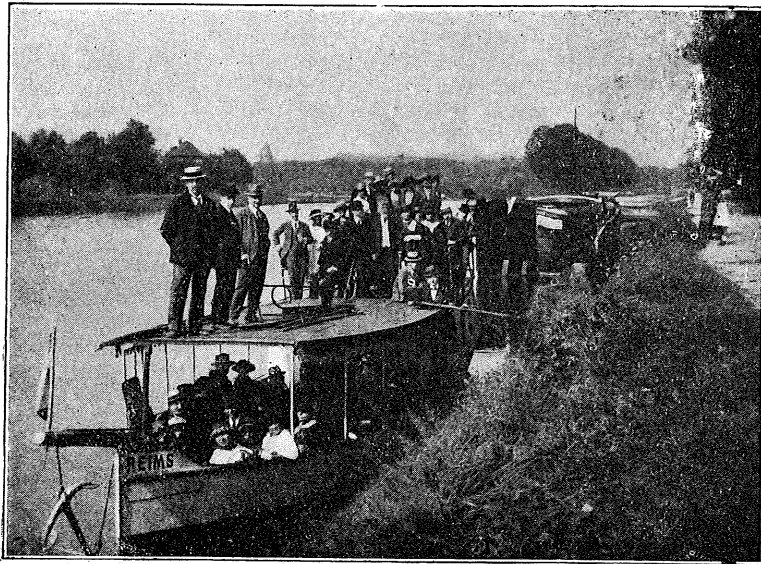
Le temps est superbe, le soleil radieux. C'est heureux, car, sans cela, bien que nous soyons au 15 août, il ne ferait pas très chaud.

Lentement, nous glissons entre les berges.

Ces canaux de Strasbourg sont une chose merveilleuse. En les suivant, nous ne pouvons arracher de notre mémoire le souvenir d'une autre promenade faite il y a exactement sept ans, en compagnie de M. et M^{me} Georges-Buisson, à travers les canaux de la Reine de l'Adriatique : la similitude de certaines choses — notamment cet « irredentisme » qui là-bas comme ici se manifestait sans trêve — le fait de retrouver les mêmes compagnons de promenade, de nous entretenir des mêmes sujets, tout nous incite aux comparaisons.

Mais ces comparaisons n'ont nullement pour objet de conclure à la supériorité de ceci ou de cela : elles nous permettent seulement de mieux comprendre le caractère propre de chaque population, son génie particulier.

Là-bas, au pays des gondoles, les étroits canaux bordés d'antiques palais sont comme les calmes corridors de quelque vieux et riche manoir. On y glisse doucement, mollement bercé en quelque sorte, sans qu'aucun des bruits assourdissants de notre fiévreuse vie moderne y vienne interrompre la rêverie. Le jour, on y est à l'abri des rayons d'un soleil trop ardent ; le soir, l'obscurité y est à peu près complète ; seules les fenêtres des palais et les portes des guin-



“REIMS”, LE BATEAU DES CONGRESSISTES

A l'extrémité du canal de l'Île-au-Rhin, les congressistes descendent à terre pour admirer le Rhin et les gigantesques travaux du nouveau port.

guettes font, de-ci de-là, quelques tâches lumineuses sur le fond noir des façades ; des chants s'élèvent dans la nuit, accompagnés par quelque accordéon ou par quelque harmonica et coupés par instants du cri monotone d'un gondolier promenant quelque nocturne visiteur.

On sent que ce fut là une grande cité commerciale, certes, mais une cité où les affaires elles-mêmes devaient être idéalisées, poétisées. Et on comprend le geste traditionnel que chaque année, jadis, le Doge de Venise accomplissait comme un rite quand, du haut du « Bucentaure », il jetait son anneau d'or à la mer pour célébrer les épousailles de la Reine Commerciale d'alors avec les flots bleus de l'Adriatique...

Ici, au pays des cigognes, la poésie et la musique sont également partout : il n'est pas une province de France où la « petite fleur bleue » des sentiments tendres pousse plus drue que sur le sol d'Alsace. Mais, en même temps, on y

à le sens des réalités. Et dans cette magnifique capitale qu'est Strasbourg on ne peut se défendre d'un sentiment de respect, même d'admiration pour les grandes œuvres réalisées.

Ces canaux que nous parcourons, ce sont les amorces des grandes voies fluviales par lesquelles l'Alsace importe les matières premières qui lui sont nécessaires, exporte les produits de ses manufactures et assure le transit de millions de tonnes de marchandises entre les régions les plus diverses de l'Europe.

Au lieu de la frêle gondole au nez en dent de scie, ce sont les robustes péniches, chargées à plein bord, bien alignées, et toujours admirablement tenues.

Et à droite et à gauche, ce sont de larges quais bordés de superbes bâtiments.

Successivement, nous admirons une fois de plus au passage tous les palais — car c'est bien le nom qui leur convient — que nous n'avons cessé de contempler depuis une semaine.

C'est d'abord l'illustre cathédrale, dont la haute flèche se profile fièrement sur le ciel à chaque échappée entre les maisons ; c'est le Palais de l'Université où nous avons tenu nos séances, c'est la maison du Corbeau, siège du Musée Alsacien...

Et puis, c'est la petite France, avec ses vieilles constructions plongeant dans l'eau, si pittoresques et si françaises.

Mais on stoppe : il nous faut écluser.

Nous voici au Rhin, au large Rhin.

Tout le monde descend à terre. Nous voyons, de l'autre côté, la berge allemande avec les immenses installations du port de Kehl, et M. Eber, père, veut bien nous exposer le plan des divers et très importants travaux qui vont être exécutés pour mettre Strasbourg en état de jouer le rôle de grand port fluvial qui lui est dévolu.

On rentre à plus vive allure, et à midi bien sonné, nous nous séparons.

Telle fut cette dernière étape du superbe Congrès de Strasbourg : elle ne fut pas, à coup sûr, la moins intéressante. Aussi sommes-nous convaincus d'être l'interprète de tous nos camarades, français et étrangers, en redisant encore une fois à notre ami Georges-Buisson, à sa meilleure collaboratrice, M^{me} Georges-Buisson, à son vaillant lieutenant Delgueil, et du fond du cœur, notre plus cordial merci.

L.-L. BOELL,

Secrétaire-Général adjoint du Congrès.

Avant de quitter Strasbourg, le président a fait remettre à chacune des demoiselles Wanner une petite broche (cigogne en or) offerte par les sténographes français.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
A tous mes collègues.....	3
Statistique.....	3
Liste des adhérents au Congrès.....	5
Les deux circulaires de la Commission d'organisation du Congrès.....	17
Règlement du XII ^e Congrès.....	25
Modifications à apporter à l'organisation du Comité international....	27
 Première séance du Comité international (Election du Bureau du Congrès. — Projet de nouveaux statuts. — Désignation des Présidents des sections.).....	31
Réception à l'Hôtel de Ville (Discours de M. Georges-Buisson et de M. l'Adjoint).....	43
Déjeuner offert au ministre du Travail.....	45
Séance d'ouverture du Congrès (Discours de MM. Georges-Buisson, Paul Jourdain, ministre du Travail, et Conférence de M. Louis Marin, député).....	46
Thé offert aux Congressistes.....	68
Excursion à Saverne, Haut-Barr et Stambach, par M. Boell.....	69
Deuxième séance du Comité international (Nouveau règlement du Comité. — Bureau et membres du Comité. — Fixation du prochain Congrès. — Règlement-type des Congrès.).....	71
 CONGRÈS	
1^{re} Section : Histoire et Théorie	87
Phonétique et Sténographie, par M. Griffon.....	88
2^e Section : Enseignement	91
Demande d'enquête sur l'enseignement de la sténographie (Nomination de la Commission de rédaction du programme).....	92 et 143
Banquet (Discours de MM. Georges-Buisson, Cacaud, Vuylsteke, Hjort, Walpole, Molina, Bruck, Morf.).....	95
Excursion à Ribeauvillé, par M. Boell.....	103
3^e Section : Sténographie parlementaire et judiciaire	107
Vœu relatif au tarif des travaux sténographiques.....	109
Vœu relatif à l'admission des femmes dans les services officiels...	110
Déclaration relative à l'enseignement de la sténographie.....	110
Manifestation de sympathie des délégués étrangers envers le président du Congrès.....	112
4^e Section : Sténographie commerciale et Dactylographie	115
Proposition d'une réunion du Comité international à Alger.....	115
Déclaration relative à l'enseignement de la sténographie (Vœu)....	115
Communication sur l'utilisation des dames sténo-dactylographes dans les bureaux des officiers ministériels : notaires, par M. Hautefeuille.....	122
La sténo-dactylographie en Suisse, par M. Widemann.....	125
Manifestation des sténographes français en l'honneur de M. Georges Buisson.....	129

	Pages
Séance de Clôture. — Vœu relatif à l'organisation immédiate du placement international, par M. Maugeis de Bourguesdon.....	131
Vœu concernant l'enseignement de la sténographie dans les établissements d'instruction technique.....	132
Communication de M. Persiaux sur une nouvelle écriture phonético-syllabique internationale et sur une machine universelle à écrire et à sténographier.....	133
Du clavier rationnel de la machine à écrire, par M. Duclaux.....	138
L'Esperanto, par M. Flageul.....	144
La sténographie anglaise durant la guerre, par M. Walpole.....	146
Proposition pour l'adoption d'un système intermethodique et international de numérotation sténographique, par M. Stahl...	149
La sténographie à la Conférence de la Paix, par M. Guérin.....	150
L'effort dans la lecture sténographique, par M. Burrows.....	152
Sténographie portugaise, par M. Carlos Coimbra.....	154
Promenade sur les canaux de Strasbourg, par M. Boell.....	155

GRAVURES

L'Alsacienne.....	1
M. Georges-Buisson, président du Comité international.....	31
M. Neunreiter, adjoint au maire de Strasbourg.....	43
M. Paul Jourdain, ministre du Travail.....	46
M. Louis Marin, député de Meurthe-et-Moselle.....	57
Le camarade Delgueil (Alger).....	68
Le Bureau du Comité (MM. Vuylsteke, Hjort, Caballero, Walpole, Molina, Bruck, Schott; Zimmermann, Morf, Georges-Buisson, Depoin, Navarre et Galliand).....	79
M. Morf, président de la Commission d'organisation du XIII ^e Congrès (Lausanne).....	82
M. Hubert Bruck, inspecteur des cours de sténographie (Luxembourg). M ^{lles} Germaine et Yvonne Wanner.....	92 95
M. Vuylsteke et M ^{lles} Wanner.....	102
Au Pont de Kehl : M. et M ^{me} Acker (Oran), M ^{me} Lefèvre, M. Walpole (Londres).....	102
Groupe de sténographes unitaires au Pont de Kehl : MM. Clavel, Hautefeuille, Patois, Griffon père et fils.....	103
Sur le quai de la gare de Ribeauvillé : M ^{lle} Germaine Wanner.....	104
Groupe des Congressistes.....	119
M. Hautefeuille, président de l'Association sténographique unitaire...	124
M. Griffon, secrétaire général de l'Association sténographique unitaire.	137
Sur l'un des balcons de la cathédrale : MM. Linaer, Godet et Vuylsteke (Bruxelles); M ^{me} Thiébault (Londres); MM. Lenglet et Thiébault (France).....	155
“ Reims ”, le bateau des Congressistes.....	156